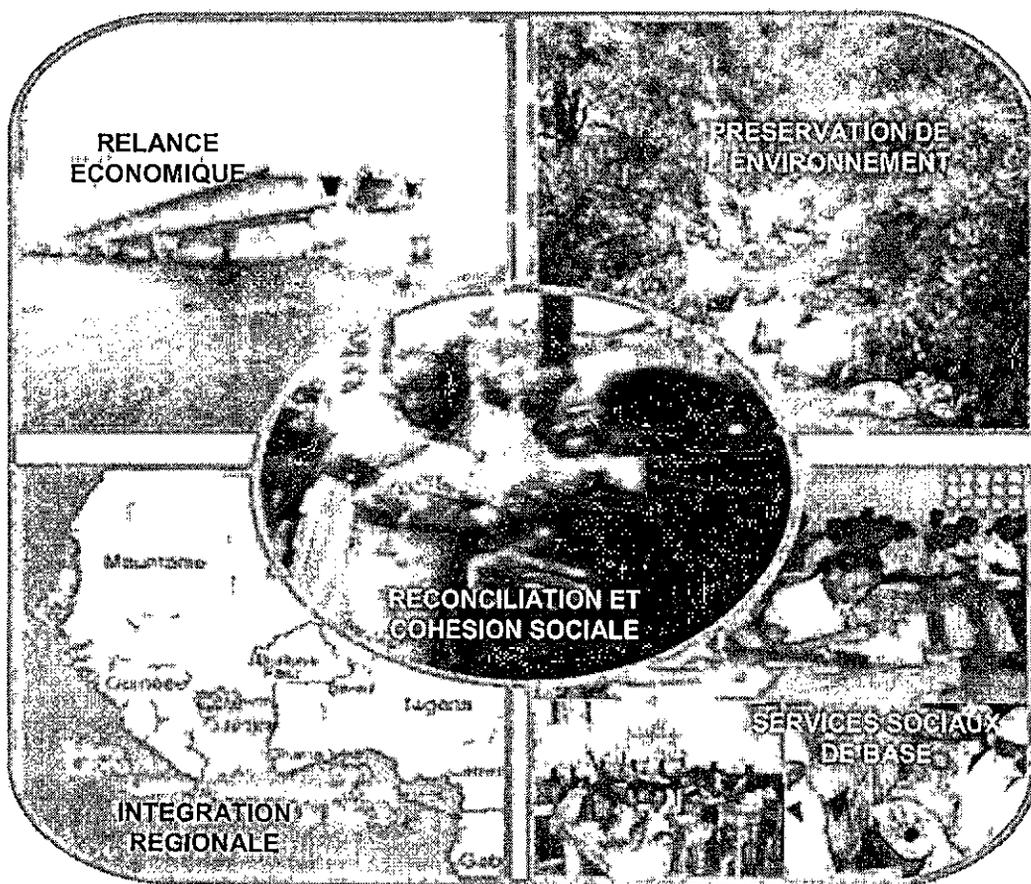


République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail

**RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN
NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
(PND 2012-2015)**



ANNEE 2013
(Version provisoire)

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Juillet 2014

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES	4
SIGLES ET ACRONYMES.....	5
Résumé exécutif	7
Introduction	14
Chapitre 1 : Cadre global de mise en œuvre du PND	16
I. Vision de développement de la Côte d'Ivoire et principales cibles attendues de la mise en œuvre du PND	16
I.1. <i>Rappel de la vision de développement</i>	16
I.2. <i>Rappel des principales cibles de développement</i>	16
II. Résultats globaux obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du PND.....	18
II.1. <i>Evolution du cadre macroéconomique</i>	18
II.1.1. <i>Le secteur réel</i>	18
II.1.2. <i>Les finances publiques</i>	20
II.1.3. <i>Le commerce extérieur</i>	22
II.1.4. <i>La situation monétaire et financière</i>	23
II.1.5. <i>Perspectives de croissance économique et financière en 2014</i>	23
II.2. <i>Evolution du profil de financement du PND</i>	25
Chapitre 2 : Etat de mise en œuvre par résultat stratégique du PND	27
I. Résultat stratégique 1 « Les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée »	27
I.1. <i>Paix et cohésion sociale</i>	27
I.2. <i>Défense et Sécurité : Une armée, une gendarmerie et une police au service de la consolidation de la Nation</i>	31
I.3. <i>Réforme de la justice, Etat de droits et libertés publiques</i>	35
I.4. <i>Renforcement de la gouvernance territoriale et administrative</i>	38
I.5. <i>La communication au service de la cohésion sociale</i>	42
I.6. <i>Développement du Système Statistique National</i>	42
II. Résultat stratégique 2 « La création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance repartis dans l'équité »	45
II.1. <i>Assainissement du cadre macroéconomique et modernisation de la gestion des finances publiques</i>	45
II.2. <i>Relance des secteurs stratégiques de l'économie ivoirienne</i>	47
II.2.1 <i>Intensification de l'agriculture</i>	47
II.2.2 <i>Les ressources animales et halieutiques sont durablement gérées</i>	50
II.2.3. <i>Accroissement des capacités de production d'hydrocarbures</i>	51
II.2.4 <i>Exploitation du potentiel minier</i>	52
II.2.5 <i>Renforcement des services énergétiques et de la fourniture d'électricité</i>	53
II.3. <i>Développement des infrastructures et services de transport pour une économie émergente</i>	54
II.4 <i>Promotion du secteur privé par grappes de croissance</i>	59
II.4.1. <i>Le secteur privé est moderne, compétitif et sa contribution à la création d'emplois et de revenus est accrue</i>	59
II.4.2. <i>Des services des TIC et de la Poste compétitifs et accessibles</i>	60
II.4.3. <i>Un artisanat moderne et compétitif</i>	61

II.4.4. <i>Le tourisme, un atout pour le développement</i>	62
II.4.5. <i>Des échanges commerciaux dynamiques</i>	63
II.4.6 <i>Culture et francophonie</i>	64
II.5 <i>Recherche scientifique, innovation et transfert de compétences au service du développement</i>	65
III. Résultat stratégique 3 : « Les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité ».....	69
III.1. <i>Population et Migrations</i>	69
III.2. <i>Education Nationale, Alphabétisation, valeurs culturelles et civisme</i>	70
III.3. <i>Enseignement Technique et Formation Professionnelle</i>	73
III.4. <i>Enseignement supérieur</i>	74
III.5. <i>Santé, Nutrition et VIH/Sida</i>	76
III.6. <i>Emploi</i>	78
III. 7. <i>Protection Sociale</i>	80
III.8. <i>Jeunesse, Sports et Loisirs</i>	82
III.9. <i>Promotion du Genre et de l'Equité</i>	83
IV. Résultat stratégique 4 « Les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat ».....	86
IV.1. <i>Accroissement de l'accessibilité à l'eau potable</i>	86
IV.2 <i>Assainissement</i>	88
IV.3 <i>Salubrité Urbaine</i>	89
IV.4 <i>Habitat et cadre de vie</i>	90
IV.5. <i>Environnement et Développement Durable</i>	92
IV.6. <i>Eaux et Forêts</i>	94
V. Résultat stratégique 5 « Le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif ».....	97
Chapitre 3 : <i>Fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du PND</i>	100
I. <i>Cadre institutionnel de mise en œuvre du PND</i>	100
II. <i>Système de suivi-évaluation du PND</i>	101
Chapitre 4 : <i>Difficultés rencontrées, recommandations et perspectives</i>	102
I. <i>Difficultés rencontrées</i>	102
II. <i>Recommandations</i>	102
III. <i>Perspectives</i>	103
ANNEXES.....	104
Annexe 1 : <i>Situation des ressources d'investissements publics par secteur et résultat stratégique</i>	104
Annexe 2 : <i>Evolution de quelques indicateurs du PND 2012-2015</i>	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Structure des exportations	22
Tableau 2 : Structure des importations	22
Tableau 3 : Situation des critères de convergence en 2012 et 2013	23
Tableau 4 : Montants mobilisés en 2012 et 2013	25
Tableau 5 : Indicateurs de performance en matière de sécurité et défense	31
Tableau 6 : Indicateur de performance du secteur de la gouvernance	38
Tableau 7 : Situation des principaux projets d'infrastructures routières	57
Tableau 8 : Niveau de décaissement des ressources financières par bailleur	58
Tableau 9 : Indicateurs de performance du secteur de l'Education	70
Tableau 10 : Indicateurs de performance du secteur de la santé.....	76

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution de l'emploi dans le secteur moderne	20
Figure 2 : Répartition des emplois dans le secteur privé.....	20
Figure 3 : Répartition des investissements publics du résultat stratégique 1	44
Figure 4 : Exécution du budget d'investissement des secteurs du résultat stratégique 144	
Figure 5 : Répartition des financements des partenaires au développement.....	45
Figure 6 : Répartition des investissements publics du résultat stratégique 2	67
Figure 7 : Répartition des ressources du PPU-2013 par volet d'intervention.....	68
Figure 8 : Exécution du budget d'investissement des secteurs du résultat stratégique 268	
Figure 9 : Contributions sectorielles à la création d'emploi en 2013	80
Figure 10 : Répartition des investissements publics du résultat stratégique 3	85
Figure 11 : Exécution du budget d'investissement des secteurs du résultat stratégique 3	86
Figure 12 : Répartition des ressources exécutées pour le secteur des eaux et forêts par source de financement.....	95
Figure 13 : Répartition des investissements publics du résultat stratégique 4	96
Figure 14 : Exécution du budget d'investissement des secteurs du résultat stratégique 4	96
Figure 15 : Répartition des investissements publics du résultat stratégique 5	98
Figure 16 : Exécution du budget d'investissement des secteurs du résultat stratégique 5	99

SIGLES ET ACRONYMES

AEP	<i>Alimentation en Eau Potable</i>
ADDR	<i>Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration</i>
AFD	<i>Agence Française de Développement</i>
AGEFOP	<i>Agence Nationale de Formation Professionnelle</i>
AGEPE	<i>Agence d'Etudes et de Promotion de l'emploi</i>
AGEROUTE	<i>Agence de Gestion des Routes</i>
AGETU	<i>Agence Générale des Transports Urbains</i>
APD	<i>Aide Publique au Développement</i>
APE	<i>Accords de Partenariats Economiques</i>
ANAC	<i>Agence Nationale de l'Aviation Civile</i>
ANADER	<i>Agence Nationale de Développement Rural</i>
ANRMP	<i>Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics</i>
ARV	<i>Antirétroviraux</i>
BAD	<i>Banque Africaine de Développement</i>
BADEA	<i>Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique</i>
BNETD	<i>Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement</i>
BOAD	<i>Banque Ouest-Africaine pour le Développement</i>
C2D	<i>Contrat Désendettement Développement</i>
CAF	<i>Coûts Assurances Frets</i>
CDMT	<i>Cadre de Dépenses à Moyen Terme</i>
CDVR	<i>Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation</i>
CEDEAO	<i>Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
CEPICI	<i>Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire</i>
CGECI	<i>Confédération Générale des Entreprises en Côte d'Ivoire</i>
CGRAE	<i>Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat</i>
CNPS	<i>Caisse Nationale de Prévoyance Sociale</i>
CPIA	<i>Country Policy and Institutional Assessment</i>
CODIFOR	<i>Coopération Développement Industriel Formation</i>
ComNat-	<i>Commission Nationale de lutte contre la prolifération des Armes Légères et de Petit</i>
ALPC	<i>Calibres</i>
DSRP	<i>Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté</i>
EDS	<i>Enquête Démographique et de Santé</i>
EFA	<i>Ecole des Forces Armées</i>
ENSEA	<i>Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée</i>
ESATIC	<i>Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication</i>
FAA	<i>Federal Aviation Administration</i>
FDFP	<i>Fonds de Développement et de Formation Professionnelle</i>
FIDA	<i>Fonds International pour le Développement Agricole</i>
FMI	<i>Fonds Monétaire International</i>
FRCI	<i>Forces Républicaines de la Côte d'Ivoire</i>
HVA	<i>Hydraulique Villageoise Améliorée</i>
INS	<i>Institut Nationale de la Statistique</i>
INSAAC	<i>Institut National Supérieur de l'Art et de l'Action Culturelle</i>

IPCI	<i>Institut Pasteur de Côte d'Ivoire</i>
JICA	<i>Agence Japonaise de Coopération Internationale</i>
LANEMA	<i>Laboratoire National d'Essais, de Qualité, de Métrologie et d'Analyses</i>
LBTP	<i>Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics</i>
MEF	<i>Ministère de l'Economie et des Finances</i>
MERS	<i>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</i>
MAC	<i>Maison d'Arrêt et de Correction</i>
MCC	<i>Millenium Challenge Corporation</i>
MEMIS	<i>Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité</i>
MILDA	<i>Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue Durée d'Action</i>
MISMA	<i>Mission Internationale de Soutien au Mali</i>
MUGEF-CI	<i>Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire</i>
OACI	<i>Organisation de l'Aviation Civile Internationale</i>
OMD	<i>Objectif du Millénaire pour le Développement</i>
OMI	<i>Organisation Maritime Internationale</i>
OMS	<i>Organisation Mondiale de la Santé</i>
ORSEC	<i>Organisation de la Réponse de Sécurité Civile</i>
OSER	<i>Office de Sécurité Routière</i>
PIB	<i>Produit Intérieur Brut</i>
PND	<i>Plan National de Développement</i>
PNUD	<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
PPCB	<i>Péri Pneumonie Contagieuse Bovine</i>
PPR	<i>Peste des Petits Ruminants</i>
PPTE	<i>Pays Pauvre Très Endetté</i>
PTG	<i>Programme de Travail Gouvernemental</i>
REDD+	<i>Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement</i>
SIGFAE	<i>Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat</i>
SIPF	<i>Société Ivoirienne de Gestion du Patrimoine Ferroviaire</i>
SNDR	<i>Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture</i>
SNEPCI	<i>Société nouvelle de presse et d'édition de Côte d'Ivoire</i>
SODEFOR	<i>Société de Développement des Forêts</i>
SOGEPÉ	<i>Société de Gestion du Patrimoine de l'Etat</i>
SOGÉPIE	<i>Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité</i>
THIMO	<i>Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre</i>
TSA	<i>Transportation Security Administration</i>
UE	<i>Union Européenne</i>
UEMOA	<i>Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine</i>
VBG	<i>Violence Basée sur le Genre</i>
VITIB	<i>Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie</i>
WAAP	<i>Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest</i>

Résumé exécutif

1. Après une décennie de crise sociopolitique caractérisée par un marasme économique, la Côte d'Ivoire a adopté en mars 2012 un Plan National de Développement (PND) 2012-2015 qui trace les sillons de l'émergence du pays à l'horizon 2020.

2. Le Plan National de Développement s'articule autour de cinq résultats stratégiques : (i) les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée ; (ii) la création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance répartis dans l'équité ; (iii) les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables, ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité ; (iv) les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat et ; (v) le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif.

3. Conformément aux dispositions prévues par le cadre institutionnel de mise en œuvre de ce plan, il est attendu un rapport annuel dont le but est de faire le bilan des actions menées au regard des engagements pris par le Gouvernement.

4. Le présent document a donc pour but de faire la synthèse des résultats de la mise en œuvre du PND au titre de l'année 2013. Ces résultats prennent en compte l'ensemble des secteurs couverts par les cinq (5) résultats stratégiques.

5. Il convient de noter que des progrès importants ont été accomplis dans l'ensemble des secteurs.

6. Dans le cadre de la réalisation du **résultat stratégique 1**, le Gouvernement a initié au cours de l'année 2013, de nombreuses rencontres avec l'opposition en vue de renforcer le dialogue politique entraînant ainsi une décrispation du climat socio-politique. En outre, des initiatives ont été prises pour réduire les violences verbales et physiques liées au foncier et à la nationalité. Des actions ont également permis de renforcer les rapports entre usagers et administration, entre communautés et entre individus et communautés.

7. Le Gouvernement ivoirien avec l'appui du Système des Nations Unies a mené une campagne de prévention des violences électorales par la formation de plus de 1000 leaders communautaires et représentants d'organisations de la société civile au dialogue communautaire, en droits de l'homme et élections. Plus de 100 000 citoyens de 6 localités ayant enregistré des violences électorales lors des législatives générales de 2011 ont également été sensibilisés. Par ailleurs, le Médiateur de la République a traité quatre-vingt-deux (82) réclamations de toute nature avec 29% des réclamations pour le domaine des affaires économiques et financières, 24% pour les affaires générales et institutionnelles, 17% pour les affaires sociales et 15% pour les affaires du foncier et de l'urbanisme. Sur un objectif de 30 000 ex-combattants en 2013, 27 116 ont entamé ou achevé le processus de réintégration socioéconomique, soit un taux de réalisation de 90%.

8. Ces actions ont positivement contribué au maintien d'un environnement globalement pacifique, propice à tous les efforts de développement et de repositionnement de la Côte d'Ivoire.

9. En matière de **Défense et Sécurité**, les actions du Gouvernement ont porté sur le renforcement du cadre législatif et réglementaire, le dispositif de Défense et Sécurité et les capacités techniques et opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité. Ces initiatives ont permis de ramener le niveau de l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) à 1,3 en 2013 contre 2 en 2012 sur une échelle de 10 et celui de l'Indice de Sécurité à 1,6 sur une échelle de 5.

10. S'agissant du secteur de la **Justice et des Droits de l'Homme**, le Document d'Orientation de la Politique Sectorielle (DOPS) et le Plan d'Action pluriannuel 2013-2015 pour la Justice (PAPS) ont été élaborés et adoptés en Conseil des Ministres le 6 juin 2013 afin de créer un cadre fédérateur pour les acteurs du système judiciaire et pénitentiaire, et pour tous ses partenaires au développement. Les efforts ont par ailleurs permis d'atteindre en 2013 le ratio de 1 magistrat pour 33 000 habitants contre la cible annuelle de 1 pour 25 000 habitants en 2013.

11. En 2013, la Côte d'Ivoire a reculé de 06 places par rapport à son niveau de 2012 où elle occupait la 130^{ème} place sur 176 pays selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International. Ce résultat témoigne des efforts qu'il reste à accomplir en matière de lutte contre la corruption pour permettre d'atteindre la valeur cible de 2015 qui classe le pays parmi les 80 premiers pays au niveau de l'indice de perception de la corruption.

12. Cependant, selon les indicateurs de **gouvernance** de la Banque Mondiale et de Mo Ibrahim, une amélioration significative de la Gouvernance a été observée entre 2011 et 2013. Ainsi, selon l'indice de la Banque Mondiale, le score de la Côte d'Ivoire est passé de -1,22 en 2011 à -0,99 en 2013. Selon l'indice de Mo Ibrahim, le score de la Côte d'Ivoire sur la même période est passé de 36,3 à 40,9.

13. En matière de **statistique**, l'ambition du Gouvernement d'assurer la disponibilité de données fiables et actualisées pour le développement du pays, s'est concrétisée par la prise de l'arrêté N°0001/MEMPD/CAB du 18 janvier 2013 portant organisation et fonctionnement du Comité Technique du RGPH, ainsi que l'arrêté N°07/MEMPD/CAB/RGPH/INS du 07 mars 2013 portant nomination des membres du Comité Technique du RGPH. Par ailleurs, la 3^{ème} Enquête de Démographie et de Santé (EDS) a été réalisée après celles de 1994 et 1999 ainsi que la cartographie censitaire dans les chefs-lieux de région, les départements et les sous-préfectures.

14. En ce qui concerne le **résultat stratégique 2**, des avancées notables ont été constatées par rapport à 2012.

15. Les **résultats macroéconomiques**¹ enregistrés par la Côte d'Ivoire sont satisfaisants en 2013. Ainsi le taux de croissance s'est établi à 9,1%, conformément aux projections du PND (9%). L'inflation s'est maintenue à un niveau modéré de 2,6% en dessous de la norme communautaire de 3%. L'exécution budgétaire a été bien meilleure que prévue avec un déficit primaire de base estimé à 11,7 milliards FCFA contre un objectif de 44 milliards FCFA.

¹ Selon le FMI, les performances macroéconomiques sont restées remarquables en 2013. La croissance du PIB réel est estimée à 8,7%. Tous les critères de réalisation et repères indicatif retenus pour fin 2013 dans l'accord au titre de la FEC ont été respectés, à l'exception du repère de la dette flottante (Extrait du communiqué de Presse n°14/134 du 26 mars 2014).

Le taux d'investissement est de 16,5% du PIB en 2013, après le niveau de 13,7% en 2012. En conséquence le Gouvernement a renforcé les actions en faveur des couches les plus vulnérables à travers les dépenses pro-pauvres² dont le niveau est passé de 1080 milliards FCFA en 2012 à 1337 milliards FCFA en 2013.

16. Dans le secteur de **l'agriculture et du développement rural**, 2013 a marqué le début véritable de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). En effet, sur un montant global de 2040 milliards d'intentions de financement recueilli lors de la table ronde, 740 milliards FCFA ont été mobilisés et les investissements lancés, soit 30% de l'objectif. Le secteur enregistre une hausse de 6% de la production vivrière, la faisant passer de 12 millions à 13 millions de tonnes. Environ 3000 milliards de FCFA ont été payés aux petits producteurs dont 1117 milliards FCFA aux producteurs de café-cacao pour la campagne écoulée, grâce aux retombées bénéfiques de la réforme de cette importante filière. Comparé à 2012, c'est un gain additionnel de 40 milliards FCFA pour les cacaoculteurs. L'Etat a également procédé à la réforme de la filière coton, anacarde et des mesures importantes ont été adoptées dont notamment le paiement bord champ d'un prix plancher correspondant à 60% du prix CAF aux producteurs. La production rizicole est en nette augmentation comme en témoignent les chiffres ci-après : 500 000 tonnes en 2011, 984 000 tonnes en 2012 et 1 150 000 tonnes de riz blanchi en 2013. A ce rythme les objectifs d'autosuffisance en 2016 tels que stipulés par la nouvelle Stratégie nationale de développement du riz devraient être atteints.

17. Dans le domaine des **infrastructures routières**, 2013 a vu l'avancement significatif des taux d'exécution des grands projets structurants, tels que la construction des ponts Henri Konan BEDIÉ (50%) et Jacquévillie (36%), la réfection des 86 km du tronçon d'autoroute Gesco-Singrobo et l'achèvement du bitumage de 166,4 km du tronçon Singrobo-Yamoussoukro (100%), et des 92,5 km du tronçon Boundiali-Bolona (96%). En outre, ce sont environ 5000 km de pistes de dessertes qui ont été réhabilitées.

18. Au titre du **tourisme**, les principales réalisations du Gouvernement ont consisté entre autres à l'amélioration du cadre institutionnel du secteur par la validation et l'adoption du code du tourisme. Le secteur privé reste le principal artisan de l'amélioration de l'offre touristique, principalement en ce qui concerne l'accroissement des effectifs hôteliers. Aussi, entre 2012 et 2013, ce sont 114 établissements hôteliers de moyen standing (1 à 3 étoiles) qui ont été agréés pour un total de 1980 chambres, représentant des investissements globaux de 76,5 milliards de FCFA. L'exploitation de ces établissements devrait générer environ 3000 emplois supplémentaires d'ici à 2014.

19. L'amélioration du climat sociopolitique et l'embellie économique ont boosté les performances du secteur en 2013. Ainsi, le taux d'occupation des hôtels est passé de 58% en 2012 à 65% en 2013, et le nombre de touristes est passé de 289 191 en 2012 à 300 000 en 2013, soit un taux de croissance de 3,33%. Le nombre d'hôtels est passé de 1610 en 2012 à 1770 en 2013, soit un accroissement de 9,93%. De ce fait, le nombre total de chambres passe de 27 431 en 2012 à 30 471 en 2013, soit une augmentation de 11,09%.

² Selon la nomenclature budgétaire, les dépenses pro-pauvres concernent les dépenses liées aux secteurs de l'éducation, la Santé, l'Eau et l'Assainissement, les Affaires Sociales, l'Agriculture, le développement rural, les ressources animales et halieutiques, l'électricité, les infrastructures routières, l'artisanat et le tourisme.

20. Le secteur des **mines** enregistre l'adoption d'un nouveau code minier, plus attractif pour les investisseurs et en cohérence avec les principes de transparence, de traçabilité et de responsabilité sociétale. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts en faveur du renforcement de la transparence, avec pour résultat la mise en conformité de la Côte d'Ivoire à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

21. Le secteur de l'**énergie** enregistre des performances, surtout en matière d'électrification, où le nombre de localités électrifiées a franchi la barre de 500 en une année contre 200 localités prévues par le PND. Leur nombre passe ainsi de 2875 à 3375 en 2013, soit un taux de couverture nationale proche des 40%. La puissance installée s'est également accrue de 211 MW supplémentaires, passant ainsi de 1421 MW à 1632 MW et la production brute d'énergie a été de 6785 GWh. Soit un taux de croissance de +7,2% de la demande par rapport à 2012. De plus ce secteur a retrouvé l'équilibre financier.

22. S'agissant des **hydrocarbures**, la production de pétrole brut a été de 26 500 barils/jour. Cinq (05) nouveaux permis ont été attribués et quatre (04) nouveaux forages ont été réalisés et deux (02) découvertes sont en cours d'évaluation. A ce jour, la situation financière de la SIR s'est améliorée et le taux d'utilisation de cette structure a atteint 70%. Mieux, une sphère de butane de 2000 tonnes sera mise en service par la Gestoci et une autre de 4000 tonnes par Petroci. Soit un total additionnel de 6000 tonnes.

23. S'agissant du secteur du **commerce**, les principales réformes et actions entreprises concernent notamment : (i) l'adoption de la loi sur la concurrence; (ii) l'élaboration du projet de loi portant Code de la Consommation ; (iii) l'organisation de campagnes de vérification périodique des instruments de mesure.

24. Relativement à la **lutte contre la cherté de la vie**, le Gouvernement, en plus de la création du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère, a adopté une batterie de mesures portant essentiellement sur : (i) l'application de la TVA à taux réduit (taux compris entre 5 % et 10 %) aux produits de grande consommation soumis à la TVA ; (ii) le renforcement de la surveillance et des contrôles de prix sur le terrain des produits de grande consommation, y compris le gaz butane ; et (iii) l'instauration de la péréquation des prix du gaz butane sur l'ensemble du territoire.

25. L'amélioration de la **gouvernance** a constitué en 2013 le défi majeur du Gouvernement dans le domaine des PTIC. Trois (3) importantes lois portant respectivement sur les transactions électroniques, la protection des données à caractère personnel et la lutte contre la cybercriminalité ont été ainsi adoptées par l'Assemblée Nationale ainsi qu'un nouveau code postal. La poursuite de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets prioritaires a constitué l'autre pan des activités menées. Ces projets concernent spécifiquement e-santé, e-éducation, e-agriculture et e-gouvernance électronique. La téléphonie mobile, qui domine ce secteur, est exploitée par six (06) opérateurs qui se partagent plus de 20 millions d'abonnés avec un taux de pénétration de plus de 85% et un taux de couverture de plus de 94% (GSM). Le chiffre d'affaires au premier semestre 2013 s'élevait à 360 milliards de FCFA. L'accès à Internet est également en progression, particulièrement sur le mobile, avec six (06) opérateurs qui fournissent des prestations à plus de 2 000 000 d'utilisateurs dont 125 mille abonnés internet avec un taux d'utilisation d'environ 10%.

26. Au niveau du **résultat stratégique 3**, les résultats significatifs ont été obtenus dans les secteurs de l'éducation-formation, la santé et l'emploi.

27. Concernant l'**éducation**, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire s'est établi à 91,2% contre 89,3% en 2012. De même, le Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le primaire a connu une amélioration passant de 72,6% en 2012 à 72,9% en 2013.

28. Les progrès réalisés sont le fruit des efforts du Gouvernement et des partenaires au développement en matière de renforcement de la gouvernance du secteur, de réalisation des salles de classe, d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de mise en œuvre de mesures d'accompagnement, telles que, la fourniture de mobiliers scolaires, le recrutement des enseignants et la dotation en fournitures et manuels scolaires de base aux enfants et aux enseignants.

29. Au niveau de la **formation professionnelle**, les principales réalisations concernent la signature de conventions avec des PTFs (AFD, UE et ONUDI) pour la rénovation de 3 filières de formation et la réhabilitation, l'équipement et le renforcement des capacités de 10 établissements. A cela s'ajoutent la production de la carte scolaire de la formation professionnelle et de l'annuaire statistique 2013.

30. Dans le secteur de l'**Enseignement Supérieur**, pour offrir un enseignement de qualité débouchant sur des emplois décents aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, les textes réglementaires relatifs à l'instauration du système LMD ont été pris et les curricula des différentes universités ont été révisés.

31. Dans le domaine de la **santé**, afin de donner un coup d'accélérateur à son ambition d'améliorer l'état de santé et le bien-être des populations, le Gouvernement a déclaré l'année 2013 « Année de la santé ». A cet effet, un projet de loi instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU) a été adopté en Conseil des Ministres et 10 études techniques sur 13, y compris le cadrage actuariel, ont été validées. De plus, un plan d'action prenant en compte sur le court terme la réhabilitation et le rééquipement d'hôpitaux et de centres de santé, ainsi que la mise aux normes des plateaux techniques de structures sanitaires est mis en œuvre.

32. Afin de relever les défis de l'**emploi**, notamment en faveur des jeunes, les efforts du Gouvernement, ont porté principalement sur l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'emploi, la promotion du dialogue social avec les syndicats de travailleurs et la promotion de l'emploi des jeunes. Un accent a également été mis sur la lutte contre le travail des enfants.

33. En ce qui concerne le cadre réglementaire et juridique, le projet de décret portant création de l'OSCAED a été signé le 26 novembre 2013 et le Document de Stratégie de Relance de l'Emploi a été adopté. En outre la Politique Nationale de Santé et de Sécurité au Travail a été validée. Par ailleurs, le projet de texte portant revalorisation du taux du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) à 60 000 FCFA a été adopté en Conseil des Ministres.

34. Concernant les réformes du cadre institutionnel et juridique du secteur, les textes de décret portant organisation du Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire ainsi que l'arrêté d'application ont été pris. Au cours de l'année 2013, le Fonds National de la Jeunesse, créé par arrêté, a cautionné le financement de 51 projets individuels et collectifs pour un montant global d'un milliard FCFA. Ces projets permettront de créer 1171 emplois directs et 3400 emplois induits.

35. En matière de **lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)**, les acteurs ont été formés aux techniques de communication sur la lutte contre les VBG et deux missions d'échange d'expériences sous régionales en matière de prise en charge des VBG ont été réalisées en Sierra Leone et au Sénégal.

36. Afin de lutter contre la stigmatisation et la discrimination ainsi que contre les abus en matière des droits humains, dont sont victimes les PVVIH, le gouvernement a adopté, au mois de juillet 2013 en conseil de Ministre, un « projet de loi portant régime de prévention, de protection et de répression en matière de lutte contre le VIH et le Sida »

37. Concernant les activités de **solidarité**, la Journée Internationale de la Solidarité Humaine, célébrée le 20 décembre 2013, a été l'occasion pour le Gouvernement de sensibiliser les victimes de guerre et autres personnes vulnérables à la cohésion sociale et aux opportunités de prise en charge.

38. Dans le **résultat stratégique 4**, l'accent a été particulièrement mis sur l'adoption de textes réglementaires du secteur de l'eau. A côté de ces décrets, des études ont été réalisées.

39. Les différentes interventions ont permis la construction de 480 points d'eau et de 6 HVA (Hydraulique Villageoise Améliorée), l'entretien et la maintenance de 8000 Pompes à Motricité Humaine (PMH), la réhabilitation de 9 HVA et la réalisation de 12 forages pour la ville d'Abidjan.

40. Dans le domaine de l'**assainissement**, les interventions en 2013 ont permis l'entretien des installations d'assainissement et de drainage du District d'Abidjan avec le curage de 152 753 mètres linéaires (ml) de réseaux et ouvrages associés, ainsi que le curage de 56 742 m³ sur 57 200 m³ soit un taux de réalisation de 98% dans le cadre des travaux d'urgence.

41. Pour la réalisation du programme de construction des **logements sociaux et économiques**, une superficie totale de 3059,57 Ha de réserves foncières a été mobilisée, dont 1015 Ha à Abidjan; 39,27 Ha à Yamoussoukro et 2005,30 ha pour les autres chefs-lieux de Départements. De plus, ont été réalisés 2190 logements à Abobo PK-18 dans le cadre du projet « des résidences concorde », 201 logements à Daloa, 231 logements à San-Pedro et 202 logements à la cité ADO 1 à Yopougon.

42. Les actions du Gouvernement dans les secteurs de l'**Environnement, du Développement Durable et de la Salubrité Urbaine** ont consisté à la ratification en 2013 par la Côte d'Ivoire de la Convention de Maputo sur la conservation de la nature et les ressources naturelles. Par ailleurs, un avant-projet portant code de la salubrité urbaine a été validé et le décret portant sur le principe pollueur payeur a été pris. En outre, le décret portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques a été prorogé. Au titre de la collecte des déchets, sur 720 000 tonnes de déchets prévisionnels, 603 118,80 tonnes ont été collectées et enlevées, soit un taux de collecte-enlèvement de 95%.

43. Dans le cadre de l'amélioration de la gestion du secteur **des eaux et forêts**, les principales activités menées en 2013 ont été la prise de quatre (04) décrets d'application du code de l'eau Pour la gestion durable des ressources forestières et des milieux aquatiques, ce sont 40 km de pistes intérieures débroussaillées, le dégagement des chablis le long de ces pistes, le nivellement de 32 Km de pistes intérieures, le rechargement de 5,6 Km de pistes intérieures. Concernant la protection des Parcs Nationaux et Réserves et leur promotion,

plusieurs projets ont été mis en œuvre, notamment l'Appui à la mise en place et aux opérations de la Fondation pour les parcs et Réserves, l'Aménagement et surveillance de parc nationaux, l'Aménagement du Parc national de Tai, le Projet d'appui à la relance et la conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (PARC-CI).

44. Enfin, concernant le **résultat stratégique 5**, dans la cadre de la **restauration de l'image de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale**, les autorités ivoiriennes ont mené une offensive diplomatique et multiplié les visites officielles, de travail et d'affaires dans plusieurs pays du monde. Ce qui a eu pour retombées, la confiance placée dans la Côte d'Ivoire et la reconduction en février 2013 du Président de la République par ses pairs de l'Afrique de l'Ouest pour continuer d'exercer la présidence de la CEDEAO. Sur le plan de l'éco diplomatie, de nombreux investisseurs sont venus explorer le marché ivoirien. Et certains d'entre eux ont commencé à implanter des usines.

45. En matière de **reconstruction post-crise, de développement des échanges extérieurs et de relance économique**, plusieurs actions ont été entreprises. Ce sont, entre autres, la mise en œuvre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR) et la négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne.

Introduction

46. Le Gouvernement ivoirien a décidé, à l'issue de la crise post-électorale, de renouer avec la tradition de planification et de la remettre au cœur de l'action publique. Cette volonté s'est matérialisée par l'élaboration d'un Plan National de Développement (PND) pour la période 2012-2015³.

47. Dans la préface du PND, SEM le Président Alassane Ouattara écrivait, en mars 2012 : « *Mon ambition est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Pour y parvenir une nouvelle stratégie de développement claire et cohérente a été définie et adoptée par le Gouvernement le 28 mars 2012, intitulée « Plan National de Développement 2012-2015 ».*

48. *Cette nouvelle stratégie tire les leçons du passé en faisant un diagnostic franc et sans détour des résultats des politiques économiques mises en œuvre ces dernières décennies.*

49. *Elle reprend les grandes priorités du programme de gouvernement, sur la base duquel les ivoiriens m'ont accordé leur suffrage en novembre 2010.*

50. *Cette nouvelle stratégie trace les grands axes de l'action gouvernementale tant au plan national que régional pour atteindre une croissance vigoureuse, soutenue, solidaire et productrice d'emplois.*

51. *Elle vise également à réduire de manière significative le taux de pauvreté d'ici 2015. Elle définit les grands « moteurs de croissance », tant au niveau horizontal que vertical, qui devraient permettre d'atteindre une croissance de 8% en 2012, de 9% en 2013 et d'environ 10% en 2014-2015.*

52. *Respectant ses valeurs ancestrales, la Côte d'Ivoire entend redevenir un havre de paix, un Etat de droit et de bonne gouvernance, une démocratie forte et solidaire, où le secteur privé pourra bénéficier d'un des meilleurs environnements des affaires en Afrique, dans une économie dynamique et ouverte sur le reste du monde.*

53. *A travers ce Plan National de Développement 2012-2015, nous replaçons la planification stratégique au cœur de l'action Gouvernementale. En conséquence, il devient le document de référence pour tous les acteurs tant au niveau national, régional, qu'international. Je veillerai à ce qu'il soit un instrument flexible, revu sur la base des résultats obtenus, des facteurs exogènes et endogènes... »*

54. Le PND s'est donc nourri du Programme de gouvernement de SEM le Président de la République et il remplace le Document Stratégique de réduction de la Pauvreté (DSRP 2008-2013). Elaboré selon une approche participative, le PND intègre la démarche de la Gestion Axée sur les Résultats et la Planification Basée sur les Droits Humains ainsi que le genre.

55. La nouvelle stratégie vise à accélérer la dynamique de croissance autour de « moteurs puissants de croissance », judicieusement sélectionnés sur la base des avantages

³ Le PND 2012-2015 est composé de quatre tomes, dont : le Tome I : Résumé analytique ; le Tome II : Diagnostic politique, économique, social et culturel ; le Tome III: Vision de développement et orientations stratégiques ; et le Tome IV: Matrices d'Actions Prioritaires. Ce document est disponible sur le site : www.gcpnd.gouv.ci

comparatifs du pays et par leurs effets sociaux cohésifs et inclusifs. Cette stratégie tient dûment compte des goulots d'étranglement et des pesanteurs qui ont ralenti le développement du pays au cours des dernières décennies. Elle contient donc la mise en œuvre d'un programme cohérent de réformes structurelles de grande ampleur pour réaliser une croissance forte, soutenable, solidaire, équitable, respectueuse du genre et de l'environnement et créatrice d'emplois, y compris pour les jeunes et les femmes.

56. Les Principaux Objectifs quantitatifs pour la période 2012-2015 : (a) réaliser un taux de croissance constant du PIB d'environ 10% en moyenne sur la période, tiré par un accroissement substantiel de l'investissement tant privé (y compris de l'extérieur) que public, avec un ratio de l'investissement sur PIB de 18 %, dont 7,5 % pour les investissements publics, par rapport à moins de 10 % et moins de 3 % respectivement en 2000 et 2011, soit bien largement en deçà de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne pendant la même période ; (b) réduire le taux de pauvreté de moitié et revenir vers le groupe de tête des pays africains qui sont les mieux placés dans l'indice du Développement Humain du PNUD ; (c) atteindre les Objectifs Millénaires de Développement pour 2015 ou s'en rapprocher le plus possible ; (d) créer un des meilleurs climats des affaires en Afrique ; (e) rejoindre le groupe de tête des pays africains en ce qui concerne la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (indice de la Banque Mondiale).

57. Pour le suivi de la mise en œuvre du PND, un cadre institutionnel a été adopté par décret n°2012-1158 en date du 19 décembre 2012. Conformément à l'article 20 de ce décret et aux exigences de suivi-évaluation, il est prévu d'élaborer, chaque année, un rapport de suivi de la mise en œuvre du PND.

58. Le présent rapport, deuxième document national en matière de suivi de la mise en œuvre du PND, dresse un bilan de l'état d'exécution des actions mises en œuvre au titre de l'année 2013 et donne un aperçu sur le niveau atteint dans la chaîne des résultats prévus. Ce deuxième document national en matière de suivi de la mise en œuvre du PND fait le rapprochement entre le processus de mise en œuvre et le cheminement prévu par le PND en vue de tirer les enseignements utiles pour des ajustements subséquents devant assurer à terme l'atteinte des objectifs fixés.

59. Ce rapport est structuré en quatre chapitres. Le premier chapitre situe le cadre global de la mise en œuvre du PND. Il rappelle la vision et les cibles de développement et présente l'évolution du cadre macroéconomique et du profil de financement en référence au PND. Le deuxième chapitre fait le bilan de la mise en œuvre par résultat stratégique du PND et par domaine d'interventions prioritaires. A travers l'analyse des performances réalisées, il donne également une idée sur la probabilité d'atteindre les cibles de développement fixées pour 2015. Le troisième chapitre aborde le fonctionnement du dispositif de suivi évaluation et le quatrième, les perspectives et les recommandations.

Chapitre 1 : Cadre global de mise en œuvre du PND

I. Vision de développement de la Côte d'Ivoire et principales cibles attendues de la mise en œuvre du PND

I.1. Rappel de la vision de développement

60. Le Plan National de Développement (PND) 2012-2015 repose sur l'ambition du Président de la République de **faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020**.

61. L'ambition d'émergence à l'horizon 2020 implique que la Côte d'Ivoire aille au-delà de sa position d'exportateur de matières premières brutes. Le pays devra ainsi assurer une transformation accrue de ses matières premières pour contribuer de façon substantielle aux échanges internationaux à travers des produits « Made in Côte d'Ivoire ». Les recettes subséquentes issues des exportations de produits manufacturés permettront de passer au stade d'exportation des capitaux. Les avantages tirés de la forte industrialisation et du retour sur les investissements de la Côte d'Ivoire à l'étranger favoriseront ensuite l'innovation technologique et l'exportation des connaissances.

62. Le passage de la position d'exportateur de matières premières brutes à celle d'exportateur des connaissances requiert l'émergence d'une importante classe moyenne et l'augmentation substantielle du PIB par tête. Ce modèle de développement exige la création de conditions propices à la transformation du pays en: (i) un havre de paix, de sécurité, de cohésion sociale et de bien-être ; (ii) une puissance économique de la sous-région ; (iii) un pays de travailleurs dans la discipline et le respect des valeurs morales ; (iv) un pays de culture de l'excellence et de promotion du mérite dans l'équité ; (v) un paradis touristique respectueux des valeurs environnementales ; et (vi) une place financière de niveau international.

63. En cohérence avec cette vision, le PND propose d'ici 2015 de poser les fondements de la Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. Ce résultat global a été traduit en 5 résultats stratégiques, à savoir : (1) les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée, dans laquelle la bonne gouvernance est assurée ; (2) la création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance répartis dans l'équité ; (3) les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables, ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité ; (4) les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat ; et (5) le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif.

I.2. Rappel des principales cibles de développement

64. S'agissant du **résultat stratégique 1** « Les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée », l'indice de sécurité devra passer de 3 en 2008 à 2 en 2013 pour atteindre 1 en 2015. En ce qui concerne l'indice de perception de la corruption, de la 150^{ème} place sur 179 pays, la Côte d'Ivoire devra se situer parmi les 100 premiers pays en 2013 et 80 premiers en 2015. S'agissant de l'indice de

satisfaction des usagers de l'administration, il devra évoluer de 30% en 2008 à 60% en 2013 pour atteindre 70% en 2015.

65. En ce qui concerne le **résultat stratégique 2** « La création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits répartis dans l'équité », l'enjeu est d'enregistrer des performances significatives au niveau de l'économie du pays à travers l'amélioration du taux de croissance, qui devrait passer de -4,7% à 10,1% et se situer à 9% en 2013. Le taux d'investissement quant à lui passera de 8,2% en 2011 à 16,1% en 2013 pour atteindre 19,5% en 2015. S'agissant du taux de pénétration des institutions de microfinance, il devra aussi connaître un rebond en passant de 16,5% en 2006 à 25% en 2013 et 30% en 2015. Il en va de même pour le délai d'établissement d'une entreprise, qui devra être ramené de 40 à 20 jours sur la période considérée. D'autres secteurs, comme les infrastructures économiques, devraient également refléter des progrès importants avec, entre autres, le nombre de linéaire de routes interurbaines construites sur la période, qui devra atteindre 1366 km environ, alors que le renforcement de routes revêtues devra atteindre 5000 km. Pour 2013 les objectifs poursuivis sont de 277 km de nouvelles routes interurbaines et 1100 km de routes revêtues.

66. Quant au **résultat stratégique 3** « Les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables, ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité », l'appréciation des efforts à consentir sur la période 2012-2015 porte essentiellement sur l'évolution des indicateurs de performance en matière de santé et d'éducation. En effet, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans devrait être ramené de 125‰ en 2005 à 88‰ en 2013 et 50‰ en 2015. Quant au taux de mortalité maternelle, il devrait, sur la même période, baisser de 543 à 345 puis à 149 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le taux brut de scolarisation dans le primaire, ainsi que le taux net, devraient progresser de 2008 à 2013 respectivement de 76,2 % à 85% et de 56,1% à 60%. Les cibles de ces indicateurs pour 2015 sont respectivement 95% et 70%. Le taux d'achèvement dans le primaire s'améliorerait de 48,5% en 2008 à 54% en 2015 après avoir atteint 53% en 2013. Dans le secondaire, les progrès seront appréciés à travers l'évolution du taux brut de scolarisation qui devrait passer de 76,2% en 2008 à 87% en 2013 puis 89,4% en 2015.

67. Concernant le **résultat stratégique 4** « Les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat », les changements qui interviendront sur la période 2012-2015 seront évalués au travers de : (i) la proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau potable, qui devrait passer de 61% en 2008 à 76,1% en 2013 et 82,5% en 2015 ; (ii) la proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement, qui passera de 57% à 81% ; (iii) la proportion de la population ayant accès à un logement décent, avec une évolution de 30% en 2008 à 37% en 2013 puis 40% en 2015 ; et (iv) la proportion des zones protégées pour préserver la biodiversité, qui passera de 10% à 20%.

68. Enfin, pour ce qui est du **résultat stratégique 5** « Le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif », le soin est laissé aux différentes comparaisons régionales et internationales de se prononcer sur l'image du pays d'ici à l'horizon 2015. L'Etat ivoirien est confiant, pour sa part, que les performances attendues au niveau des résultats stratégiques ci-dessus devraient permettre au pays de redevenir un pays phare en Afrique et de retrouver son rôle de locomotive économique de la sous-région.

II. Résultats globaux obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du PND.

II.1. Evolution du cadre macroéconomique

69. L'économie nationale poursuit sa consolidation grâce au renforcement de la normalisation sociopolitique, à l'accroissement continu des investissements et à un cadre macroéconomique stable. Par ailleurs, la poursuite des réformes structurelles et des investissements dans le cadre du PND a renforcé les acquis de la croissance.

II.1.1. Le secteur réel

Le secteur primaire

70. L'activité du secteur primaire enregistre des évolutions contrastées au niveau de l'agriculture d'exportation et de l'extraction minière.

✓ *L'agriculture d'exportation*

71. A fin décembre 2013, les productions de coton, de caoutchouc naturel, de noix de cajou, de banane et de cacao sont en progression, tandis que celles du sucre, de l'ananas, du café vert et de l'huile de palme se contractent.

✓ *La production minière*

72. L'extraction minière est caractérisée en 2013 par une baisse continue de la production de pétrole brut (en repli de 15,1% par rapport à fin décembre 2012), un redressement de la production de l'or (en hausse de 18,6%) et du manganèse (+21,2%), ainsi qu'un raffermissement de la production de gaz naturel (+19%).

Le secteur secondaire

✓ *La production industrielle*

73. A fin décembre 2013, l'Indice de la Production Industrielle (IPI), hors extraction, affiche une hausse de 6,0%, portée par l'ensemble des branches à l'exception des « Industries métalliques » et de « l'Industrie du verre, de la céramique et des matériaux de tous types » qui enregistrent respectivement -32,2% et -0,9%. Quant à l'activité manufacturière, elle ressort un accroissement de 5,9%.

✓ *Le Bâtiment et les Travaux Publics*

74. L'indicateur avancé du BTP, basé sur la production de matériaux utilisés dans ce secteur, baisse seulement de 1,0%. Cette contraction provient de la production du bitume (-30,9%), du ciment (-8,4%) et des bacs (-13,6%).

✓ *Les énergies commerciales*

75. L'année 2013 s'achève sur un accroissement de la production nette d'électricité de 9,2% pour se situer à 7527 Gwh. La production est soutenue par la composante thermique

(+15,9%) qui bénéficie à la fois de la hausse de l'extraction de gaz naturel (+19,8%) et de l'effet de l'extension de la capacité de production de la centrale thermique AGGREKO (+100 MW). La composante hydraulique se contracte quant à elle de 10,2%, en raison de la baisse des précipitations (-26,5% d'apport d'eau dans les lacs) couplée à une disponibilité plus faible des ouvrages hydrauliques (85,8% de rendement contre 87,6% en 2012).

Le secteur tertiaire

✓ *Le commerce de détail*

76. L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail à fin décembre 2013 enregistre un accroissement de 14,1% en termes nominaux (+11,5% en termes réels) par rapport à la même période en 2012. Le dynamisme affiché par le commerce de détail est la résultante de la reprise de la demande en lien avec la nette amélioration du climat des affaires et des revenus des ménages.

✓ *Le transport*

77. Le trafic aérien est en forte progression, favorisée par la consolidation de l'activité économique. Ainsi, le cumul du nombre de voyageurs commerciaux est en augmentation de 24,7% par rapport à 2012.

78. Le transport terrestre connaît un regain d'activité attesté par la hausse de la consommation de gasoil (+7,1%) à fin décembre 2013. Cette branche bénéficie aussi du dynamisme de l'activité économique nationale.

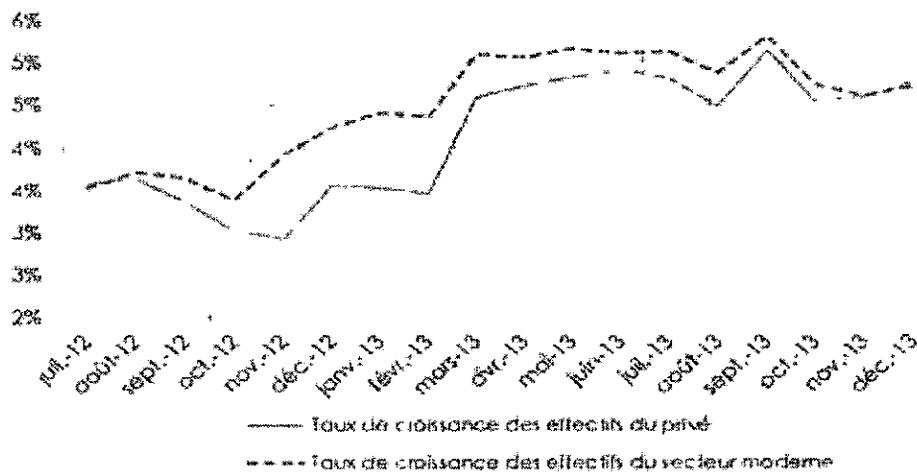
79. La branche maritime en 2013 est également marquée par une augmentation du trafic global de 3,4% par rapport à 2012. Cette dynamique est tirée par l'embellie des activités du Port Autonome de San-Pedro (+33,9%), soutenue principalement par le transbordement (+53,2%) qui représente 59,2% du trafic de ce port. Quant au Port Autonome d'Abidjan (PAA), le trafic connaît une baisse (-1,1%), en lien avec les niveaux élevés des coûts.

✓ *L'emploi*

80. L'emploi dans le secteur moderne à fin décembre 2013, avec un effectif de 756 597, est marqué par une progression de ses deux composantes. En effet, l'accroissement des embauches nettes (+4,7% ; +34 030 emplois) en glissement annuel est porté à la fois par le secteur privé (+4,8% ; +26 577 emplois) et le secteur public (+4,5% ; +7 453 emplois).

81. La progression dans le secteur public est soutenue par la hausse des effectifs dans les administrations publiques (+5,1% ; +7025 emplois) et dans les Entreprises Publiques Nationales (+9,5% ; +803 emplois) par rapport à 2012.

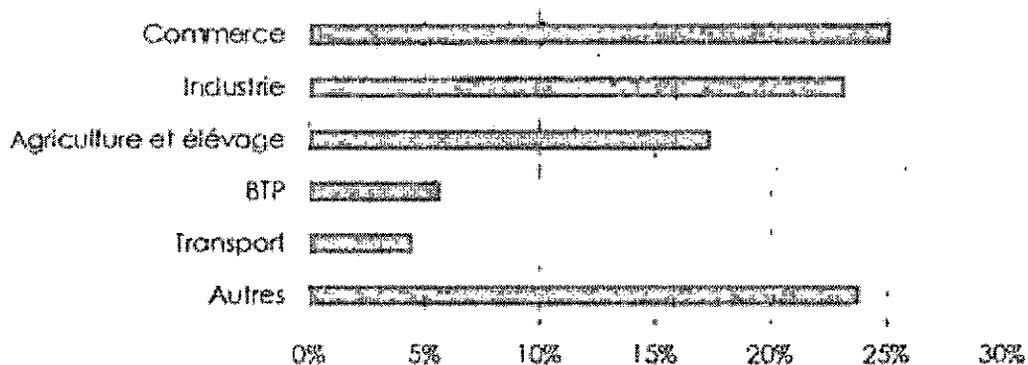
Figure 1 : Evolution de l'emploi dans le secteur moderne



Source : CNPS ; DGE

82. Le secteur privé emploie près de 77,2% de l'effectif du secteur moderne. Sa composition montre que l'activité dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de l'élevage occupe environ 66% du personnel du secteur privé.

Figure 2 : Répartition des emplois dans le secteur privé



Source : CNPS ; DGE

✓ L'évolution des prix à la consommation

83. Malgré la hausse des prix de certains produits alimentaires, en 2013 l'inflation a été maîtrisée et s'est située en dessous du seuil de 3%.

II.1.2. Les finances publiques

84. La situation des finances publiques, à fin décembre 2013, est caractérisée par une bonne tenue des recettes totales et dons (3040,4 milliards FCFA contre 2621,5 milliards FCFA en 2012), liée à une hausse des recettes fiscales (+195,6 milliards FCFA), des concours extérieurs (+120,3 milliards FCFA) et des recettes non fiscales (+103,0 milliards FCFA). Les

dépenses totales et prêts nets ressortent à 3385,5 milliards FCFA contre 3053,9 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 331,6 milliards FCFA, imputable principalement aux dépenses de personnel et aux dépenses en capital.

Les recettes et dons

85. Les **recettes fiscales** à fin décembre 2013 sont évaluées globalement à 2408,6 milliards FCFA contre 2213 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 195,6 milliards FCFA (+8,8%). Cette performance s'explique par le bon recouvrement des recettes intérieures (+40,2 milliards FCFA) et celles de porte (+86,3 milliards FCFA).

86. Les **recettes non fiscales** sont évaluées à 430,3 milliards FCFA contre 327,3 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 103 milliards FCFA. Ce surplus est en rapport avec l'impact de la mise en œuvre des réformes de sécurité sociale (+72,2 milliards FCFA) et la bonne tenue des recettes non fiscales du Trésor (+24,6 milliards FCFA), en liaison avec le bon niveau de recouvrement des recettes de service et le paiement d'arriérés de dividendes PETROCI.

87. Les **contributions extérieures** ressortent à 201,5 milliards FCFA, dont 96,2 milliards FCFA de dons-projets et 105,2 milliards FCFA de dons-programme, qui comprennent 98,4 milliards FCFA de Contrat Désendettement Développement (C2D). Ce bon niveau de mobilisation des dons-projets est imputable principalement aux tirages effectués auprès de la Banque Mondiale pour le financement de certains projets, notamment le Projet d'Urgence Réhabilitation du Secteur Électricité et le Projet Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (PRICI), et de la BAD.

Les dépenses

88. Les dépenses totales et prêts nets sont exécutés à 3385,5 milliards FCFA à fin 2013, contre 3053,9 milliards FCFA à fin 2012, soit une hausse de 331,6 milliards FCFA.

89. Les **dépenses de personnel** ont atteint 1038,9 milliards FCFA, en augmentation de 104,2 milliards FCFA par rapport à décembre 2012.

90. Les **charges de la dette** sont ressorties à 214,8 milliards FCFA en 2013 contre 232,9 milliards FCFA en 2012, soit une baisse de 18,1 milliards FCFA. Elles comprennent 115,6 milliards FCFA d'intérêts sur la dette intérieure et 99,1 milliards FCFA d'intérêts sur la dette extérieure. La dette intérieure enregistre une hausse de 36,1 milliards FCFA, en liaison avec les intérêts précomptés sur les nouvelles émissions. En effet, les intérêts précomptés sur les nouvelles émissions de bons du Trésor se sont chiffrés à 36,3 milliards FCFA en 2013 en raison du niveau élevé des émissions de bons du Trésor (448,8 milliards FCFA contre 148 milliards FCFA en 2012).

La dette publique

91. A fin décembre 2013, le **service de la dette publique** exécuté se chiffre à 965,1 milliards FCFA contre 790,3 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 22,1%. Avec un niveau de 738,5 milliards FCFA, le service de la dette intérieure enregistre une augmentation de 423,2 milliards FCFA par rapport à 2012, liée au niveau élevé des échéances de titres émis lors de la restructuration des Bons du Trésor en 2011.

92. Le **stock de la dette publique** à fin 2013 (y compris C2D) ressort à 7036,5 milliards FCFA, soit 50% du PIB contre 50,5% en 2012. Par rapport aux recettes intérieures, il ressort à 247,9% contre 250,6% en 2012. Le service de la dette extérieure par rapport aux recettes

intérieures est de 8% en 2013 contre 18,7% en 2012. Par rapport aux recettes d'exportation, le service de la dette extérieure se situe à 3,4% contre 7,8% en 2012.

II.1.3. Le commerce extérieur

93. Les échanges extérieurs de marchandises à fin décembre 2013 se caractérisent par un excédent commercial de 1467,6 milliards FCFA, en baisse de 80,2 milliards FCFA par rapport au solde de 2012.

94. L'érosion du solde commercial s'explique par une augmentation en valeur des importations (+138,9 milliards FCFA) plus forte que celle des exportations (+58,7 milliards FCFA).

Les exportations

95. A fin décembre 2013, la hausse en valeur des exportations est attribuable aux produits transformés (+5,1%), alors que les produits primaires (-2,2%) sont en recul.

Tableau 1 : Structure des exportations

Valeur des exportations	2012	2013
Primaire	55,8%	54,0%
<i>Agriculture d'Exportation</i>	37,9%	40,0%
<i>Produits miniers</i>	17,6%	13,7%
<i>Autres</i>	0,3%	0,3%
Transformé	44,2%	46,0%
<i>1^{ère} Transformation</i>	17,7%	18,0%
<i>Manufacturé</i>	24,7%	26,3%
<i>Autres</i>	1,8%	1,7%

Source : DGE ; DGD

Les importations

96. Les importations évoluent sous l'impulsion des biens d'équipements (+14,2%) et des biens intermédiaires (+6,2%) nécessaires à la relance économique.

Tableau 2 : Structure des importations

Importations	2012	2013
Consommation	41,4%	38,7%
<i>dont: Produits alimentaires</i>	20,7%	18,2%
<i>dont: Riz</i>	7,3%	4,7%
Biens intermédiaires	43,0%	44,2%
<i>dont: Pétrole brut</i>	29,4%	29,2%
Biens d'équipements	15,6%	17,2%
<i>dont: Machines Mécaniques</i>	7,1%	8,1%
<i>Machines électriques</i>	3,4%	3,9%

Source : DGE, DGD

97. Les biens d'équipement sont dominés par les machines mécaniques, les machines électriques et les matériels de transports routiers (3,1%).

II.1.4. La situation monétaire et financière

98. L'évolution des agrégats monétaires à fin décembre 2013, par rapport à fin décembre 2012, est marquée par un accroissement de la masse monétaire de 11,6%, une légère amélioration des avoirs extérieurs nets de 0,2%, une dégradation de la Position Nette du Gouvernement de 15,1% et une poursuite du redressement du crédit net à l'économie de 22,6%.

99. Le redressement des avoirs extérieurs nets est lié notamment aux exportations plus importantes de produits agricoles (principalement le cacao), intervenu en décembre 2013.

Tableau 3 : Situation des critères de convergence en 2012 et 2013

Critères de convergence - UEMOA	Notions	2012	2013
Taux de croissance du PIB		9,8%	9,0%
Solde budgétaire de base / PIB nominal (en %)	≥ 0	-2,4	-0,5
Taux d'inflation annuel moyen (%)	≤ 3	1,3	2,7
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	≤ 70	49,7	44,5
Ratio investissements publics financés sur ressources internes / Recettes fiscales (%)	≥ 20	23,1	26,3
Taux de pression fiscale (%)	≥ 17	17,6	16,9

Source : MPMEF/DGE/CNPE

II.1.5. Perspectives de croissance économique et financière en 2014

100. Au plan international, l'activité économique en 2014 devrait enregistrer une progression de 3,7%, marquée par le rebond de la croissance dans les pays avancés (2,2% contre 1,3% en 2013), qui profiterait aux pays émergents (5,1% contre 4,7% en 2013). Les cours des principales matières premières resteraient à des niveaux élevés, du fait de la hausse de la demande des produits de base exprimée par les pays émergents.

101. Au plan national, le Gouvernement poursuivra les efforts de normalisation de la situation sociopolitique. Les objectifs de politique économique visent à assurer la stabilité macroéconomique⁴ et à restaurer une dynamique de croissance forte, soutenue, inclusive et créatrice d'emplois. Ces objectifs sont en cohérence avec le Programme Economique et

⁴ Dans son communiqué de presse n°14/134 du 26 mars 2014, le FMI déclare que « les perspectives macroéconomique 2014 demeurent positives, avec un taux de croissance qui restera vigoureux dans un contexte d'inflation maîtrisé... »

Financier triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) 2011-2014, ainsi que le Plan National de Développement (PND) 2012-2015.

102. Le taux de croissance serait de 10%, soutenu principalement par les performances dans la branche des bâtiments et travaux publics.

Le secteur réel

103. **Du côté de l'offre**, la production devrait se raffermir en 2014 avec le dynamisme retrouvé de l'ensemble des secteurs.

104. Le secteur primaire afficherait un taux de croissance de 5,6% contre 3,7% un an plutôt. Cet accroissement est tiré principalement par la relance de l'extraction minière (22,1% contre 1,3% en 2013) et l'amélioration de la production vivrière (5,5% contre 4% en 2013).

105. L'activité industrielle devrait poursuivre son dynamisme observé depuis ces deux dernières années. Le taux de croissance du secteur secondaire est attendu à 14,5%, après 13,3% réalisé en 2013, grâce notamment aux BTP (30,5%), aux produits pétroliers (9,6%), de aux industries agroalimentaires (8,5%) et aux énergies (6,3%).

106. Le secteur tertiaire bénéficierait de l'évolution favorable des secteurs primaire et secondaire avec un niveau de croissance projeté à 8,9% contre 12,6% en 2013. réalisé un an plutôt, grâce au dynamisme de toutes ses composantes. Le transport augmenterait de 8,6%, les télécommunications de 6,6%, le commerce de 9,7%, les services de 8,7% et les droits et taxes de 8,3%.

107. **Au niveau de la demande** globale, les investissements sont attendus à 15,7% sous l'effet des investissements publics (13,6%), grâce à la poursuite des grands chantiers de l'Etat dans le domaine des infrastructures économiques et sociales. Par ailleurs, le renforcement du Partenariat Public-Privé, le soutien du secteur privé et l'investissement des ménages dans les biens immobiliers devraient impulser le taux d'investissement. Il devrait se situer en moyenne à 21,3%.

108. La consommation finale est projetée à 5,8% contre 5% en 2013, portée à la fois par ses composantes publiques (4,2%) et privée (6%). L'Etat devrait poursuivre les recrutements dans les secteurs de l'éducation et de la santé dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Estimation des finances publiques

109. Les recettes fiscales connaîtraient une progression en 2014, pour se situer à 2642,4 milliards en 2014. Cette hausse résulterait aussi bien d'une bonne tenue des recettes fiscales intérieures que des droits de douane.

110. Les recettes non fiscales sont prévues s'établir à 408,7 milliards FCFA et comprennent les cotisations de sécurité sociales et les autres recettes non fiscales, qui seraient respectivement de 317 milliards FCFA et 91,7 milliards FCFA. Ces prévisions s'appuient sur la poursuite de la mise en œuvre des réformes de sécurité sociale et la hausse des dividendes versés par PETROCI, qui passeraient à 21,2 milliards FCFA contre 15 milliards FCFA en 2013.

111. Les dons ont été projetés à 377,9 milliards FCFA, dont 221,3 milliards FCFA pour le financement de projets et 156,6 milliards FCFA au titre des dons-programme.

112. Les dépenses totales seraient de 3792,4 milliards FCFA (24,1% du PIB) en 2014.

Dettes publiques

113. Le service de la dette publique pour 2014 est prévu se situer à 1047,8 milliards FCFA, dont 325,9 milliards FCFA pour la dette extérieure et 721,9 milliards FCFA pour la dette intérieure, soit une progression de 7,3% par rapport au service estimé en 2013. Ce service représente 34,6% des recettes intérieures et 6,6% du PIB, contre respectivement 35,1% et 6,9% en 2013.

Estimation de la situation monétaire

114. A fin décembre 2014, la masse monétaire s'élèverait à 5837 milliards FCFA contre 5330,6 milliards FCFA à fin décembre 2013, soit une hausse de 506,5 milliards FCFA représentant une progression de 9,5%, qui s'inscrit dans le sillage de l'économie.

II.2. Evolution du profil de financement du PND

115. En 2012, sur 636,9 milliards FCFA prévus, 616,4 milliards FCFA ont été mobilisés, dont 132,5 milliards FCFA au titre des appuis budgétaires et 135,2 milliards au titre du financement extérieur des projets et programmes, soit un taux global de mobilisation de 96,78%.

116. En 2013, 555 milliards FCFA ont été mobilisés sur 704,7 milliards de FCFA prévus, dont 232 milliards au titre des appuis budgétaires et 323 milliards au titre du financement extérieur, soit un taux global de mobilisation de 78,76 %.

Tableau 4 : Montants mobilisés en 2012 et 2013

(Montant en milliards FCFA)

	2012			2013		
	Prévu	Réalisations	Ecart	Prévu	Réalisations	Ecart
TOTAL	636,9	616,4	-20,5	704,7	555,0	-149,7
Echéances rééchelonnées	205,9	205,9				
Annulation de dette	142,7	142,7				
Appuis budgétaires	157,4	132,5	-24,9	262,2	232,0	-30,2
<i>FMI</i>	96,3	101,5	5,2	75,1	72,4	-2,7
<i>Banque Mondiale</i>	25,0		-25,0	25,0	24,5	-0,5
<i>AFD</i>				98,4	98,4	
<i>BAD</i>				24,3		-24,3
<i>UE</i>	36,1	28,8	-7,3	39,4	36,7	-2,7
<i>UEMOA</i>		2,2	2,2			
Financement extérieur	130,9	135,2	4,3	442,5	323,0	-119,5
<i>Emprunts-projets</i>	78,7	54,0	-24,7	313,4	219,9	-93,5
<i>Dons-projets</i>	42,2	51,5	9,3	122,3	96,2	-26,1
<i>Dons-programme</i>	10,0	29,7	19,7	6,8	6,8	

Source : MPMEF/DGE

117. L'investissement privé se chiffre à hauteur de 1558 milliards de FCFA, dont 305 milliards pour les ménages et 1253 milliards pour les Entreprises.

118. L'action du Gouvernement vise ainsi à consolider le rôle du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et principal pourvoyeur d'emplois, notamment pour les jeunes diplômés.

119. Le Gouvernement entend accélérer la valorisation des potentialités importantes, diversifiées et rentables qu'offre notre économie, notamment en matière d'agro-business, d'industrie, de mines et d'énergie.

120. Quant à la mobilisation des ressources extérieures, le Gouvernement envisage de montrer à la Communauté Internationale les potentialités et les opportunités que la Côte d'Ivoire offre en matière d'investissements, en organisant le Forum « Investir en Côte d'Ivoire en 2014 » (ICI 2014).

121. Par cet important évènement, le Gouvernement a pour objectif de réaliser une forte participation d'investisseurs avec des intentions d'emplois et des intentions d'investissements s'élevant au-delà des 500 milliards FCFA pour le financement du PND.

122. Les investissements, notamment ceux provenant du secteur privé, seront ainsi, avec le Partenariat Public Privé (PPP), un des leviers importants de la croissance et de la promotion du développement. Dans le cadre des PPP, 42 projets sont actuellement concernés pour un montant de 5,3 milliards d'euros (3482,3 milliards FCFA).

123. Aussi, le Gouvernement envisage-t-il de poursuivre son action sur les marchés financiers de l'Union Economique Ouest-Africaine comme alternative majeure pour le financement des investissements prévus dans le PND, notamment les projets d'infrastructure.

Chapitre 2 : Etat de mise en œuvre par résultat stratégique du PND

I. Résultat stratégique 1 « Les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée »

124. Dans le cadre de ce résultat stratégique, les interventions prioritaires de l'Etat concernent les domaines de la cohésion sociale, de la défense et de la sécurité, de la gouvernance, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques.

I.1. Paix et cohésion sociale

125. Pour consolider la cohésion sociale, les actions du Gouvernement visent à rétablir l'harmonie entre les populations. La réalisation de ce résultat n'est possible que si la paix et la cohésion sociale sont consolidées et si les Victimes de Guerre (VG) et les Ex-Combattants (EC) sont mieux intégrés dans la vie sociale.

126. En matière de *cohésion sociale*, des actions de promotion de la diversité culturelle et de la cohésion entre les communautés ont été menées à Man. Des initiatives ont contribué activement à la pacification des relations entre les populations autochtones, allogènes et allochtones dans les régions de la Marahoué (Angbovia), du Bélier (Tolakro-Djékanou), du NZI (Bocanda) et dans le canton Balo dans la sous-préfecture d'Issia. Des actions ont été aussi menées pour rapprocher les populations autochtones, allogènes et allochtones d'Anonkoua-Kouté (Abobo) suite à la crise post-électorale de 2010 qui a rompu les liens sociaux entre ces populations.

127. Dans le cadre de la poursuite des actions de pacification des relations communautaires, les populations ont été sensibilisées au vivre ensemble et à la cohésion sociale par le canal des moyens de communication que sont la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), ONUCI FM et de radios de proximité des communes de Koumassi et Yopougon. En outre, des journées culturelles et des compétitions sportives ont été organisées avec le concours du Programme National de Cohésion Sociale (PNCS). Par ailleurs, des initiatives ont été entreprises auprès de l'ONUCI pour la réhabilitation d'un foyer de rencontre intercommunautaire des jeunes du quartier Jérusalem dans le village de Locodjro (Commune d'Attecoubé/Abidjan).

128. La commission heuristique de la CDVR, dans le souci d'élargir davantage le champ des investigations, a organisé en mars 2013 un séminaire pour recueillir les points de vue des organisations sur le processus de réconciliation nationale.

129. Afin de prévenir la violence et la violation des droits de l'homme pendant la période électorale, le Système des Nations Unies a appuyé une campagne de prévention des violences électorales par la formation de plus de 1000 leaders communautaires et

représentants d'organisations de la société civile en dialogue communautaire, droits de l'homme et élections. Plus de 100 000 citoyens de 6 localités ayant enregistré des violences électorales lors des législatives générales de 2011 ont ainsi été sensibilisés. Ces actions, combinées avec celles de la Commission Electorale Indépendante (CEI) et l'ONUCI, ont positivement contribué au maintien d'un environnement globalement pacifique avant, pendant et après les élections municipales et régionales d'avril 2013.

130. L'augmentation du nombre de recours (113) devant les juridictions compétentes marque des avancées en termes de règlement par la voie judiciaire, comparée à l'usage de la violence lors des législatives.

131. En matière de justice transitionnelle et droits humains, trente-sept (37) Commissions locales de la CDVR et 36 plateformes de la société civile ont été installées et sont fonctionnelles. Les membres de ces commissions locales ont été formés, avec l'appui du SNU sur, diverses thématiques, y compris sur les droits de l'homme et la protection des témoins et des victimes. Suite à ces formations, ces commissions ont conduit des consultations locales sur l'ensemble du territoire national, dans le respect des normes et standards des droits de l'homme.

132. En outre, le rapport de l'Étude sur les dynamiques de conflit à l'Ouest a permis d'identifier les points d'entrée pour des actions de prévention et de promotion de la cohésion sociale au niveau de la zone ouest, la plus affectée par le conflit ivoirien.

133. Quinze (15) microprojets communautaires développés à Bouaké, à Duekoué, et à Abidjan, ont permis de booster la collecte des armés, de renforcer la cohésion intercommunautaire à travers le renforcement de capacités et la création d'espaces de dialogue entre les leaders communautaires, en particulier les femmes, ainsi que l'accès aux services sociaux de base.

134. Un dialogue socio-sécuritaire a par ailleurs été initié pour donner des compétences techniques aux ex-combattants et aux populations en matière de réconciliation nationale et de cohésion sociale. En outre, des actions civilo-militaires, des activités socioculturelles et des tournois sportifs ont été organisées à travers le pays par les FRCI pour améliorer le lien armée-nation.

135. De plus, 17 activités de sensibilisation à l'acceptation des ex-combattants ont aidé à une meilleure cohabitation entre communautés d'accueil et ex-combattants dans des localités, notamment Azaguié, Bingerville, Tabou, San-Pedro, Grand-Béréby, Soubré, Aboisso, Bouaké, Bouaflé, Boundiali, Man, Guiglo, Toulepleu, Ferké, Korhogo.

136. Enfin, des plans de formation à la cohésion sociale ont été élaborés à l'attention des chefs traditionnels.

137. Dans la perspective d'une participation active des communautés et des personnes vulnérables à la prévention et à la gestion durable des conflits, les autorités politiques, administratives, coutumières et religieuses, avec la contribution des partenaires techniques et financiers, ont bénéficié d'appuis en gestion des conflits et techniques de médiation traditionnelles et modernes. Dans la même dynamique, une consultation sur les infrastructures de paix et de cohésion sociale a été réalisée avec les acteurs nationaux, en vue de leur redynamisation pour une meilleure gestion des conflits communautaires. Aussi, une plate-forme de collaboration des chefs coutumiers (Adjamé, Marcory, Anoumambo et Anonkoua-Kouté) avec les organisations non gouvernementales nationales et

internationales a été mise en place en vue d'un règlement durable des conflits au sein des communautés.

138. Dans le cadre de sa mission classique, et en matière de cohésion sociale, le Médiateur de la République a été saisi de quatre-vingt-deux (82) réclamations de toute nature en 2013 avec 29% des réclamations pour le domaine des affaires économiques et financières, 24% pour les affaires générales et institutionnelles, 17% pour les affaires sociales et 15% pour les affaires du foncier et de l'urbanisme. Le traitement de ces réclamations a permis d'améliorer les rapports des usagers avec l'Administration, les rapports entre communautés et les rapports entre individus et communautés.

139. Par ailleurs, des agents du Médiateur de la République ont bénéficié en 2013 de formations avancées sur les enquêtes à Lusaka, en Zambie, et en médiation à Rabat, au Maroc. En outre, une session de formation sur « les techniques traditionnelles et modernes de médiation » a eu lieu du 29 au 31 Octobre 2013 à Abidjan, avec la contribution de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF).

140. Le Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SNGRC) a apporté une contribution importante à la Convention de la Société Civile Ivoirienne dans l'organisation de la deuxième édition des Journées du Consensus National, dont le thème était « Consensus National pour la Renaissance de la Côte d'Ivoire ». Cette activité majeure touche à la vie de la nation, notamment à la problématique de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale.

141. Pour *consolider la paix*, le Gouvernement a initié au cours de l'année 2013 de nombreuses rencontres avec l'opposition en vue de renforcer le dialogue politique. Cela a permis la décrispation de l'environnement socio-politique.

142. Par ailleurs, une consultation sur les infrastructures de paix et cohésion sociale a été réalisée avec les acteurs nationaux en vue de leur redynamisation pour une meilleure gestion des conflits communautaires.

143. En outre, des actions de promotion de la paix et de la réconciliation nationale ont été menées dans la Région du GÔH. Par ailleurs, une consultation sous-régionale a été initiée et a abouti à la mise en place d'un projet de cadre conjoint de sécurité et de paix aux frontières ivoiro-libériennes.

144. Les mesures concernant les Victimes de Guerre, les Ex-Combattants et les Personnes Déplacées Internes (PDI) ont porté sur l'assistance, la réinsertion et la réintégration.

145. Ainsi, des actions d'aide au retour des réfugiés et des Personnes Déplacées Internes ont été menées à travers un appui en vivres (3650 tonnes de riz et boissons non alcoolisées) au Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA) pour soutenir 293 rapatriés volontaires en provenance du Togo et du Ghana. De plus, un projet de cadre de coopération pour absorber les réfugiés et les Personnes Déplacées Internes sans emploi dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique d'emploi a été élaboré. De même, un projet de cadre institutionnel est en attente de validation, en vue de la prise en charge des créances en réparation pour les personnes physiques et morales ayant subi des dommages durant les conflits.

146. En vue de trouver une solution durable aux problèmes des personnes vulnérables déguerpies des forêts classées, un plan d'actions pour le déguerpissement des populations de la forêt du Mont Péko, dans le respect de leurs droits fondamentaux, a été mis en place.

147. Dans le cadre de la réinsertion et de la réintégration des ex-combattants, des victimes et des jeunes à risque, 6 Bureaux Régionaux de l'ADDR (Korhogo, Man, Séguéla, Bouaké, San Pedro et Abidjan) sur 7 prévus ont été ouverts, de même que 11 antennes départementales (Ferké, Boundiali, Odienné, Bouna, Duékoué, Toulepleu, Danané, Guiglo, Abobo, Yopougon et Koumassi) sur 19 prévues. A travers ces Bureaux et Antennes, des campagnes de sensibilisation ont été organisées sur le désarmement, la paix sociale et les opportunités d'emploi au profit de 30 000 ex-combattants et plusieurs milliers de personnes dans les Communautés. En outre, 17 121 ex-combattants ont subi des opérations de désarmement et de démobilisation et 14 242 armements ont été retirés des communautés, renforçant ainsi la sécurité et réduisant les risques de conflits. Sur un objectif de 30 000 ex-combattants en 2013, 27 116 ont entamé ou achevé le processus de réintégration socio-économique, soit un taux de réalisation de 90%.

148. Dans le souci de favoriser un large soutien au processus DDR, et de permettre une intégration réussie des ex-combattants, les communautés d'accueil ont bénéficié d'activités de relèvement communautaire. Au total, 15 projets de réhabilitation d'infrastructures sociales identifiés, à partir d'un processus de consultation communautaire, ont été réalisés. Il s'agit principalement de 4 centres de santé, 5 écoles primaires et 3 pompes hydrauliques dans des zones à forte concentration d'ex-combattants (Boundiali, Korhogo, Béoumi, Katiola, Anyama, Agboville, Soubré, Tabou, Duékoué, Aboisso, et M'bahiakro) dont la population est estimée à plus de 100 000 habitants.

149. Cette action a contribué à l'amélioration de l'offre et la qualité des services sociaux de base dans ces localités, atténuant ainsi le ressentiment selon lequel l'Etat ne se souciait que des Ex-combattants. Il s'agit des conclusions d'une étude sur la perception des ex-combattants par les communautés et vice-versa.

150. Au titre du renforcement des capacités techniques des parlementaires, 120 députés membres des Commissions Affaires Générales, Economiques, Défense ont été formés sur les instruments internationaux et nationaux de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), de surveillance et d'application des engagements en matière d'armes légères et de petits calibres (ALPC) et de lutte contre la corruption.

151. Pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions de cohésion sociale et de consolidation de la paix, le Médiateur de la République a bénéficié, pour l'année 2013, de 1,27 milliards FCFA de dotation budgétaire, dont 189,6 millions FCFA pour l'investissement. Pour mener ces actions, l'ADDR a bénéficié d'une dotation financière de 33, 9468 milliards FCFA dont 26,55 milliards FCFA de l'Etat de Côte d'Ivoire, 5,54 milliards FCFA de l'ONU, 851,4 millions FCFA du PNUD, 663,8 millions FCFA du FIDA et 340 millions FCFA de la Banque Mondiale à travers le PAPC. En ce qui concerne la CDVR, elle a bénéficié de 3,5 milliards FCFA de la part de l'Etat. Le PNCS a bénéficié de 183 millions FCFA au titre du fonctionnement et de 60 millions FCFA pour l'investissement.

Perspectives pour 2014 et 2015

152. En matière de Paix et Cohésion sociale, les actions prioritaires porteront sur : (i) la sensibilisation des populations, notamment des zones de conflits, sur les lois relatives au foncier, à la nationalité et à la succession ; (ii) la réalisation d'un bilan diagnostique des textes juridiques ayant un impact sur la dégradation de la cohésion sociale ; (iii) la mise en place des cadres permanents d'échange et de concertation entre les forces de défense et de

sécurité et la population ; (iv) la formation des acteurs (autorités et leaders d'opinion, chefs coutumiers, religieux et les OSC et les médias) en techniques de prévention des conflits dans cinq (5) districts administratifs ; (v) la sensibilisation des populations autochtones pour faciliter le retour des personnes déplacées internes et les réfugiés restants ; (vi) la réhabilitation de logements des personnes déplacées dans les zones sinistrées ; (vii) la réactivation et la redynamisation des institutions de paix (Comités locaux de paix) ; (viii) l'organisation d'audiences dans les différentes villes de l'intérieur, afin d'étendre l'action du Médiateur de la République à un plus grand nombre de citoyens ; (ix) l'organisation de journées portes ouvertes et de présentation des sites intranet et internet du Médiateur de la République.

1.2. Défense et Sécurité : Une armée, une gendarmerie et une police au service de la consolidation de la Nation

153. Dans le secteur de la défense et de la sécurité, le PND ambitionne de garantir la sécurité partout et pour tous, et d'assurer l'intégrité du territoire. En effet, les efforts devraient améliorer le ratio d'agents de police par habitant de 1 pour 1500 en 2008 à 1 pour 1000 en 2013. De même, l'indice de sécurité qui était de 3 en 2008 devrait atteindre la valeur cible de 2 en 2013.

154. L'évolution des indicateurs de 2008 à 2013 conforte la probabilité d'atteindre les cibles fixées en matière de sécurité sur l'ensemble du territoire pour 2015, soit en fin de période de la mise en œuvre du PND.

Tableau 5 : Indicateurs de performance en matière de sécurité et défense

Indicateurs de performance	Valeur de référence	Valeur cible	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur réalisée	Valeur cible
	2008	2012	2012	2013	2013	2015
Ratio d'agents de police par habitant	1 pour 1500 habitants		1222	1000	1222	1000
Niveau de l'indice de Sécurité	3		1	2	1,6	1
Niveau de l'indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)		3,3	2	1	1,3	1

Source : DEPSE-MEMIS 2013, Ministère de la Défense, PND 2012-2015

155. En matière de défense et sécurité, les actions menées ont contribué à assurer la sécurité des personnes et des biens au plan national et à réduire la circulation des Armes Légères de Petits Calibres (ALPC). Cela s'est traduit par l'évolution positive des différents indicateurs. En effet, le niveau de l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) est de 1,3 en 2013 contre 2 en 2012, sur une échelle de 10, et celui de l'Indice de Sécurité, communiqué par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, en 2013 est de 1,6 sur une échelle de 5.

156. Au titre de la *sécurité intérieure*, dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des Services déconcentrés (Préfectures, Districts, Commissariats) et des Unités de Maintien de l'Ordre (CRS, BAE), une étude diagnostique des services déconcentrés a été réalisée afin de faire l'état des lieux en termes d'infrastructures et d'équipements de

tous les services déconcentrés de la Police Nationale sur toute l'étendue du territoire national. Cette étude a permis de mettre en place une base de données et de combler le déficit en équipement minimal pour assurer le fonctionnement de cinquante (50) sur les 116 Commissariats, selon les normes minima définies par la DGPN. Cette disposition a permis à l'Etat de Côte d'Ivoire de bénéficier d'un appui budgétaire en 2013 de six millions d'euros de l'Union Européenne.

157. De même, dans le cadre du Projet d'Appui à la Réconciliation entre la Police et la Population financé par l'Union Européenne et mis en œuvre avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), huit (08) services déconcentrés de police d'Abidjan ont été réhabilités et équipés. Enfin, sept (07) services déconcentrés de police dans la zone ouest ont été sommairement réhabilités et équipés, grâce au Fonds de Consolidation de la Paix (PBF2). Le bâtiment de la Police Scientifique, sis à Vridi, a été réhabilité, le laboratoire et les bureaux équipés en matériels techniques et en matériel et mobilier de bureau.

158. S'agissant du renforcement du dispositif de sécurité, le Centre de Commandement des Décisions Opérationnelles (CCDO) a été installé le 11 mars 2013, avec pour objectif de lutter contre le grand banditisme et les tentatives de déstabilisation. De même, la Force de Recherche et d'Assaut de la Police (FRAP) a été créée. En outre, quarante-huit (48) véhicules ont été offerts aux unités et services de lutte contre la criminalité et de maintien de l'ordre.

159. Par ailleurs, la mise en œuvre de la vidéo-protection de la ville d'Abidjan a démarré par la sélection, après appel d'offres, du consortium HUAWEI-Thalès et la réalisation de missions d'évaluation du dispositif réalisé dans d'autres pays par ce consortium avant la phase de négociation prévue dans le cahier de charges.

160. Dans le cadre de la lutte contre le racket, des insignes de poche comportant le numéro matricule ont été confectionnés et distribués à tous les Sous-Officiers de Police, la charte d'Accueil a été affichée dans tous les 116 Commissariats et 11 Districts de Police et un Programme de formation mis en œuvre. A ce propos, 158 sessions de formation et 9 stages à l'Etranger ont été organisés pour un effectif de 8968 fonctionnaires de police, tous corps confondus, avec le concours des partenaires au développement que sont l'Union Européenne, le PNUD, l'ONUCI, la Coopération Allemande (GIZ), l'Ambassade de Chine en Côte d'Ivoire. Pour la formation sur le code de déontologie et la charte d'accueil, 8000 livrets de poche, 500 classeurs de formateurs, 500 affiches au format 100 x 65 présentant les huit (08) articles de la Charte d'Accueil, 500 supports DVD ont été confectionnés. La réalisation de cette activité a permis à notre pays de bénéficier de deux (02) millions d'euros en appui budgétaire de l'Union Européenne. En marge de cette activité, la Police Nationale a installé des Comités Consultatifs d'Ethique dans les cent seize (116) commissariats de police. Chaque Comité, qui permettra de maintenir et renforcer les rapports entre les citoyens et leur police, est composé d'au plus 25 membres dont cinq (05) policiers et 20 personnes de la société civile.

161. S'agissant du renforcement de la lutte contre les ALPC, une stratégie/politique d'incitation au dépôt d'armes et munitions a été développée. De plus, deux Conventions internationales sur la circulation et le commerce des armes ont été ratifiées et la mise à disposition d'expertises techniques a aidé à la prise de deux (2) ordonnances sur la prévention et la lutte contre la corruption (l'institutionnalisation de la déclaration de biens et la création d'une Haute Autorité de la lutte contre la corruption).

162. La stratégie suscitée permet aux déposants d'armes de bénéficier de kits professionnels, de formations professionnelles et de microprojets. Ainsi, 521 déposants d'armes ont bénéficié de sept (07) projets d'accompagnement et d'incitation au dépôt d'armes à Guiglo, Duékoué, Bangolo, Abobo Adjamé, Attécoubé et Brobo. Aussi, 32 kits ont été remis aux déposants de Danané.

163. En outre, une campagne nationale de sensibilisation des populations au dépôt volontaire des armes et munitions a été organisée. Ainsi, 5840 armes, 1840 grenades et 350 000 munitions ont été collectées et 5500 armes illégales détruites. Pour permettre un meilleur stockage des armes et munitions qui seront collectées dans les localités de Gagnoa, Daloa, Duékoué, Guiglo, Toulepleu, Man et Danané, 10 caisses métalliques et 50 caisses en bois ont été distribuées aux autorités préfectorales de ces localités.

164. Un programme de sécurité communautaire a également été développé à travers : (i) l'élaboration d'un manuel de sécurité communautaire ; (ii) l'installation de vingt et un (21) comités locaux de sécurité et de paix (treize (13) comités à Saïoua et huit (08) à Danané) ; (iii) la formation sur la problématique des ALPC de cent quarante (140) membres du corps préfectoral et de cent quatre-vingt-dix (190) membres des Comités Communaux de Sécurité (CCS) à Guiglo, Duékoué, Yamoussoukro, Bondoukou, Treichville et Songon ; (iv) la sensibilisation pour l'incitation au dépôt volontaire des armes et munitions et la sécurité communautaire ; et (v) la réhabilitation du centre de santé intégré, du dispensaire à Niakia dans la sous-préfecture de Saïoua, du Foyer des jeunes à Guiglo et de huit (08) pompes villageoises à Fengolo.

165. Une matrice d'actions a par ailleurs été élaborée en vue de l'identification des membres de la confrérie dozo.

166. Par ailleurs, 107 observateurs ont été formés et un numéro vert ouvert, qui facilitent la production d'informations sur la violence armée.

167. Pour ce qui est de l'amélioration et du renforcement de la sécurité physique des sites de stockage et du système de gestion des stocks d'armes et munitions, les actions menées ont permis la réhabilitation de douze (12) armureries de la Police Nationale et quatre (04) de la Gendarmerie, ainsi que la formation de cent-vingt (120) armuriers de la Police, de la Gendarmerie et des FRCI aux techniques d'enregistrement et d'entreposage des armes. En outre, un serveur de données, interconnectant les onze (11) Préfectures de Police, a été installé à la DGPN et un autre serveur à la Gendarmerie Nationale. De plus, cent soixante (160) registres sécurisés ont été remis aux Forces de Sécurité. Par ailleurs, un audit des procédures de gestion des stocks d'armes a été réalisé et un manuel de procédures de gestion des stocks d'armes et munitions élaboré. Enfin, le marquage, conformément à la convention de la CEDEAO, de plus de 12 000 armes de la Police, de la Gendarmerie et des FRCI a été réalisé et Vingt-huit (28) matériels de détection des métaux aux frontières installés.

168. S'agissant de l'évaluation de la politique du genre à la Police Nationale, les résultats d'une étude révèlent un effectif de 2095 de femmes dans la Police Nationale soit 11,62% des effectifs totaux.

169. Au titre de la *défense*, les actions menées par le Gouvernement ont porté essentiellement sur le renforcement du cadre législatif et réglementaire, ainsi que le

renforcement du dispositif de défense et des capacités techniques et opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité.

170. Le dispositif législatif et réglementaire du Ministère de la Défense a été actualisé pour prendre en compte la politique de défense, le concept d'emploi des Forces Armées, la doctrine d'emploi inter-armée et la loi portant programmation militaire.

171. Les actions de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des Forces de Sécurité et de Défense ont permis de doter les FRCI en équipements de communication, en matériels d'Habillement, de Campement, de Couchage et d'Ameublement (HCCA). En outre, 327 véhicules de type ACMAT et 109 véhicules de gamme commerciale ont été acquis.

172. Au niveau des infrastructures, les travaux de réhabilitation et d'équipement des bureaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2013. Les bâtiments de l'Etat-major Général, ceux de l'Etablissement Général et des Services (EGS), de l'ancien camp d'Akouédo, du Groupement des sapeurs-pompiers Militaires (GSPM), du nouveau camp d'Akouédo et de la Garde Républicaine de Treichville sont en cours de réhabilitation.

173. Au titre de la Marine Nationale, les locaux-vie du bâtiment de surveillance des côtes Valeureux et du Patrouilleur rapide Intrépide ont été aménagés. La Base Navale de Locodjro est réhabilitée à moitié.

174. Dans le domaine de la formation, un voyage d'étude a été organisé à Paris pour s'inspirer de l'expérience de la France en matière de gestion et de formation initiale et continue des Officiers. De même, un bureau d'études géographiques a été créé à l'Etat-major Général des FRCI pour permettre aux militaires de disposer d'outils géographiques pour leurs missions de planification et de terrain. L'Ecole Militaire Préparatoire Technique (EMPT) a été ouverte aux jeunes filles.

175. S'agissant de l'amélioration de l'environnement sécuritaire, la Gendarmerie Nationale et les Armées participent aux côtés de la Police Nationale aux activités du Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles (CCDO). En outre, les opérations « TERE » et « RENARDS » ont été menées pour lutter contre les attaques des positions des FRCI, lutter contre les coupeurs de route et démanteler les barrages illégaux. Les opérations « MIRADOR » et « ARAIGNEE » ont également été menées pour la sécurisation des manifestations de fin d'année dans le District d'Abidjan.

176. Concernant l'amélioration de la surveillance, le contrôle et la défense des eaux intérieures du littoral et des espaces maritimes, un plan d'équipement pour la surveillance passive des côtes a été élaboré et plusieurs embarcations de type pneumatique acquises. La Marine Nationale a acquis une vedette et son atelier (ATEMAN) a été remis en état. La base navale d'Adiaké est en construction.

177. Pour rétablir l'autorité de l'Etat sur les aires protégées, occupées par des clandestins et parfois utilisées comme bases d'entraînement par des milices armées, les opérations « Niégré », « Mont Peko » ont été réalisées dans le cadre du déguerpissement de forêts classées.

178. Au plan de la coopération internationale, un bataillon logistique a été créé au sein des FRCI pour participer aux activités du bataillon logistique de la MISMA. De même, des officiers ont été désignés pour intégrer le commandement de la MISMA.

179. Pour réaliser ces activités, le Ministère délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense a bénéficié d'une dotation budgétaire de 7,17 milliards FCFA pour les investissements exécutés à 84,22%.

180. Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a bénéficié d'une dotation budgétaire d'environ 9 milliards FCFA pour les activités de sécurité intérieure, dont 98,46% exécutés.

181. L'Union Européenne a accompagné le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité dans le financement de ses activités à hauteur de 1,39 milliards FCFA et l'UNICEF à hauteur de 158,7 millions FCFA.

Perspectives pour 2014 et 2015

182. Au niveau de la Défense, les actions consisteront en : (i) la réhabilitation des casernes FRCI ; (ii) la réalisation du Programme Spécial de Réhabilitation des casernes militaires ; (iii) la réhabilitation des casernes de Gendarmerie.

183. S'agissant de la Police Nationale, les actions concerneront : (i) la réhabilitation du siège sous régional d'Interpol ; (ii) la réhabilitation et l'équipement de la Direction Générale de la Police Nationale ; (iii) la réhabilitation des bâtiments de la Police Scientifique ; (iv) l'équipement de la Police Scientifique en Matériels Techniques ; (v) la reconstitution d'une capacité opérationnelle minimum de 71 commissariats ; (vi) l'achèvement de la cité policière de Yopougon.

I.3. Réforme de la justice, Etat de droits et libertés publiques

184. Par la réforme de la Justice, le Gouvernement entend garantir l'Etat de Droit. Pour l'atteindre, le système judiciaire et pénitentiaire doit être renforcé, la justice doit être indépendante et de qualité et son accès facilité aux populations.

185. Concernant le secteur de la Justice, les efforts ont permis d'atteindre en 2013 le ratio de 1 magistrat pour 33 000 habitants contre 1 magistrat pour 40 000 habitants en 2012.

186. En 2013, les réformes entreprises ont porté sur la loi portant dispositions spéciales en matière d'acquisition de la nationalité par déclaration, ainsi que sur celle portant modification des articles 12, 13, 14 et 16 de la loi n°61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la nationalité, telle que modifiée par les lois n°72-852 du 21 décembre 1972 et n°2004-662 du 17 décembre 2004 et les décisions n°2005-03/PR du 15 juillet 2005 et n°2005-09/PR du 29 août 2005. De même, le Décret N° 2013-279 du 24 avril 2013 portant tarification des émoluments et frais de justice en matière civile, commerciale, administrative et sociale et le Décret n° 2013-57 du 11 février 2013 portant nomination de magistrats au Tribunal de Commerce d'Abidjan ont été pris. L'Ordonnance N° 2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées et l'Ordonnance N° 2013-661 du 20 septembre 2013 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ont également été prises dans le cadre des réformes du secteur. Ces réformes ont été entreprises pour faciliter l'accès à la justice.

187. Par ailleurs, le document d'orientation de la Politique Sectorielle (DOPS) et le Plan d'Action pluriannuel 2013-2015 pour la Justice (PAPS) ont été élaborés et adoptés en

Conseil des Ministres le 6 juin 2013 afin de créer un cadre fédérateur pour les acteurs du système judiciaire et pénitentiaire, et pour tous ses partenaires au développement.

188. En ce qui concerne le renforcement du *système judiciaire et pénitentiaire*, 10 juridictions sur 17, endommagées lors des crises, sont entièrement réhabilitées et 1 juridiction réhabilitée à 90%. Les travaux de construction, de réhabilitation et d'extension sont en cours et les études techniques et les évaluations financières ont été réalisées.

189. 100% des travaux de réhabilitation ont été exécutés pour les tribunaux d'Abengourou et d'Adzopé et 80% au minimum exécutés pour les palais de justice d'Abidjan et de Yopougon, les tribunaux de Gagnoa, Toumodi, Adzopé, Divo, Dimbokro et Grand-Bassam.

190. En outre, la carte judiciaire (3 Cours d'Appel, 9 tribunaux de première instance, 27 sections détachées, un tribunal de commerce) a été entièrement restaurée.

191. Par ailleurs, sur les 18 Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) à réhabiliter sur 21 endommagées lors des crises, 11 entièrement remises en état sont ouvertes et fonctionnelles, dont le Camp pénal de Bouaké. Les 7 établissements enregistrent un niveau moyen de 75% de travaux effectués et accueillent des pensionnaires.

192. L'Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires (IGSJP) a été dotée de 3 véhicules dont 1 offert par l'Union européenne. Ces véhicules ont permis aux inspecteurs d'auditer 4 juridictions et de diligenter 46 enquêtes. En outre, la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan et du camp pénal de Bouaké ont été équipés en système de surveillance électronique et de brouillage des réseaux de téléphonie mobile.

193. De plus, des équipements informatiques ont été largement distribués dans les directions, les services rattachés au ministère et les juridictions. Des connexions d'accès gratuit à l'internet sont en train d'être installées dans les juridictions situées dans les villes de l'intérieur, après l'avoir été dans les palais de justice d'Abidjan et de Yopougon. Un projet pilote d'installation de logiciel de collecte de données statistiques des actes de justice a été réalisé dans 3 juridictions avec l'appui de la BAD et devra s'étendre à d'autres juridictions. Des logiciels d'édition et de gestion des actes de justice, tels que les certificats de nationalité, sont en cours de développement. Sur un budget estimé à 1,1 milliard, un financement de 650 millions de F CFA a été obtenu par de l'UE et l'ONUCI.

194. Dans le cadre de l'opérationnalisation du service de statistiques judiciaires et pénitentiaires, une Direction des Statistiques a été créée et un cadre de collecte uniformisé des juridictions validé. En plus, un logiciel de gestion des établissements pénitentiaires a été développé, qui permet d'avoir des statistiques en temps réel.

195. Au titre du renforcement des capacités techniques, 25 magistrats, 40 greffiers, 33 régisseurs ont été formés aux techniques d'accueil et d'écoute active des justiciables pour mieux adapter le langage juridique à l'environnement du justiciable. En outre, le personnel médical des maisons d'arrêt et de correction a été formé. Plus de 60 acteurs non rattachés à la justice formelle (chefs traditionnels, relais communautaires ou parajuristes) disposent de compétence pour prendre en compte les droits de l'homme aux populations.

196. Par ailleurs, 1997 nouveaux gardes pénitentiaires, en sus des 998 déjà en fonction, ont été recrutés, formés et affectés dans le cadre du programme de réinsertion des ex-combattants.

197. S'agissant du renforcement de l'accessibilité à la justice, un équipement complet (matériel roulant, mobilier de bureaux, locaux, fonds documentaire, etc.) a été acquis et 6 cliniques juridiques aux prestations gratuites ont été ouvertes ; ce qui a permis d'améliorer l'accès à la justice à 3000 personnes, dont 51 % de femmes, et l'accompagnement judiciaire gratuit à 100 personnes. Aussi, près de 40 % des cas de consultations juridiques ont porté sur les droits des mineurs. 20 000 personnes ciblées par les campagnes publiques, dont 49% de femmes, appréhendent mieux les questions de droit liées au foncier, à l'état civil, aux régimes matrimoniaux. Ce sont 3 000 personnes dont 51% de femmes qui ont bénéficié de consultations juridiques gratuites et 100 qui sont gratuitement accompagnées par des avocats.

198. Concernant le renforcement du processus de délivrance de documentation d'état civil, le Ministère de la Justice, dans le cadre d'un accord de partenariat signé avec le HCR, a organisé une opération de délivrance d'actes de naissance à l'attention de 5585 enfants scolarisés sur un total de 749 930 enfants scolarisés exposés au risque de l'apatridie pour défaut d'enregistrement à l'état civil.

199. Au titre du renforcement des capacités opérationnelles des structures de réinsertion et d'alternative à la détention, une étude pour l'élaboration d'une politique globale de réinsertion et d'alternative à la détention est en cours de réalisation. L'amorce de cette politique est matérialisée par la nomination d'un juge d'application des peines dans chaque tribunal de première instance (Décret n° 2013-259 du 02 avril 2013).

200. Par ailleurs, dans le cadre de la réinsertion sociale des détenus, la ferme de Saliakro a été réhabilitée et accueille un contingent de 40 pensionnaires. En outre, 7 jardins maraichers sur 10 prévus ont été créés dans des maisons d'arrêt.

201. Pour ce qui est de l'amélioration des conditions des détenus, la réhabilitation et l'équipement des quartiers réservés aux mineurs ont été réalisés dans 9 Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC), avec un financement acquis de 162 millions FCFA sur un budget total de 450 millions FCFA.

202. Pour mener ces actions, le secteur de la justice a bénéficié en 2013 d'une dotation budgétaire de 9,30 milliards FCFA pour l'investissement, dont 5,39 milliards FCFA exécutés. Le secteur a également bénéficié d'un appui financier des bailleurs de 4,38 milliards FCFA sur un montant de 6,79 milliards FCFA prévus.

Perspectives pour 2014 et 2015

203. Les actions à mener en 2014 et 2015 concernent : (i) la construction des locaux des hautes juridictions (Conseil Constitutionnel, Cour de Cassation, Cour des Comptes, Conseil d'Etat) et du Conseil Supérieur de la Magistrature à Yamoussoukro ; (ii) l'équipement des locaux des hautes juridictions (Conseil Constitutionnel, Cour de Cassation, Cour des Comptes, Conseil d'Etat) et du Conseil Supérieur de la Magistrature à Yamoussoukro ; (iii) la réalisation d'une étude pour les constructions de MAC et juridictions ; (iv) l'achèvement des travaux du palais de justice d'abobo ; (v) la construction de nouvelles juridictions et de résidences (TPI de Ferke, Issia, Bocanda, Tiébissou, Zuenoula, Mankono, Dabakala, Tengrela, Biankouma, Béoumi, Yamoussoukro, San-pedro, Port-bouet, Abidjan et cours d'appel de Bouaké, Korhogo, Man, Abengourou) ; (vi) la construction de nouveaux centres de détention ; (vii) le renforcement des capacités des acteurs en charge de la police administrative et judiciaire sur le respect des droits de l'homme et des libertés publiques

dans l'exercice de leurs activités ; (viii) la construction et le renforcement des capacités de l'INFJ de Yamoussoukro ; (ix) la poursuite des travaux de réhabilitation et d'équipement des palais de justice d'Abidjan-Plateau et de Yopougon.

I.4. Renforcement de la gouvernance territoriale et administrative

204. En matière de gouvernance, l'Etat s'est engagé à garantir la gouvernance territoriale et administrative. A cet effet, les interventions devraient permettre au pays de se classer parmi les 100 premiers pays en 2013 contre 150e sur 179 pays en 2008 au niveau de l'indice de perception de la corruption.

205. En 2013, la Côte d'Ivoire a reculé de 6 placés par rapport à son niveau de 2012, où elle occupait la 130^{ème} place sur 176 pays. Toutefois, le score de la Côte d'Ivoire est passé de -1,22 à -0,99 selon l'indice de la Banque Mondiale et de 36,3 à 40,9 en 2013 selon l'indice de Mo Ibrahim sur la période 2011-2013. De même, selon l'indicateur de Doing Business, la Côte d'Ivoire est classée parmi les dix pays ayant mis en œuvre le plus de réformes au cours de l'année 2013. En outre, l'indicateur de contrôle de la corruption du Millénium Challenge Corporation, considéré comme éliminatoire pour l'éligibilité, est désormais vert, passant d'un score de -0,23 à 0,00.

206. Ces résultats traduisent les progrès réalisés depuis 2011 en matière de gouvernance et attestés par l'évolution positive des indicateurs autres que l'indice de perception de la corruption pour lequel les efforts devront se poursuivre.

Tableau 6 : Indicateur de performance du secteur de la gouvernance

Indicateur de performance	Valeur de référence	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur réalisée	Valeur cible
	2008	2012	2013	2013	2015
Indice de perception de la corruption	150 ^{ème} sur 179 pays	130 ^{ème} sur 176 pays	Parmi les 100 premiers pays	136 ^e sur 177 pays	Parmi les 80 premiers pays

Source : DSRP 2008-13/ Transparency international 2013

207. Au titre de ***l'administration du territoire***, un code d'éthique et de déontologie a été élaboré pour le corps préfectoral, ainsi que deux projets de décrets d'application des dispositions non encore en vigueur du statut du corps préfectoral relativement à la rente viagère et à l'honorariat.

208. Le renforcement des capacités opérationnelles de l'administration du territoire s'est fait par la construction de six (06) Préfectures (Attiégouakro, Didievi, Gueyo, Kouto, Sikensi, Tiendekro) et de deux (02) Sous-préfectures (Attiégouakro et Hiré), ainsi que la réhabilitation de trois (3) Préfectures et de 8 Sous-préfectures avec l'appui du Programme d'Assistance Post-crise (PAPC) et du Fonds de Consolidation de la Paix. En outre, 56 véhicules de commandement ont été offerts aux Autorités Préfectorales à la faveur des visites du Chef de l'Etat dans les Régions du Tonkpi, du Gbêkè et du Bélier.

209. La réhabilitation et l'équipement des infrastructures dans diverses localités par le Système des Nations Unies permettent aujourd'hui d'assurer la présence effective de l'administration et de délivrer des services de qualité aux populations, principalement dans

l'Ouest. Dans cet élan, 35 bâtiments de l'Administration générale et 52 infrastructures des forces de sécurité publique (police, gendarmerie), ainsi que le Poste de commandement des opérations de la préfecture de Police, ont été réhabilités et équipés.

210. En outre, un schéma directeur informatique a été élaboré dans le cadre du Programme de Modernisation de l'Etat Civil financé par l'Union Européenne, l'Etat de Côte d'Ivoire et l'UNICEF.

211. De même, quatre-vingt-deux (82) agents et cinquante-huit (58) officiers de l'état-civil ont été formés sur les pratiques institutionnelles et la procédure d'enregistrement des naissances et 139 centres d'état-civil ont été équipés. Par ailleurs, l'opération d'identification de la population a connu un début d'exécution.

212. Au titre de la décentralisation, le projet de révision de la loi portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales est transmis au Gouvernement. Aussi, un projet de plan opérationnel de la décentralisation 2013-2015 a été élaboré et est disponible. De même, un bilan sur la décentralisation est établi, validé et disponible.

213. En outre, cent quatre-vingt-dix-sept (197) Maires, 661 Adjoints aux Maires, 31 Présidents et 119 Vice-présidents de Conseils Régionaux ont été formés à l'exercice de tutelle, ainsi que cent quatre-vingt-dix-sept (197) Secrétaires Généraux de Mairie, 788 Chefs de services des Mairies, 31 Directeurs de l'Administration des Régions et 435 Directeurs et Sous-Directeurs des services de la Région. De même, cent soixante (160) cadres responsables de la tutelle ont été formés à l'exercice de la tutelle.

214. Par ailleurs, les travaux de la réforme du Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL) et de la création d'une Banque Nationale des Collectivités Territoriales ont également démarré.

215. En matière de ***gouvernance administrative***, les interventions au titre de l'année 2013 ont concerné le renforcement de la transparence et la modernisation de l'Administration Publique, permettant ainsi d'améliorer la performance de la Côte d'Ivoire en matière de gouvernance.

216. Au titre des interventions concernant le renforcement de la transparence de l'administration, l'accent a été mis sur la moralisation de l'Administration Publique à travers l'élaboration d'un Projet de charte d'éthique et d'un projet de loi portant code de déontologie des agents publics. La charte d'éthique et le Code de déontologie des agents publics regroupent les principales valeurs et les normes élevées de comportement auxquelles est désormais soumis tout agent de l'administration publique. Le projet de loi portant code de déontologie des agents publics a été adopté en Conseil des Ministres le 19 Septembre 2013.

217. En outre, le processus d'élaboration de la stratégie et du Plan d'Actions de développement de l'Administration électronique a démarré avec l'appui technique de la BAD. Aussi, un projet de décret sur le SIGFAE, visant à rendre opérationnelle la gouvernance électronique au sein du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et à l'étendre aux autres Administrations dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de Réforme Administrative en 2014, a été élaboré et soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.

218. Conformément aux conventions internationales de lutte contre la corruption, il est fait obligation à la Côte d'Ivoire, en sa qualité d'Etat Partie, de prendre les textes législatifs et réglementaires qui assurent une prévention et une répression efficaces des actes de corruption, et qui définissent les mécanismes de gel et de recouvrement des avoirs, ainsi que les modalités de la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption.

219. Ainsi, le 22 Mai 2013, le projet de loi relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, ainsi que le projet de loi portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ont été adoptés en Conseil des Ministres.

220. L'ordonnance N° 2013-660 relative à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, ainsi que l'ordonnance N° 2013-661 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance, ont été prises le 20 Septembre 2013. Les efforts du Gouvernement se sont poursuivis avec la nomination du Président de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance le 19 Novembre et par la prise de l'ordonnance N° 2013-805 portant modification de l'article 79 de l'ordonnance N° 2013-660 du 20 Septembre relative à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

221. En ce qui concerne la modernisation de l'administration publique, les efforts se sont concentrés sur le renforcement des capacités de l'administration publique, à travers l'élaboration d'un plan national de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat. Par ailleurs, des équipements techniques spécifiques ont été acquis pour le SIGFAE.

222. De plus, des initiatives ont été prises pour renforcer le cadre institutionnel de la Fonction Publique, à travers l'élaboration d'un avant-projet de loi portant statut général de la Fonction Publique et de la création de la Haute Fonction Publique (pôle de compétences).

223. Par ailleurs, l'Assemblée Nationale a bénéficié d'une assistance technique du PNUD qui a permis de se doter l'institution d'un cadre stratégique pour la période 2013-2016. Sur la base de ce cadre stratégique, un accord-cadre de coopération a été signé entre le Parlement et le Système des Nations Unies. En outre, un Gestionnaire de parole a été offert à l'Assemblée Nationale contribuant ainsi à rendre plus transparente et équitable la gestion des débats parlementaires.

224. Aussi, 237 députés et 20 fonctionnaires législatifs ont-ils été formés relativement à leurs différentes missions. De même, plus de 100 députés et fonctionnaires législatifs ont été formés sur les enjeux nationaux et internationaux de lutte contre la corruption et sur la problématique de la prise en compte du genre dans les politiques de développement. Seize (16) députés et membres de l'Administration parlementaire ont effectué une mission à l'Assemblée Nationale du Sénégal, dans le cadre de coopération Sud-Sud, afin d'avoir une meilleure compréhension des actions à mener pour contribuer à la promotion de l'équité du genre et de la parité en Côte d'Ivoire.

225. Aussi, l'accord de don du Conseil d'Administration de la Fondation ACBF a été signé le 15 mai 2013, permettant ainsi au Programme Pays de Renforcement des Capacités de rentrer dans sa phase active en août 2013.

226. Quatre (04) amphithéâtres et la bibliothèque de l'École Nationale d'Administration (ENA) ont été réhabilités et un transformateur électrique CIE acquis pour cet établissement. De plus, la Direction régionale du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative de Daloa a été construite et les travaux de construction des Directions

Régionales de San Pédro et de Bondoukou sont en cours. Par ailleurs, les études de réhabilitation des immeubles Chichet et Pérignon ont été réalisées.

227. En matière de protection civile, les efforts ont porté sur la gouvernance du secteur, la sensibilisation, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles par la prévention et la gestion des risques.

228. Au niveau de la gouvernance, l'indicateur de mesure de l'extension et de l'opérationnalité du dispositif de prévention et de gestion des risques et catastrophes a évolué de 10% en 2012 à 50% en 2013.

229. Les actions menées ont porté sur le renforcement du cadre institutionnel et légal de prévention et de gestion des risques et catastrophes, ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de la protection civile.

230. S'agissant du renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de la protection civile, cinq (05) casernes des sapeurs-pompiers existantes (Adjamé, Bouaké, Marcory, Yamoussoukro, Yopougon) ont été réhabilitées. En outre, les travaux de construction de l'Antenne Régionale de la Protection Civile de San Pedro sont achevés.

231. Par ailleurs, les comités départementaux de coordination des opérations de secours d'Aboisso, San Pedro et Gagnoa ont été installés et un centre opérationnel de Protection Civile à l'Office National de la Protection Civile a été mis en place.

232. Un film de sensibilisation des populations vivant dans les zones à risques, dans le cadre de la mise en œuvre du plan ORSEC, a été réalisé.

233. Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a bénéficié d'une dotation budgétaire de 174 millions FCFA au titre de l'Administration du territoire, 1,17 milliards FCFA pour la décentralisation et 106 millions FCFA pour la protection civile. Ces ressources ont été entièrement exécutées.

234. Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative a, quant à lui, bénéficié de la part de l'Etat de 2,86 milliards FCFA en investissement. Il a exécuté 2,11 milliards FCFA. Le Ministère a été appuyé par la Banque Mondiale à travers le DGDI à hauteur de 920 millions FCFA.

Perspectives pour 2014 et 2015

235. Au niveau de la gouvernance administrative, les actions futures se résumeront en : (i) l'acquisition de solutions informatiques et matériels-SIGFAE ; (ii) la poursuite des travaux de réhabilitation des immeubles Chichet et Pérignon ; (iii) la poursuite de la construction, la réhabilitation et l'équipement des directions régionales et antennes de la fonction publique ; (iv) l'élaboration du Plan National de Formation.

236. Les actions en 2014, au titre de l'Administration du territoire, porteront sur (i) la construction/réhabilitation et l'équipement de bureaux du corps préfectoral ; (ii) la construction de résidences du corps préfectoral ; (iii) la poursuite du programme de modernisation de l'Etat Civil.

237. En matière de protection civile, en 2014 et 2015, les efforts seront portés sur : (i) la construction et l'équipement des Infrastructures de Protection Civiles de Korhogo, Man et Abengourou ; (ii) la construction du siège de l'ONPC ; et (iii) la sensibilisation des élèves dans les établissements supérieurs et secondaires sur les généralités de la protection civile.

I.5. La communication au service de la cohésion sociale

238. L'objectif du gouvernement est de permettre aux populations de bénéficier d'une information de qualité. Pour cela, les efforts doivent viser à améliorer l'accès à l'information et à renforcer les infrastructures et les équipements de production et de diffusion.

239. Dans le cadre de l'accès à l'information, les interventions ont permis la couverture totale du territoire national par le service public audiovisuel (RTI), faisant passer ainsi le taux de couverture de 70% en 2012 à 100% en 2013.

240. Dans le cadre du développement et de l'équipement des infrastructures, 18 centres émetteurs ont été réhabilités. En outre, le renouvellement des équipements de production de la SNPECI (FRAT-MAT) a commencé par l'acquisition d'une machine labeur speed master 102,2 à 398 millions FCFA et la remise en état d'une machine speed master 102,4 à 165,8 millions FCFA. De même, la rénovation et l'équipement de l'ISTC est en cours. Par ailleurs, le Comité National de Migration vers la TNT a été mis en place dans le cadre du projet de passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

241. L'exécution financière au niveau du secteur montre que les ressources allouées ont été presque totalement consommées. Sur une allocation de 2,56 milliards FCFA, les ressources exécutées s'élèvent à 2,46 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 96,29%.

Perspectives pour 2014 et 2015

242. Les priorités du secteur de la communication en 2014 se résument en : (i) la révision du régime juridique de la Presse et du régime juridique de la Communication Audiovisuelle ; (ii) le commencement de la migration de la Côte d'Ivoire à la TNT ; (iii) le commencement de l'application des recommandations des Etats Généraux de la Presse (EGP).

243. En 2015, elles concerneront : (i) l'accélération du processus de migration de la Côte d'Ivoire à la TNT ; (ii) l'achèvement de l'application des recommandations des Etats Généraux de la Presse.

I.6. Développement du Système Statistique National

244. En matière de statistique, le Gouvernement ambitionne d'assurer la disponibilité de données fiables, actualisées et utilisées pour le développement du pays. Dans cette optique, le cadre organisationnel et institutionnel du Système Statistique National devrait être amélioré et disposer de personnels qualifiés en statistiques et en démographie, travaillant dans de meilleures conditions. En plus, le SSN devrait disposer de données sociodémographiques et économiques désagrégées et de données de routine fiables et régulières. Enfin, la qualité et l'archivage des données statistiques produites, ainsi que l'utilisation des statistiques, devraient s'améliorer, entraînant ainsi un accroissement du nombre des utilisateurs.

245. S'agissant de l'amélioration du cadre organisationnel et institutionnel du système statistique national, l'arrêté N°0001/MEMPD/CAB du 18 janvier 2013 portant organisation et fonctionnement du Comité Technique du RGPH a été pris, ainsi que l'arrêté

N°07/MEMPD/CAB/RGPH/INS du 07 mars 2013 portant nomination des membres du Comité Technique du RGPH.

246. En ce qui concerne la mise à disposition de personnels qualifiés en statistiques et en démographie travaillant dans de meilleures conditions, 200 coordonnateurs régionaux et superviseurs départementaux et 1000 contrôleurs sous-préfectoraux et communaux ont été formés dans le cadre du 4^{ème} RGPH.

247. S'agissant de la disponibilité des données sociodémographiques, économiques désagrégées et de données de routine fiables et régulières, la 3^{ème} Enquête de Démographie et de Santé (EDS) a été réalisée après celles de 1994 et 1999, de même que l'enquête multisectorielle sur les pires formes de travail des enfants, dont le rapport est en attente de validation. Une analyse sur le travail des enfants dans la cacao culture a également été menée.

248. En outre, la cartographie censitaire a été réalisée dans les chefs-lieux de région, les départements et les sous-préfectures et le 4^{ème} RGPH a été lancé et les comités locaux du RGPH installés.

249. Les secteurs de Statistiques et Planification ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 10,77 milliards FCFA exécutée à 100% pour réaliser les activités.

Perspectives pour 2014 et 2015

250. Sur la période 2014-2015, les efforts en matière de statistiques se focaliseront sur : (i) la réalisation du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 (RGPH 2014) ; (ii) l'équipement de 375 cellules statistiques déconcentrées en kits de productions statistiques ; (iii) la construction du siège de l'INS, (iv) la construction des locaux de 8 DR INS et la réhabilitation des locaux de 6 Directions Régionales ; et (v) la réalisation de l'enquête sur la satisfaction des besoins des bénéficiaires en données statistiques en fin de mise en œuvre de la SNDS.

Situation des ressources financières allouées à la réalisation du résultat stratégique 1

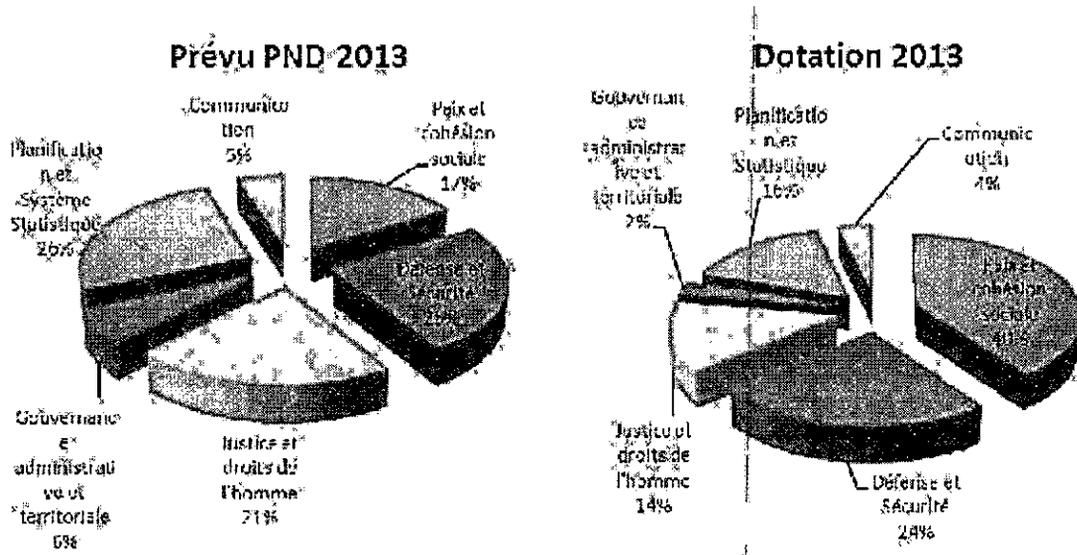
251. Les ressources publiques allouées à la réalisation du résultat stratégique 1 s'élèvent à un peu plus de 70,91 milliards FCFA en 2013. Le montant alloué en 2013 est en deçà de la prévision du cadrage du PND qui est de 80 milliards FCFA, soit un gap d'environ 10,90 milliards FCFA. Cet écart est lié à la faible dotation de certains secteurs par rapport au cadrage du PND, bien que la dotation du secteur de la cohésion sociale ait doublé. Il s'agit notamment des secteurs de la planification et des statistiques (-10 milliards FCFA), de la justice (-8 milliards FCFA), de la défense et de la sécurité (-4 milliards FCFA) et de la gouvernance (-4 milliards FCFA).

252. En termes de répartition par secteur à l'intérieur du résultat stratégique, il apparaît que, hormis la communication et la sécurité qui sont restées proches du cadrage du PND, les autres secteurs connaissent une forte variation.

253. Ainsi, prévu pour ne recevoir que 16% des ressources publiques allouées au résultat stratégique, le secteur de la paix et de la cohésion sociale a finalement absorbé 40% des ressources, du fait des efforts importants consentis par le Gouvernement pour apaiser la

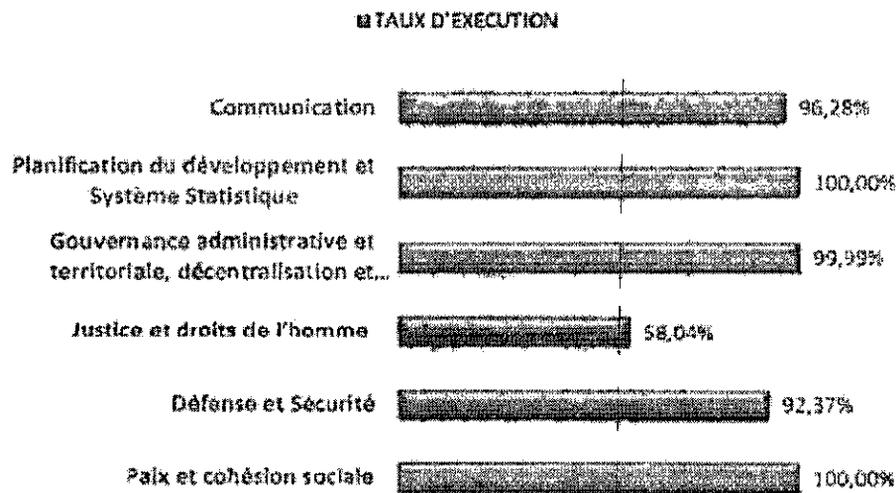
situation politique et sociale du pays, dans le cadre de la réconciliation nationale. Le secteur de la sécurité et de la défense a également bénéficié d'une dotation importante en termes de proportion, du fait de l'engagement du Gouvernement à sécuriser davantage la zone ouest du pays, en proie à des attaques répétées, et à lutter contre le grand banditisme à Abidjan et dans les grandes villes du pays.

Figure 3 : Répartition des investissements publics du résultat stratégique 1



254. En termes d'exécution budgétaire, hormis le secteur de la justice et des droits de l'homme, les différents secteurs du résultat stratégique 1 ont un niveau d'exécution supérieur à 90%.

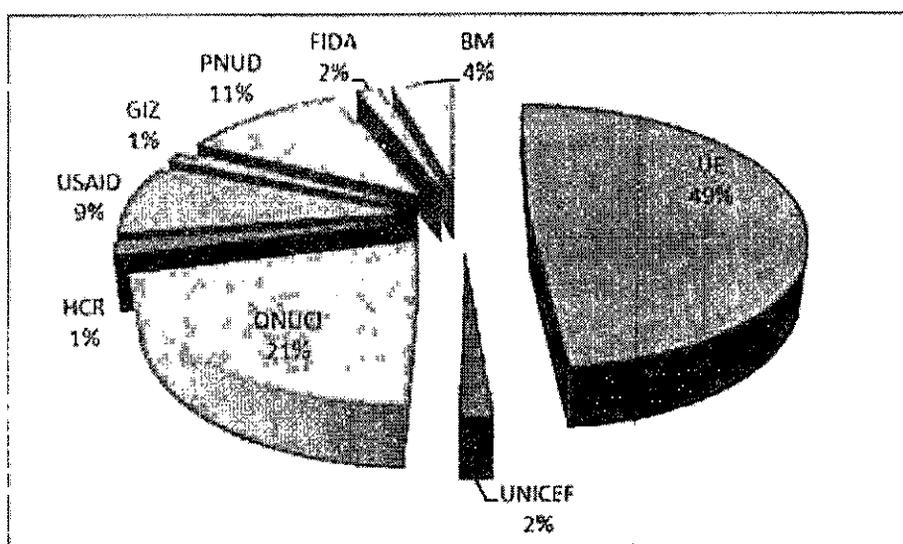
Figure 4 : Exécution du budget d'investissement des secteurs du résultat stratégique 1



255. Les partenaires au développement ne sont pas restés en marge du processus de mise en œuvre du PND. En 2013, les appuis financiers apportés par les partenaires au développement se sont élevés à 9,31 milliards FCFA. Les plus grands contributeurs sont l'Union Européenne (4,53 milliards FCFA), l'ONU CI (1,95 milliards FCFA), le PNUD (1,07 milliards FCFA) et l'USAID (797 millions FCFA).

256. Les ressources des partenaires ont essentiellement servi à renforcer la justice et les droits de l'homme (4,38 milliards FCFA), promouvoir la paix et la cohésion sociale (2,37 milliards FCFA), assurer la sécurité des personnes et des biens (1,56 milliards FCFA) et renforcer la gouvernance administrative et territoriale (995 millions FCFA).

Figure 5 : Répartition des financements des partenaires au développement



II. Résultat stratégique 2 « La création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance repartis dans l'équité »

257. Ce résultat prend en compte les secteurs suivants : (i) Gouvernance Economique ; (ii) Agriculture ; (iii) Ressources Animales et Halieutiques ; (iv) Infrastructures et Services de Transports ; (v) PTIC ; (vi) Mines ; (vii) Energie ; (viii) Hydrocarbures ; (ix) Industrie et PME ; (x) Commerce ; (xi) Tourisme ; (xii) Artisanat ; (xiii) Recherche Scientifique.

II.1. Assainissement du cadre macroéconomique et modernisation de la gestion des finances publiques

258. Le Gouvernement entend faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, comme rappelé dans le Plan National de Développement. Pour y parvenir, il devra consentir des investissements importants dans les infrastructures sociales de base, afin de rattraper les retards accumulés durant la décennie de crise sociopolitique que le pays a traversée.

Aussi, conformément aux projections macroéconomiques, la réalisation des taux de croissance de 8,1% en 2012, 9% en 2013 et 10% en 2014 nécessiterait des taux d'investissements publics de 8% du PIB en moyenne sur la période.

259. Ces objectifs de performance sus-indiqués nécessitent en amont des efforts dont les plus prégnants sont, entre autres : (i) l'amélioration de la gouvernance économique ; (ii) l'accroissement des ressources fiscales et non fiscales mobilisées ; (iii) l'amélioration de la gestion des entreprises publiques et parapubliques ; (iv) l'accroissement des investissements publics ; et (v) la maîtrise des finances publiques.

260. Ainsi, aux fins **d'un accroissement des ressources fiscales et non fiscales**, plusieurs missions d'identification des recettes de services ont été effectuées, conjointement par l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale du Trésor, au sein des Administrations Publiques et privées cibles. Ces missions ont été renforcées en 2013 par la prise par le Gouvernement de plusieurs actes administratifs, dont notamment les décrets N°2013-763 du 8 novembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement du comité d'identification des recettes non fiscales, et N°2013-762 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès de l'Etat, des établissements publics nationaux et des projets d'investissement. Dans l'ensemble, pour 2013, les recettes collectées s'élèvent à environ 16 milliards de FCFA.

261. A cela, il convient d'ajouter la volonté affirmée du Gouvernement de lutter efficacement contre la fraude, l'évasion fiscale et la corruption. Pour ce faire, une Brigade spéciale a été créée, par arrêté N° 038/MEF/IGF du 17 février 2013, au sein de l'Inspection Générale des Finances. Sa principale mission est de combattre la corruption sous toutes ses formes, à travers la prévention, le traitement des plaintes et dénonciations, la détection des actes de fraude et de corruption. En 2013, cette Brigade de Lutte contre la Corruption a enregistré 23 saisines, dont 22% émanent de la hiérarchie et 78% proviennent de dénonciations anonymes. Sur ces 23 dossiers, 11 sont déjà achevés (soit 48%), 9 sont en cours de traitement et 3 n'ont pas encore été initiés.

262. En ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures pour **l'accroissement des investissements publics**, 2013 se caractérise par un niveau global de 555 milliards FCFA mobilisés sur un montant de 704,7 milliards de FCFA projetés. Ainsi, 232 milliards le sont au titre des appuis budgétaires et 323 milliards au titre du financement extérieur. Ces importants appuis budgétaires émanent globalement des principaux contributeurs que sont l'Agence Française de Développement (98,4 milliards de FCFA), le Fond Monétaire International (72,4 milliards de FCFA), l'Union Européenne (36,7 milliards de FCFA) et la Banque Mondiale (24,5 milliards de FCFA). Le financement extérieur, quant à lui, est composé principalement d'emprunts projets à hauteur de 219 milliards de FCFA et de dons projets pour un montant de 96,2 milliards de FCFA.

263. Au titre de la **maîtrise des finances publiques**, le Gouvernement a inscrit l'apurement de la dette intérieure comme l'une de ses priorités en 2013. Il entendait ainsi insuffler un dynamisme au secteur privé, qui constitue un acteur important dans sa politique de relance économique. Aussi, pour assurer le règlement de la dette à bonne date, le mécanisme de surveillance des règlements cantonnés à 90 jours a permis de régler les créances échues à 90 jours dans l'ensemble des postes comptables. Ainsi, au 31 octobre 2013, sur un montant de prise en charge de 243,6 milliards au titre de la dette fournisseur, les règlements mensuels s'élevaient à 142,1 milliards FCFA. Le stock de 101,5 milliards de FCFA représente les dettes

d'échéance à 30 et 60 jours. De même, l'Etat a mis en œuvre le plan d'apurement de la dette audité couvrant la période 2000 à 2010. Sur un stock de 356 milliards, le montant de la dette validée est de 152,9 milliards de FCFA dont 98,3 milliards de francs CFA au titre de la dette fournisseur. Cette dette nette d'impôt, qui se chiffre à 92,8 milliards de francs CFA, a fait l'objet de paiements pour un montant de 51,1 milliards de francs CFA depuis le 6 décembre 2013. S'agissant de la dette extérieure, son apurement pour 2013 est estimé à 188,9 milliards de FCFA.

264. En vue de renforcer et rendre plus fonctionnel le dispositif de gestion de la dette publique intérieure et extérieure de l'Etat, le Ministère en charge de l'Economie et des Finances a entrepris d'évaluer le stock de crédits de TVA et proposer un traitement dans le cadre de travaux du Comité paritaire secteur public-secteur privé. L'apurement des arriérés de crédits de TVA s'inscrivent dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires. Les principaux résultats obtenus sont les suivants : (i) Acquiescement de l'annuité 2013 de 7,1 milliards de FCFA dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'apurement du stock des arriérés de crédits de TVA à fin 2011; (ii) paiement de 36 milliards de FCFA sur un encours total de 45,9 milliards de FCFA; (iii) mise en place du nouveau mécanisme d'approvisionnement de la régie TVA ; (iv) mise en place d'un applicatif sur le suivi de délivrance des attestations douanières en vue de résoudre le problème de la délivrance des attestations d'exportation ; (v) remboursement des crédits TVA antérieurs à Aout 2006.

265. Des efforts en vue du **renforcement de la coopération économique et financière internationale** se sont poursuivis en 2013. Ainsi, au titre de l'intégration économique régionale, le Ministère en charge de l'Economie et des Finances a participé, à travers la Direction des Affaires Economiques Extérieures et de l'Intégration (DAFEXI), aux travaux de plus de 52 réunions/missions de l'UA, de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'OHADA, qui se sont tenues dans divers pays africains, sur des thématiques spécifiques visant le renforcement de la coopération économique entre ces Etats, mais aussi la préservation des intérêts des Etats africains dans leurs relations économiques, commerciales et financières avec leurs partenaires à travers le monde. Aussi, plusieurs accords de coopération économique dans divers domaines ont été signés entre la Côte d'Ivoire et différents pays. On peut citer, entre autres, la Chine (10 accords), le Japon (17 projets approuvés), le Liban, le Maroc, le Congo Brazzaville etc. Ces accords devraient permettre de booster les échanges et contribuer ainsi à la consolidation de la croissance économique.

II .2. Relance des secteurs stratégiques de l'économie ivoirienne

II .2.1 Intensification de l'agriculture

266. Le secteur agricole constitue le moteur de la croissance économique en Côte d'Ivoire. Les secteurs agricole et agro-industriel occupent deux tiers de la population active, contribuent pour 25% au Produit Intérieur Brut (PIB) et pour 40% aux recettes d'exportation. Cette croissance est en grande partie tirée par les cultures d'exportation (café, cacao, coton, hévéa, etc.).

267. Cette contribution du secteur agricole à la réalisation de ces objectifs nationaux est, entre autres, portée par des interventions sectorielles contenues dans le PND, qui vise : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur; (ii) le développement des filières ; (iii)

l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture ivoirienne aux fins d'une meilleure rémunération des producteurs.

268. Ainsi, au titre de l'amélioration de la gouvernance, le Gouvernement a poursuivi la réforme des filières coton et anacarde débutée en 2012. En ce qui concerne le coton, les principaux axes de réforme concernent, entre autres : (i) la mise en place d'un mécanisme garantissant un prix au producteur au moins égal à 60% du prix CAF, ce prix devant être adossé à un fonds de lissage et de soutien ; (ii) la mutualisation de la production et de la distribution des semences de qualité, afin de garantir un accès équitable de tous les producteurs à des semences de qualité et en quantité ; (iii) la mise en place d'un dispositif qui assure également aux producteurs un accès équitable aux autres intrants en qualité, quantité et à moindre coût ; et (iv) la réorganisation de l'intervention des sociétés cotonnières par le retour aux zones d'exclusivité.

269. Quant à la filière anacarde, les axes de la réforme tournent autour de : (i) la mise en place d'un dispositif d'encadrement dédié à la filière ; (ii) la mise en place d'une sacherie brousse ; (iii) l'adoption d'un système de commercialisation mieux structuré ; et (iv) la transformation locale par la mise en place d'une plateforme de Partenariat Public-Privé. L'application de ces mesures doit permettre d'améliorer de manière durable le revenu de plus d'un million de petits paysans.

270. Afin d'améliorer la productivité agricole, deux grands programmes, le PRAREP/PROPACOM et le WAAP, sont mis en œuvre depuis 2011 avec l'appui financier de la Banque Mondiale et du Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Ces projets visent à terme l'amélioration de 15 à 20% de la productivité des principales cultures vivrières, à savoir : la banane plantain, l'igname, le manioc, le maïs et les productions animales. En 2013, les principales activités menées ont concerné la production de semences et de masses. Au total, ce sont : 1500 tonnes de manioc, 1500 tonnes d'igname, 556 tonnes de maïs, 24 820 tonnes de riz et 257 Ha de rejets de banane plantain obtenus en production de masse.

271. Au titre du **développement des filières**, la filière café-cacao a évolué dans un contexte d'application des nouvelles réformes. Réformes tant au niveau organisationnel qu'au niveau de la commercialisation. En 2013, l'Etat a consenti un sacrifice de plus de 62 milliards FCFA pour respecter son engagement de servir au moins 60% du prix Caf aux producteurs. Ainsi, les producteurs ont reçu 1017,71 milliards FCFA au cours de la campagne précédente. Sur la période allant du 3 octobre 2012 au 22 septembre 2013, le cumul des achats déclarés s'établit à 1 415 997 tonnes contre 1 438 818 tonnes réalisées sur la même période de la campagne 2011-2012, soit une baisse de 1,59%. Les exportations, quant à elles, croissent de 5,17%, pour s'établir à 1 467 835 tonnes contre 1 395 699 tonnes sur la même période durant la campagne 2011-2012. Le prix moyen CAF est passé de 1178 FCFA le kilogramme en 2012 à 1222 FCFA le kilogramme en 2013, soit une hausse de 3,7%.

272. En ce qui concerne le soutien à la production, l'équivalent de 770 000 hectares d'insecticides et de 230 000 hectares de fongicides ont été distribués gratuitement aux producteurs. Plus de 380 000 producteurs ont bénéficié de pesticides et 1871 applicateurs ont été formés. S'agissant des semences améliorées, elles ont été distribuées aux producteurs dans toutes les régions. Plus de 28 054 producteurs ont ainsi bénéficié de 23 654 ha sous forme de cabosses et 10 300 ha sous forme de fèves, fournies par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA). En matière d'appui à la commercialisation, en vue de soutenir la collecte primaire de cacao, il a été distribué 5,7 millions de sacs pour un

coût de 4,560 milliards. En complément du programme d'appui à la productivité et à la gestion de la qualité, le Conseil du Café-Cacao a réalisé, dans le cadre du Fonds d'investissement en Milieu Rural, des infrastructures communautaires dans les domaines des pistes de desserte agricole, de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique villageoise et de l'électrification villageoise. Il s'agit notamment de la réhabilitation de plus de 5000 km de pistes de desserte agricole, pour un coût total de 17,3 milliards FCFA.

273. *Au niveau des filières coton et anacarde*, la production de coton graine est de 340 000 tonnes contre 260 000 tonnes en 2012. Le prix d'achat du Kilogramme, quant à lui, est passé de 265 FCFA à 250 FCFA, soit une légère baisse. L'Etat a accordé une subvention d'environ 7 milliards de FCFA pour soutenir l'achat des facteurs de production, notamment l'engrais. Pour l'anacarde, la production est estimée à plus de 400 000 tonnes, tandis qu'elle était de 430 000 tonnes en 2012. Le prix d'achat bord-champ fixé demeure constant, aux alentours de 200 FCFA le kilogramme. Cette filière fait vivre en moyenne 320 000 petits planteurs.

274. *Pour la filière rizicole*, le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie de développement. Les objectifs clairement affichés tablent sur l'autosuffisance à l'horizon 2016, avec une très forte implication du secteur privé à travers l'approche du Partenariat Public Privé (PPP). Dans ce cadre, des partenariats ont été signés avec des grands groupes de renommée mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire, notamment (i) le Groupe Louis Dreyfus, pour un investissement de 30 milliards de FCFA dans les régions du Poro, Tchologo, Bagoué pour la construction d'une usine de blanchiment du riz, et la production dans le long terme de 400 000 tonnes; (ii) le Groupe Yaanovel dans la région de Yamoussoukro, pour un investissement de 103 milliards, qui permettra la création de 55 000 emplois directs; et (iii) le groupe Singapourien Expert Trading Group, pour un investissement de 79 milliards, en vue de la production de 712 000 tonnes de riz paddy et la création de 74 000 emplois directs dans les localités de Koro, Toubou, Séguéla, Odienné, Minignan. En définitive, la production rizicole est estimée à 1 150 000 tonnes de riz blanchi en 2013 contre 984 000 tonnes en 2012, soit une hausse de 16,9%.

275. S'agissant de *l'amélioration des revenus des producteurs*, 3000 milliards de FCFA ont été en tout distribués, dont 1017 milliards aux cacaoculteurs, ce qui représente pour ces derniers un gain potentiel supplémentaire de plus de 40 milliards de FCFA comparé à 2012. Pour rappel, les prix planchers garantis bord-champ issus de la nouvelle réforme de la filière (paiement de 60% du prix CAF au producteur) sont de 750 FCFA pour 2013 et 725 FCFA pour 2012, soit environ une hausse de 3,45%. En ce qui concerne le coton, le prix connaît une légère baisse de 5,7%, passant de 265 FCFA à 250 FCFA. Toutefois, les revenus distribués demeurent globalement en hausse, soit plus de 15 milliards de FCFA, du fait de l'augmentation du volume de production. Il faut également souligner la subvention à hauteur de 25%, représentant 7 milliards de FCFA, accordée par le Gouvernement pour l'achat d'engrais pour la campagne.

276. Même si d'énormes sacrifices ont été consentis pour l'amélioration du revenu des producteurs et par-delà la réduction de la pauvreté, le Gouvernement est pleinement conscient que des efforts importants restent encore à faire pour l'atteinte des objectifs fixés dans le PNIA. En effet, les performances enregistrées tant dans la mise en œuvre de la loi sur le foncier, qu'en faveur de l'amélioration de la productivité des principales cultures vivrières et leur large diffusion en milieu paysan, sont encore à des niveaux insatisfaisants. A titre d'illustration, le nombre total de certificats fonciers délivrés n'atteint pas la barre de 100, ainsi que le nombre de terroirs villageois délimités, dont l'objectif fixé à 2015 est de 11 000.

De même, la Côte d'Ivoire est encore loin de la couverture de 50% des superficies cultivées en matériel végétal de haute performance, qu'elle s'est fixée pour 2015.

277. En ce qui concerne 2013, les ressources publiques allouées (constituées de la contrepartie du Trésor, des emprunts et dons des PTF) sont estimées à environ 87 milliards FCFA se décomposant comme suit : 60,21 milliards consacrés aux investissements et 26,7 milliards de FCFA au fonctionnement. Le portefeuille est composé d'environ une trentaine de projets et programmes. Les plus gros contributeurs sont, entre autres, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Ouest Africaine de Développement, le Fonds International pour le Développement Agricole, et l'Union Européenne.

278. Pour sa première année de mise en œuvre, le PNIA a atteint un niveau de réalisation satisfaisant. Au total, 745 milliards FCFA ont été mobilisés et sont en cours d'exécution, dont 511 milliards FCFA pour les PTF et l'Etat, soit 68,6%, et 234 milliards FCFA pour le secteur privé, soit 31,4%.

Perspectives pour 2014 et 2015

279. De bonnes perspectives se dégagent pour le secteur pour les deux années à venir. Elles permettraient l'accélération de la mise en œuvre du PNIA. Pour 2014, il est prévu le démarrage effectif d'importants programmes, pour un montant de plus de 100 milliards de FCFA. Ce sont notamment le Programme de relance du Secteur Agricole (PSAC), financé par la Banque Mondiale à hauteur de 25 milliards de FCFA, le Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire (PARFACI) financé par l'AFD dans le cadre du C2D, d'un coût de 43 milliards de FCFA, le projet FAD de 22,27 milliards de FCFA pour le financement du projet de pôle agrico-industriel de Belier et la mise en œuvre du 11ème FED de l'UE, pour une promesse de 42 milliards en faveur du secteur agricole et développement rural.

280. La transformation des cultures de rente, notamment l'anacarde, constituera un autre pan de la stratégie gouvernementale. Les mesures incitatives et de protection de l'industrie de la noix de cajou devrait permettre de faire passer le taux de transformation de 5% en 2013 à 50% en 2015. Le développement d'une telle industrie de transformation représente un gain potentiel global pour l'économie de plus de 100 milliards de CFA.

II.2.2 Les ressources animales et halieutiques sont durablement gérées

281. Afin de rendre plus performant le secteur agricole et contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, de grandes orientations ont été définies dans le PND, notamment : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur; (ii) le renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques ; (iii) le développement des filières agricoles, halieutiques et animales ; et (iv) la gestion de façon durable des ressources halieutiques.

282. Dans le cadre de *l'amélioration de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire*, 7740 animaux de compagnie (chiens et chats) ont été vaccinés contre la rage et 18 000 bovins vaccinés contre le charbon bactérien dans la région du Gontougo, avec l'appui du FIRCA, 15 816 477 volailles ont été vaccinées contre la maladie de Newcastle.

283. Pour le *développement de l'élevage et le soutien au secteur privé*, 40 fermes agropastorales ont été installées (6 fermes de poulets de chair, 16 fermes de poules

pondeuses, 5 fermes porcines, 2 fermes bovines, 1 unité d'embouche bovine, 10 unités d'aviculture traditionnelle). L'installation de ces fermes a permis de générer 107 emplois directs. Dix (10) paires de Bœufs de Culture Attelée (BCA) ont été octroyées aux producteurs de coton à Mankono. Pour ce qui est de l'installation des points de vente de viande de porcs « points Gaby » dans le district d'Abidjan, sept (7) points de vente mobiles ont été acquis et un congélateur a été octroyé à la Coopérative Grâce Divine. En collaboration avec le District Autonome d'Abidjan, la rénovation de l'abattoir de Port Bouët s'est poursuivie. 100% du marché à bétail, 80% de l'espace boucherie et 70% du parc des petits ruminants ont été construits, réhabilités et équipés. La réhabilitation et l'équipement de l'abattoir de porc d'Abidjan et de ses annexes est également en cours, l'approvisionnement régulier du carburant détaxé aux opérateurs du secteur de la pêche au niveau national est réalisé.

284. Au niveau des infrastructures de production, deux (2) retenues d'eau ont été réhabilitées pour l'abreuvement des animaux, 110 génisses ont été acquises, 292 agneaux et 337 veaux sont nés, pour la reconstitution de noyaux de géniteurs des ranches et stations d'élevages, 0,9 tonnes de semences et 2 tonnes de foins de *Panicum maximum* C1 ont été produits pour la valorisation des plantes fourragères.

285. Dans le cadre de l'amélioration des souches de tilapia, un dispositif de biosécurité est installé et sont en cours également la réhabilitation d'un forage, la construction d'une clôture et d'une quarantaine sur la station de recherche en piscicole du CNRA de BOUAKE.

286. Concernant le financement du secteur, les ressources publiques allouées par l'Etat en 2013 sont estimés à environ 7,23 milliards de FCA dont 6,216 milliards consacrés au fonctionnement et 1,006 milliards à l'investissement. La contribution des principaux bailleurs que sont l'Union Européenne et la FAO s'élève à 372 millions de FCA pour un taux de décaissement estimé à 60% à fin décembre 2013.

II.2.3. Accroissement des capacités de production d'hydrocarbures

287. L'objectif du Gouvernement est de valoriser les potentiels pétroliers et gaziers du pays. Pour y parvenir, il entend : (i) créer un cadre légal institutionnel plus attractif pour les investisseurs tout en préservant ses intérêts ; (ii) mettre en évidence et exploiter les gisements pétroliers et gaziers ; (iii) favoriser un accès durable des populations aux produits pétroliers et gaziers ; et (iv) jeter les bases d'une industrie de transformation des hydrocarbures et du gaz.

288. En ce qui concerne le *cadre légal et réglementaire*, le Gouvernement a adopté et présenté à l'Assemblée Nationale l'ordonnance n° 2012-369 modifiant la loi 96-669 du 29 août 1996 portant code pétrolier, afin d'adapter ce texte aux nouvelles exigences du secteur et de tirer un meilleur profit des contrats signés.

289. Dans le cadre de *l'exploration pétrolière*, quinze (15) contrats de partage de production et des campagnes sismiques 3D en mer couvrant une zone de 8 756 km² ont été signés. Dans cette dynamique, huit (08) forages ont été réalisés, huit (08) forages d'exploration sont en cours de réalisation, respectivement par Total E&P, African Petroleum, Lukoil, Tullow et Rialto, et quatorze (14) forages de développement par FOXTROT, CNR et RIALTO pour 2012.

290. Pour 2013, 5 nouveaux permis ont été attribués, 4 nouveaux forages ont été réalisés et 2 découvertes sont en cours d'évaluation. La production de pétrole brute du pays est estimée en 2013 à environ 26 500 barils/jour.

291. Au plan du **raffinage**, la performance (traitement et stockage) du binôme SIR/SMB et la titrisation de 55 milliards FCFA de sa dette lui permettent aujourd'hui d'être proche de l'équilibre financier et de poursuivre la reconquête de ses parts de marché dans la sous-région. A ce jour, la situation financière de la SIR s'est améliorée et le taux d'utilisation de cette structure a atteint 70%. Mieux, une sphère de butane de 2000 tonnes sera mise en service par la GESTOCI et une autre de 4000 tonnes par PETROCI. Soit un total additionnel de 6000 tonnes.

292. Afin de permettre aux populations et aux entreprises d'avoir facilement et durablement **accès aux produits pétroliers**, le secteur des hydrocarbures a entrepris la révision de la structure des prix des produits pétroliers. Ainsi, depuis le 1er janvier 2013, la TVA sur les produits pétroliers est passé de 18% à 9%. L'uniformisation des prix du butane sur toute l'étendue du territoire national est effective depuis le 1er avril 2013.

Perspectives pour 2014 et 2015

293. Il s'agira pour le Gouvernement de : (i) réduire le temps de coupure d'électricité de 57h en 2011 à 35h en 2015 ; (ii) consolider l'équilibre financier retrouvé dans les deux principaux secteurs d'activités ; (iii) accélérer la mise en œuvre des projets en cours et ceux planifiés ; (iv) accentuer le renforcement des capacités et la création d'emplois ; (v) améliorer le ratio qualité/prix des produits servis aux populations ; et (vi) répondre avec efficacité à la demande d'énergie des pays voisins à travers les projets d'interconnexion.

II.2.4 Exploitation du potentiel minier

294. Le Gouvernement, dans un souci de diversification de son économie, a décidé pour les années à venir de valoriser les potentiels géologiques et miniers du pays. Pour y parvenir, 4 axes d'orientation stratégique ont été définis dans le Plan National de Développement : (i) amélioration de la gouvernance du secteur ; (ii) mise en évidence et exploitation des gisements miniers ; (iii) organisation de l'exploitation à petite échelle ; et (iv) mise en place des infrastructures et unités industrielles de base pour la transformation des produits miniers.

295. Au titre de **l'amélioration de la gouvernance**, il s'est agi pour le Gouvernement, sur la période 2012-2013, de procéder à d'importantes réformes dans le secteur, aux fins d'attirer les investisseurs. Les actions ont porté spécifiquement sur l'adoption d'un nouveau code des mines, plus en cohérence avec les objectifs de développement du secteur. Les innovations majeures portent entre autres sur : (i) la limitation des superficies des permis de recherche à 400 Km² ; (ii) l'augmentation de la durée de validité du permis de recherche, qui passe de 7 ans à 10 ans ; (iii) les exonérations fiscales en phase de recherche et d'exploitation ; (iv) le soutien aux communautés riveraines des sites d'exploitation, à travers l'élaboration d'un plan de développement communautaire.

296. Le renforcement de la transparence au niveau de la déclaration des revenus dans les secteurs miniers et pétroliers a permis à la Côte d'Ivoire d'être déclarée comme pays conforme à l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

297. Un programme relatif à la rationalisation de l'activité d'orpaillage, en vue de lutter contre les effets pervers sur l'environnement et la rendre viable, a été adopté.

298. Au titre du **renforcement de la production minière industrielle**, l'accélération de la recherche minière a conduit à l'octroi de 115 permis pour l'intensification de l'exploration minière, avec pour objectif la découverte de gisements économiquement exploitables. On note un accroissement de 78,69% du nombre de permis délivrés par rapport à 2012.

299. Les actions ont permis d'atteindre une production de 14,244 tonnes d'or en 2013 contre 13,385 tonnes en 2012, soit un accroissement de 6,41% et 146 018 tonnes de manganèse en 2013 contre 120 486 tonnes en 2012, soit un accroissement de 21,2%. Le secteur minier contribue à 1% du PIB. Les réformes initiées ont permis à la Côte d'Ivoire d'être réintégrée au processus de Kimberly en prélude à la levée de l'embargo sur le diamant.

II.2.5 Renforcement des services énergétiques et de la fourniture d'électricité

300. L'atteinte des objectifs de croissance à deux chiffres à l'horizon 2015 pour le Gouvernement reste en grande partie liée à l'offre énergétique et ce au regard de la contribution sans cesse croissante des secteurs secondaire et tertiaire au PIB. Aussi, l'ambition clairement affichée par la Côte d'Ivoire est d'améliorer sensiblement l'accessibilité des populations à une énergie de qualité et à un coût modeste, aussi bien pour les entreprises que pour les ménages, notamment les plus vulnérables. Pour ce faire, les options stratégiques adoptées par l'Etat concernent entre autres : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur et (ii) l'accroissement substantiel de l'offre de services énergétiques.

301. Au titre de **l'amélioration de la gouvernance**, il s'est agi pour le Gouvernement, sur la période, d'œuvrer à résorber en priorité le déficit financier du secteur par la prise de mesures, dont les plus importantes sont relatives à : (i) la renégociation du prix du gaz et des dérivés avec les producteurs ; (ii) la révision de la rémunération du concessionnaire ; (iii) l'amélioration des recouvrements dans l'ex zone CNO qui sont passés de 40% en 2012 à 62,7% en 2013; (iv) la révision du tarif d'électricité, traduite par une hausse de 10% du tarif industriel et export ; (v) le basculement au tarif général de 223 000 clients inscrits au tarif modéré et ayant une consommation bimensuelle supérieure à 200 kWh ; et (vi) l'intensification de la lutte contre la fraude, afin de réduire certaines inefficacités estimées à 26,4% en 2012 et 22,9% en 2013. Ces mesures ont permis dans leur ensemble au secteur de l'énergie de retrouver en 2013 l'équilibre financier pour un déficit estimé 44,223 milliards FCFA à fin 2012.

302. Au titre de **l'accroissement de l'offre énergétique**, l'objectif assigné était l'électrification de 200 localités par année, afin d'atteindre à l'horizon 2015 un taux de couverture nationale de 50%. Les résultats obtenus montrent des progrès encourageants à saluer. En effet, sur la période 2012-2013, ce sont 625 localités qui ont été électrifiées, dont 125 en 2012 et 519 en 2013, soit un accroissement de 415,2% de 2012 à 2013. Ainsi, le nombre total de localités électrifiées en Côte d'Ivoire passe de 2875 en 2012 à 3400 en

2013, atteignant ainsi une couverture nationale proche de 40%. Ces résultats obtenus vont de pair avec l'accroissement des investissements. En effet, la puissance installée s'est accrue de 211 MW supplémentaires, passant ainsi de 1421 MW à 1632 MW ; la production brute d'énergie a été de 6785 GWh, soit un taux de croissance de +9% de la demande par rapport à 2012.

303. Ces progrès ne doivent toutefois pas masquer les insuffisances structurelles du secteur. En effet comme les années précédentes, la situation d'exploitation du réseau électrique reste toujours caractérisée par des problèmes de saturation dus aux insuffisances de capacité et à la vétusté des ouvrages existants avec une accentuation des difficultés d'évacuation de la production du site de VRIDI en cas d'indisponibilité d'une ligne. A cela s'ajoute les insuffisances dans les automatismes de protection et la structure du réseau et des problèmes liés à la disponibilité des groupes (87,47% en 2013 contre 89,11% en 2012). Aussi pour 2013, le Temps Moyen de Coupure s'est établi à 49 h 19 minutes, soit une hausse de 3h 25 mn comparé à 2012 (45 h 54 mn) l'écartant un peu plus de l'objectif des 35 heures visés par le Gouvernement en 2015.

304. Dans le souci d'assurer le raccordement au réseau électrique des ménages à faible revenu, une opération a été lancée conjointement par l'Etat et la Banque Mondiale à travers un fonds qui servira à préfinancer les frais de raccordement via le Projet d'Urgence de Réhabilitation du secteur de l'Electricité (PURE) pour la mise en place d'un fonds revolving de 1,5 milliards de FCFA destiné au financement des branchements sociaux. Ainsi, près de 80 000 ménages devraient bénéficier de cette subvention, dont 60 000 ménages potentiels de la composante extension de réseau du PURE et 16 500 ménages ciblés par le projet d'électrification de ces 23 localités ; ce qui devrait améliorer de façon sensible la proportion des ménages ayant accès à l'électricité, qui s'établissait à 25% en 2010. En outre, le projet CLSG/Volet Electrification rurale, financé par la Banque Africaine de Développement donnera l'accès à l'électricité à plus de 1100 ménages en milieu rural.

305. Le secteur a bénéficié pour l'année 2013 de 189,34 milliards de FCFA dont 179,34 milliards ont été exécutés.

Perspectives 2014- 2015

306. Il s'agira pour le Gouvernement de (i) poursuivre les objectifs d'atteinte des 35 heures du Temps Moyen de Coupure en 2015 ; (ii) consolider l'équilibre financier retrouvé dans les deux principaux secteurs d'activités ; (iii) améliorer le ratio qualité/prix des produits servis aux populations ; (iv) répondre avec efficacité à la demande d'énergie des pays voisins à travers les projets d'interconnexion et (v) étendre le programme de diffusion de Lampes Basse Consommation (LBC) à l'ensemble du territoire.

II.3. Développement des infrastructures et services de transport pour une économie émergente

307. Dans le sous-secteur des infrastructures routières, l'enjeu est de doter la Côte d'Ivoire d'un réseau routier dense reliant les principaux centres économiques, afin de faciliter la circulation des personnes et des biens et d'accroître la compétitivité de l'économie ivoirienne. Les interventions dans le domaine routier se structurent autour de la sauvegarde du réseau existant ; du développement de nouvelles routes ; de la construction d'ouvrages d'art de désenclavement, ainsi que du renforcement des routes en terre.

308. Conformément au PND, les objectifs quantitatifs pour 2013 étaient, d'une part, de renforcer 1100 Km de routes revêtues, de recharger 5000 Km de routes en terre et de réhabiliter 952 ouvrages et, d'autre part, de construire 277 Km de routes interurbaines, 120 Km de voiries urbaines et 450 ouvrages de désenclavement.

309. Au titre **des réformes**, les principales actions entreprises ont concerné le renforcement des capacités institutionnelles de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) en matière de sécurité et de sûreté conformément aux recommandations de l'OACI concernant la certification de l'aéroport Felix Houphouët Boigny et la classification de l'ANAC en catégorie 1 de la FAA. A cela s'ajoute l'autonomisation du Fonds d'Entretien Routier (FER) pour en faire un Fonds entièrement autonome et disposant de ressources suffisantes pour faire face aux besoins de sauvegarde du réseau routier.

310. Au titre de la **mise en œuvre des projets et programmes**, sur 292 projets inscrits au PND, seulement 17, soit 5,8%, sont en cours de réalisation. Il s'agit des projets de construction et de réhabilitation d'infrastructures de transport tels que la construction des postes de contrôle juxtaposés de NOE/ELIBU et de Laleraba, la construction d'un quai pour la garde côtière ivoirienne (MRSC Abidjan) et la réhabilitation des infrastructures du port autonome de San-Pedro; la modernisation et extension de l'aérogare de fret; le renforcement de l'aéroport de Yamoussoukro, l'extension du port de San-Pedro; l'acquisition de 624 autobus pour la Sotra.

311. Dans le **domaine des infrastructures de transport**, l'année 2013 a été marquée par la signature de plusieurs conventions dans le cadre des PPP et l'avancement des grands projets routiers. Ainsi, une convention de concession de l'exploitation des transports ferroviaires a été signée entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la société SITARAIL, dans le cadre de la réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya. De même, un protocole d'accord a été signé entre PanAfrica Rail Ways Limited (PARL) et le Ministère des transports, dans le cadre de la construction du chemin de fer San Pedro-Man. En outre, la convention de concession de la gare routière d'Abidjan a été signée.

312. Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine routier existant, un programme d'entretien a été mis en place pour réhabiliter les pistes rurales et les routes interurbaines revêtues, dont les travaux de réparation de surfaces et de traitement des points critiques de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, le programme d'urgence des infrastructures urbaines (PUIUR), financé par la Banque Mondiale, est en phase d'achèvement, tandis que le Programme Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (PRICI) est en cours.

313. En ce qui concerne le développement de nouvelles routes, des projets portant sur d'importants axes interurbains ont vu leurs études réalisées et font l'objet de recherches de financement. Sont concernés : les 137 km du tronçon Kani-Boundiali, la route Agnibilékro-Frontière Ghana (32 km), la route Odienné-Frontière Mali (117 km), la route Bondoukou-Frontière Ghana (10 km) et la route Tabou-Prollo (28 km).

314. Dans le cadre de la mise en œuvre des grands projets de routes et d'autoroutes, le prolongement de l'autoroute du nord Singrobo-Yamoussoukro (86 Km), y compris le renforcement de la section autoroutière existante Abidjan-Singrobo (140 Km), est achevé et ouvert à la circulation depuis décembre 2013.

315. Pour ce qui est de l'autoroute Abidjan-Grand Bassam, le taux d'avancement global des travaux est de 19%. Le projet comprend l'élargissement d'une section urbaine longue de

10,68 Km, en 2 x 3 voies, du Carrefour Akwaba au Corridor de Gonzagueville, et la construction d'une section interurbaine longue de 17,45 Km, en 2 x 3 voies, du corridor de Gonzagueville au Pont de Moossou. Il comprend également le renforcement de la route « actuelle » sur 14,04 Km.

316. C'est aussi le cas de l'aménagement de la voie Abobo-Anyama, qui a un taux d'avancement global de 31%, et du bitumage de la route Bingerville-Eloka-Ebra, avec 53% de taux d'avancement global.

317. Le bitumage de la route Boundiali-Tengrela, longue de 124 Km, enregistre un taux d'exécution des travaux de la section Boundiali-Bolona (92,5 Km) de 96%. Les travaux de la section Bolona-Tengrela-Frontière Mali n'ont pas encore débuté. Toutefois, l'accord de prêt avec la BID pour le financement de l'exécution des travaux de bitumage de cette section, ainsi que de la route Boundiali-Odienné, a été signé en septembre 2013.

318. Pour le projet de bitumage de la route Bouna-Doropo-Frontière Burkina (91 Km), le financement est acquis avec la signature des accords de prêt avec la BOAD, la BADEA, le FSD et le FKDEA. Le processus de sélection de l'entreprise de travaux et du bureau de contrôle est en cours.

319. Dans le cadre du Projet Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos, sur financement de l'IDA, le processus de sélection de l'entreprise de travaux et du bureau de contrôle pour la réalisation des travaux de renforcement de la route Aboisso-Noé est en cours. Dans le cadre du projet de renforcement de la route de l'Est, pour la section Adzopé-Akoupé-Comoé, le processus de sélection de l'entreprise de travaux et du bureau de contrôle est en cours sur financement du C2D. Pour la section Comoé-Abengourou-Agnibilekro, l'entreprise de travaux et le bureau de contrôle ont été sélectionnés sur financement de l'UE

320. Par ailleurs, plusieurs projets de construction de ponts sont en cours, notamment : le 3^{ème} pont Riviera-Marcory (en PPP avec SOCOPRIM) et l'échangeur sur les boulevards Valéry Giscard d'Estaing (sur financement de la BOAD) ; l'échangeur de la Riviera 2 (sur financement de l'IDA) ; le pont de Bouaflé sur la Marahoué (sur financement de la BOAD) et le pont de Jacquville (sur financement de la BOAD, BADEA et OFID) ; l'ouvrage de Salankourani (sur financement de l'ETAT) et de l'ouvrage de Tiemba (sur financement de l'ETAT). En outre, la sélection des entreprises pour la réalisation des 2 ponts de Béoumi (sur le C2D) et du pont de Bassawa (sur le PRI-CI) est achevée.

321. Diverses études pour la réhabilitation et la construction de ponts sont en cours. Les études APD pour la construction du 4^{ème} pont Yopougon-Plateau sont en cours de réalisation par le BNETD et le LBTP (pour les sondages géotechniques). Par ailleurs, la sélection de bureaux d'études pour la réalisation des études sur les ponts de Kouibly (route Man-Kouibly-Vavoua), Kani (route Kani-Sarhala) et Bettié (route Yakassé Attobrou-Bettié) sont en cours, sur financement du C2D. En outre, le financement est acquis avec la BOAD pour la réalisation des études des ponts de Man sur le fleuve Sassandra (itinéraire Man-Séguéla), de Guiglo sur la rivière AO (itinéraire Duekoué-Guiglo) et de Taï sur la rivière N'Sé (itinéraire Guiglo-Taï).

322. De plus, le financement des études pour le renforcement ou le bitumage de routes a été acquis. Ainsi, les rapports d'APD des études de réhabilitation de la route Yamoussoukro-Bouaké-Ferké-Ouangolodougou (382 km) sont en cours de finalisation, sur financement de

l'UEMOA. Les rapports d'APS pour le prolongement de l'autoroute du Nord, tronçon Yamoussoukro-Bouaké (110 km), sont en cours, également sur financement de l'UEMOA.

Tableau 7 : Situation des principaux projets d'infrastructures routières

Infrastructures	Caractéristiques	Coût en milliards CFA	Taux d'exécution à fin déc. 2013
Pont de Jacqueville	Construction d'un pont de 608 m de 15 travées (soit 2 travées de rives de 37,58 m et 13 travées intermédiaires de 38,10 m), en 2x1 voies	18,6	36%
Pont Henri Konan Bédié	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un pont en caisson de 1,558 km de long avec 30 travées de 50 m en 2x3 voies • Bitumage en 2x2 voies de 2,7 km Côté riviera • Bitumage en 2x3 voies de 2,075 km côté Marcory 	125	50%
Echangeur du VGE	Construction d'un échangeur à 3 niveaux d'environ 2700 m de long à une voie à sens unique de 6m composé de 16 Ouvrages d'art, 06 rampes bretelles en sol renforcé et de voies au sol	24,6	40%
Pont de Bouaflé	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de 6 km de voirie urbaine dans la ville de Bouaflé • Construction d'un pont à poutre en béton précontraint de 124 m (4 travées de 31 m) en 2x1 voies 	6,99	Voirie : 90% Pont : 22%
Autoroute singrobo, yakro	<ul style="list-style-type: none"> • Bitumage en 2x2 voies de 85,9 km • Construction de 08 passages supérieurs • Construction de 06 passages supérieurs • Construction de 08 passages piétons 	166,4	100 % Route inaugurée en décembre 2013
Route Boundiali, Tingrela	Bitumage en 2x1 voies de la route Boundiali-Bolona sur 92,5 km	17,6	96%
Route Abobo-Anyama	<ul style="list-style-type: none"> • Bitumage en 2x2 voies de la route Abobo-Anyama sur 4,6 km • Bitumage en 2x1 voies de la route d'accès à l'hôpital d'Anyama sur 1 km 	7,6	31%
Autoroute Abidjan-Grand Bassam	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la voie express Place akwaba - Gonzagueville (2x2 voies) en 2x3 voies sur 10,68 km • Construction en 2x3 voies de 17,45 km de l'autoroute Gonzagueville - Grand Bassam • Renforcement de la route existante (2x1 voies) sur 14,04 km 	62	19%
l'Autoroute Gescro-Singrobo	86 km	35	100%

Source : MIE

323. Les études de bitumage de la route Odienné-Minignan-Frontière Guinée et de renforcement de 1500 km de routes (San-Pedro-Soubre-Issia-Sinfra, Thomasset-Agboville, Akoupé-Kotobi-Bongouanou-Dimbokro-Toumodi-Oumé-Gagnoa-Lakota-Divo-Tiassalé-N'Douci) sont en cours par le BNETD, sur financement de l'Etat. Le processus de sélection des consultants pour la réalisation des études de l'autoroute Bouaké-Ferké (financement UEMOA) et Bouaké-Bassawa-Tanda (financement BOAD) est en cours.

324. Au plan de la signalisation routière, les travaux de maintenance ont porté sur 236 feux tricolores, dont 228 feux à Abidjan et 8 feux à Yamoussoukro. Par ailleurs, ce sont 28 carrefours qui ont été réhabilités et 8 équipés en feux tricolores à Korhogo, Bouaké et Yamoussoukro. De plus, 25 Km de signalisation horizontale ont été réalisés à Abidjan, notamment au Plateau et sur les 2 ponts.

325. Au niveau des routes non revêtues et des voiries urbaines, l'exécution du Programme Entretien Routier 2012-2013 a permis la réhabilitation d'environ 7000 Km de routes en terre sur toute l'étendue du territoire national et le rattrapage du réseau revêtu interurbain de plusieurs axes routiers d'environ 2250 km, notamment Daloa-Man-Odienné, Duekoué-Guiglo et Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa. Par ailleurs, un programme d'urgence de la voirie d'Abidjan, portant sur la réhabilitation de la voirie d'Abidjan sur 270,7 Km, la construction de 3 dalots et le traitement de 3 points critiques, sur financement du FER, a été réalisé en 2012.

326. S'agissant des bacs de traversée, 4 bacs ont été réhabilités, à savoir les bacs d'Abiradinou et d'Akrou à Jacquville, ceux de Béoumi et Sérébou. Par ailleurs, les sites des bacs de Jacquville et Béoumi ont été réhabilités.

327. Au titre de l'exercice 2013, le budget est passé à 125,8 milliards FCFA, soit une hausse de 19,5 milliards FCFA par rapport à 2012, avec 16 milliards FCFA pour les dépenses de fonctionnement et 109,9 milliards FCFA en dépenses d'investissement. Ce budget a été exécuté à hauteur de 94,9 milliards FCFA, soit 75,39%, avec 96,99% au titre des investissements et 72,25% au titre du fonctionnement.

Tableau 8 : Niveau de décaissement des ressources financières par bailleur

Partenaires	Montant décaissé (milliards FCFA) en 2013	Taux de décaissement
IDA (PRICI)	16,66	100 %
KFW	0,294	11,14%
BADEA	1,379	24,45%
Eximbank	19,67	74,59
BID	37,171	61,21%
Fonds Kowétien	0,797	42,8%
FODI	0,186	3,43%
FSA	0,053	3,39%
CD2 (AFD)	25,52	98,56%
TOTAL	101,74	

Source : MIE

328. Le secteur a bénéficié de financements de partenaires au développement sur son budget d'investissement concernant la période 2013. Ce sont : KFW, BADEA, BOAD,

EXIMBANK-Chine, BID, FKDEA, FODI, FSD, UEMOA, C2D (voir tableau). Les taux de décaissement sur l'ensemble de la période 2012-2013 varient de 9,65% à 100%, avec 9,65% en prêt, correspondant au montant décaissé par KFW sur le projet, et 100% en don pour IDA (PRICI).

II.4 Promotion du secteur privé par grappes de croissance

II.4.1. Le secteur privé est moderne, compétitif et sa contribution à la création d'emplois et de revenus est accrue

Industrie

329. Le Gouvernement s'est fixé pour objectif de faire de ce secteur un des principaux moteurs de la croissance économique, créateur de richesses et pourvoyeur d'emplois. Les leviers essentiels pour aboutir à cette performance sont principalement : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires et (ii) l'appui ciblé de l'Etat en matière de mesures d'incitation et d'accompagnement pour le développement et la compétitivité des entreprises.

330. Le secteur industriel connaît une croissance de la production de 4,1% en 2013, telle que reflétée par les Indices Harmonisés de la Production Industrielle (IHPI).

331. Aux fins d'amélioration de l'environnement des affaires, en 2013, le Gouvernement a renforcé le cadre institutionnel et juridique, à travers : (i) la définition et l'adoption d'une politique industrielle se fixant pour objectif d'accroître la part du secteur industriel au PIB de 30% à 40% à l'horizon 2020 ; (ii) l'adoption de la loi relative à la protection des droits de propriété intellectuelle dans les opérations d'importation, d'exportation et de commercialisation de biens et services, dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon ; (iii) l'adoption de la loi relative à la normalisation pour renforcer la compétitivité des entreprises et améliorer la qualité des produits industriels ; (iv) le renforcement des mécanismes de gestion et de développement des infrastructures industrielles, par la création de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI), qui a en charge de conduire les opérations d'attribution et la gestion des terrains industriels et des zones industrielles ; (v) la création du Fonds National de Développement des Zones Industrielles (FN-DEZI), pour financer les travaux de réhabilitation et de développement de ces espaces.

332. Dans le cadre du développement des entreprises et de la compétitivité, Le Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau (PNRMN) a été élaboré, pour apporter un appui aux entreprises en difficulté, et en préparation de l'ouverture des marchés dans le cadre des APE. Le programme concerne 120 entreprises. Il prévoit des appuis financiers directs aux entreprises, sous la forme de subvention pour les investissements immatériels et de garantie pour les investissements matériels. Le cout de ce programme est estimé à 150 milliards de FCFA, sur une période de 5 ans. Le programme a démarré en 2013 par une phase d'amorçage impliquant 20 entreprises industrielles.

333. En outre, d'autres programmes visant la transformation des produits des filières prioritaires ont été élaborés, à savoir : (i) le programme de transformation de l'anacarde, avec pour objectif de porter le taux de transformation d'environ 5% actuellement à 35% en 2015 et 100% en 2020 et (ii) le programme de relance de l'industrie textile, qui ambitionne

la transformation d'au moins 25% de la production de coton fibre. Les actions portent sur la restructuration des entreprises textiles, la lutte contre la fraude et la contrefaçon, la restauration de la compétitivité de la filière, notamment par la mise en place d'une zone économique spéciale à Bouaké.

Petites et Moyennes Entreprises

334. Les actions du Gouvernement, en ce qui concerne les PME, visent à les développer et à les rendre plus compétitives.

335. Les actions entreprises ont majoritairement porté sur les réformes en vue d'un environnement propice à l'éclosion et à la création d'un nombre plus important de PME.

336. A cet effet, le projet de loi d'orientation portant promotion des PME, couramment appelée Small Business Act à l'ivoirienne, a été adopté par ordonnance le 19 décembre 2013 en conseil de ministres.

337. Il a été également élaboré le programme intitulé Phoenix, document de stratégie de développement des PME à l'horizon 2020, qui prend en compte la création d'organes tels que l'agence de développement des PME et le fonds de garantie des PME. Cette stratégie est en attente de validation par l'ensemble des acteurs et devrait permettre la création, à l'horizon 2020, d'une masse critique de PME compétitives et dynamiques, contribuant de manière significative au développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire à travers la création d'emplois.

338. En outre, plusieurs autres initiatives ont été menées pour la restructuration et le renforcement des capacités d'intervention du FIDEN et de l'INIE. Ces interventions ont consisté à la mise en œuvre du Programme National de Construction d'Incubateurs d'Entreprises et à la poursuite de l'opération d'identification des PME sur le territoire national.

339. S'agissant de cette opération d'identification des PME, le recensement effectué sur 80% du territoire national donne le chiffre de 31 292 PME sur 25 000 PME initialement projeté. Le traitement des données de 20.934 PME indique 104 (1%) pour le secteur primaire, 3105 (15%) pour le secteur secondaire et 17 723 (84%) pour le secteur tertiaire.

II.4.2. Des services des TIC et de la Poste compétitifs et accessibles

340. La vision du Gouvernement dans les secteurs de la Poste et des TIC est de créer les conditions de l'émergence d'une économie numérique et de favoriser le développement harmonieux des TIC en Côte d'Ivoire. L'impact recherché est : « les populations ont accès à des services de télécommunications /TIC de qualité et à moindre coût». La réalisation de cette ambition passe essentiellement par la réforme du cadre institutionnel ; la mise en place d'infrastructures des TIC de qualité et d'outils de la gouvernance électronique, ainsi que la vulgarisation de l'accès et de la connaissance des TIC par les populations.

341. Le secteur a fait l'objet en 2013 de l'adoption d'importants textes de lois au titre de l'amélioration du cadre légal, réglementaire et institutionnel. Trois lois, portant respectivement sur les transactions électroniques, la protection des données à caractère personnel et la lutte contre la cybercriminalité, ont été adoptées par l'Assemblée Nationale. Un nouveau code postal a aussi été adopté. Le Gouvernement a parachevé également la

mise en place des différents organes de gestion de trois importantes structures, que sont l'ARTCI (Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire), l'AIGF (Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques) et l'ANSUT (Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications/TIC).

342. Globalement, pour ce secteur, les statistiques témoignent de son dynamisme. Aussi, la téléphonie mobile, qui domine ce secteur, est exploitée par six (06) opérateurs, qui se partagent 19,3 millions d'abonnés, avec un taux de pénétration de plus de 85% et un taux de couverture de plus de 94% (GSM). Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2013 s'élève à 742,04 milliards de FCFA. L'accès à Internet est également en progression, particulièrement sur le mobile, avec six (06) opérateurs qui fournissent des prestations à plus de 2 000 000 d'utilisateurs, dont 125 000 abonnés internet, avec un taux d'utilisation d'environ 10%.

343. La poursuite de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets prioritaires a constitué l'autre pan des activités menées. Ces projets concernent spécifiquement e-santé, e-éducation, e-agriculture et e-gouvernance électronique.

344. En matière de E-agriculture, les actions menées ont concerné : (i) l'organisation d'un atelier de priorisation, ayant abouti à la rétention de 6 modules de projets sur la centaine que contenait le Document de Stratégie Nationale e-Agriculture élaboré en 2012 ; (ii) l'élaboration des cahiers de charges et des DAO (Dossiers d'Appel d'Offres) avec l'assistance du BNETD et (iii) le lancement d'une étude de cadrage ou d'opérationnalisation.

345. Concernant le E-santé, les réalisations ont porté sur : (i) l'achèvement du bâtiment de télé-médecine au CHU de Yopougon; et (ii) le démarrage des travaux pour la réalisation d'infrastructures pour les 6 sites pilotes du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA (MSLS).

346. S'agissant du E-éducation, les actions ont porté prioritairement sur : (i) la remise en état de l'infrastructure e-Education pour l'interconnexion des universités Félix Houphouët Boigny, Nangui, Abrogoua et Alassane Ouattara ; (ii) le lancement des procédures d'appels d'offres pour l'équipement des amphithéâtres pour le téléenseignement ; et (iii) le lancement des procédures d'appel d'offres pour la réalisation de l'infrastructure e-Education pour les 25 sites pilotes du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique.

347. Au titre du maillage du pays en fibre optique, 1096 Km de fibre optique ont été déployés en 2012 dans les régions Ouest et Nord du pays sur 1400 Km prévus sur la période 2012-2013.

348. Les ressources publiques allouées au secteur pour 2013 se chiffrent à 4,645 milliards de FCFA dont 3,345 milliards pour le fonctionnement et 1,3 milliards pour l'investissement.

II.4.3. Un artisanat moderne et compétitif

349. L'objectif majeur du Gouvernement est de développer le secteur artisanal et d'accroître sa capacité de création d'emplois et de revenus, à travers : (i) l'amélioration de l'environnement du secteur, via la révision du cadre institutionnel, juridique et réglementaire ; (ii) la réduction de l'informel dans le secteur ; (iii) la valorisation des produits de l'artisanat ; et (iv) l'accroissement et l'amélioration de la qualité des produits.

350. Au titre de *l'amélioration de l'environnement du secteur*, le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres, par Ordonnance du 2 octobre 2013, le projet portant Code de l'artisanat. Ce code devrait permettre, entre autres, la définition d'une nouvelle nomenclature des activités de l'artisanat. Les actions ont également concerné : (i) le renforcement des capacités financières des structures telles que le FAPA et (ii) la mise en place du système d'information régionale sur l'artisanat, avec l'appui de l'UEMOA, qui permettra d'avoir des données fiables sur le secteur de l'artisanat au plan national et sous régional.

351. Aux fins de *l'accroissement et de l'amélioration de la qualité des produits artisanaux*, il a été entrepris des actions en faveur de la création d'infrastructures modernes. Pour ce faire, les négociations pour l'identification, la purge des droits coutumiers et le recasement des artisans sur les sites de N'Dotréd, d'Abobo-Sagbé se sont poursuivies.

352. S'agissant des actions en faveur d'une meilleure organisation des filières, les actions ont porté sur : (i) la poursuite de l'opération d'identification des artisans (immatriculation et recensement); (ii) l'identification des filières porteuses de l'artisanat; et (iii) le renforcement des capacités techniques des acteurs (plus de 200 artisans formés aux mécanismes d'accès aux marchés) et la formalisation en sociétés coopératives et GIE de certains groupements d'artisans.

353. L'opération d'identification des artisans, démarrée en septembre 2013, a permis d'enregistrer à ce jour 2850 artisans et de produire 2234 cartes d'artisans. Elle se poursuit sur l'ensemble du territoire.

II.4.4. Le tourisme, un atout pour le développement

354. Le but visé par le Gouvernement est de faire du tourisme un secteur créateur de richesses et pourvoyeur d'emplois. Ainsi, les défis majeurs à relever se rapportent à l'amélioration de l'environnement du secteur et de l'offre des services touristiques.

355. Au titre de *l'amélioration de l'environnement du secteur*, le cadre légal et institutionnel a été renforcé en vue de favoriser et accroître l'investissement. A cet effet, ont été validés et adoptés en Conseil des Ministres : (i) le code du tourisme, (ii) le décret portant institution et perception de frais sur les actes et services liés aux activités du tourisme, (iii) l'adoption de la Politique Générale du Tourisme et (iv) le décret déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Côte d'Ivoire Tourisme. Plusieurs autres textes de lois sont également en cours de validation, notamment : (i) le décret portant création d'un Etablissement Public National dénommé Fonds de Développement Touristique, en abrégé FDT, et (ii) le décret portant création d'une Société d'Etat dénommée « Société Ivoirienne de Développement Touristique », en abrégé SIDTOUR.

356. Dans le cadre de *l'amélioration de l'offre*, six (6) hôtels de haut standing répondant aux normes internationales (hôtel Ivoire, Golf hôtel, hôtel Golf club, hôtel Le Président, hôtel Les Parlementaires de Yamoussoukro et hôtel La Paix de Daoukro) ont été réhabilités.

357. Le privé a été le principal acteur de l'amélioration de l'offre touristique, principalement en ce qui concerne l'accroissement des effectifs hôteliers. Entre 2012 et 2013, ce sont 114 établissements hôteliers de moyen standing (1 à 3 étoiles) qui ont été agréés, pour un total de 1980 chambres, représentant des investissements globaux de 76,5

milliards de FCFA. L'exploitation de ces établissements devrait générer environ 3000 emplois supplémentaires en 2014.

358. En outre, la pose de premières pierres de 4 hôtels de grands standings, effectuée à Abidjan et Yamoussoukro (LITHIUM 300 chambres à Yamoussoukro, AZALAI 186 chambres à Abidjan Marcory, CHAIN 182 chambres à Abidjan Plateau et KOIRA 252 chambres à Abidjan dans la zone aéroportuaire), et ceux qui s'ouvrent actuellement, permettront d'accroître l'offre de 1220 chambres de haut standing à fin 2015 et générera 1000 emplois supplémentaires.

359. Le taux d'occupation des hôtels passe de 58% en 2012 à 65% en 2013 ; celle du nombre de touristes de 289 191 en 2012 à 300 000 en 2013, soit un taux de croissance de 3,33% sur la période. Le nombre d'hôtels est passé de 1610 en 2012 à 1770 en 2013, soit un accroissement de 9,93%. De ce fait, le nombre total de chambres passe de 27 431 en 2012 à 30 471 en 2013, soit une augmentation de 11,09%.

360. Le budget alloué au secteur s'élève à 2,942 milliards de FCFA, dont (2,043 milliards) accordés au fonctionnement et 899 millions FCFA) à l'investissement. Le budget d'investissement a été exécuté à hauteur de 824 millions, soit un taux d'exécution de 91,65%.

361. Les investissements globaux du secteur privé sur la période sont estimés à environ 76,5 milliards de FCFA, notamment dans la construction de réceptifs hôteliers de moyen standing (1 à 3 étoiles).

Perspectives pour 2014 et 2015

362. Au titre de l'amélioration de l'environnement du secteur, les actions majeures à mettre en œuvre concerneront ; (i) la prise de décret pour la création et le fonctionnement des EPN ; (ii) la vulgarisation du code du Tourisme ; (iii) l'élaboration et l'adoption d'un code d'investissement du tourisme ; (iv) la création du compte satellite du tourisme ; et (v) la finalisation du schéma directeur du tourisme.

363. Au titre de l'amélioration de l'offre des services, il s'agira : (i) de la poursuite et de l'achèvement des travaux de réhabilitation et de construction des hôtels internationaux susmentionnés ; (ii) le classement, le déclassement et la mise aux normes des établissements hôteliers existants ; (iii) la facilitation de la procédure de délivrance du visa d'entrée en Côte d'Ivoire ; (iv) l'ouverture de la desserte à des compagnies aériennes ; et (v) le développement du tourisme durable.

II.4.5. Des échanges commerciaux dynamiques

364. L'ambition du Gouvernement, d'ici à 2015, est d'accroître de manière significative la contribution du commerce intérieur à la création d'emplois et de richesses et à faire de la Côte d'Ivoire une place de choix sur le marché extérieur. Pour y parvenir, la priorité devra être accordée à brève échéance à (i) l'amélioration de la gouvernance et (ii) l'accroissement des échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et l'extérieur.

365. En 2013, l'essentiel des activités menées par le Gouvernement a porté sur le renforcement du cadre institutionnel, en vue de l'amélioration de la gouvernance du secteur du commerce. La préoccupation majeure était de contenir les tendances inflationnistes

observées ces dernières années sur les produits de première nécessité, et ce dans un contexte de libéralisation et d'abandon des prix administrés et de baisse du pouvoir d'achat des ménages.

366. Aussi, les principales *réformes* et actions menées ont concerné notamment : (i) l'élaboration et l'adoption de la loi sur la concurrence, par ordonnance N° 2013-662 du 20 septembre 2013 et par le Parlement le 28 novembre 2013 ; (ii) l'élaboration du projet de loi portant Code de la consommation, en vue de protéger les consommateurs et définir un cadre sécurisé de leurs achats, ainsi qu'un cadre de soutien aux associations de consommateurs ; (iii) la promotion de la transparence et de la loyauté des transactions commerciales ; et (iv) l'organisation de campagnes de vérification périodique des instruments de mesure.

367. En ce qui concerne *la lutte contre la vie chère*, les actions menées ont consisté à : (i) la création du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère, compétent pour l'ensemble des produits de grande consommation ; (ii) la redynamisation de l'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions ; (iii) l'augmentation des centres de collecte de produits vivriers et la réhabilitation et l'accroissement du nombre de marchés de gros ; (iv) le soutien aux produits vivriers par l'appui au transport et à la commercialisation des produits ; (v) l'adoption de l'application de la TVA à taux réduit (taux compris entre 5 % et 10 %) aux produits de grande consommation soumis à la TVA ; (vi) le renforcement de la surveillance et des contrôles de prix sur le terrain des produits de grande consommation, y compris le gaz butane (relevés réguliers des prix et saisies régulières, sanctions à l'encontre des contrevenants) ; et (vii) l'instauration de la péréquation des prix du gaz butane sur l'ensemble du territoire.

368. S'agissant de *l'accroissement des échanges commerciaux* entre la Côte d'Ivoire et l'extérieur, les actions menées ont concerné : (i) la reconduction de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire en 2013, avec l'obtention du visa douanier AGOA sur le textile le 19 mars 2013 et son adoption en Conseil des Ministres le 6 juin 2013, et sa prorogation jusqu'en 2025 ; (ii) l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) ; (iii) la redynamisation de la coopération commerciale et de la promotion des produits ivoiriens, et le renforcement de la présence commerciale sur les marchés extérieurs (diverses formations et réunions sur les APE, PAPED, UEMOA, TEC ; OMC, participation à l'organisation de foires, etc.).

369. Les ressources publiques allouées au secteur du commerce s'élèvent à environ 9,498 milliards de FCFA, dont respectivement 7,721 milliards au titre du fonctionnement et 1,777 milliards pour l'investissement, pour un taux d'exécution globale de 87,2 %.

II.4.6 Culture et francophonie

370. L'impact attendu de la mise en œuvre des actions du secteur de la culture est d'améliorer les revenus du patrimoine culturel et le profit tirés des œuvres culturelles. Dans cette perspective, le Gouvernement s'est engagé à améliorer aussi bien les revenus de l'exploitation du patrimoine culturel national et des œuvres de l'esprit que le niveau de vie des populations actives de ce secteur.

371. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, l'avant-projet de loi portant développement de l'industrie du livre et celui portant développement de l'industrie

cinématographique, ainsi que les avant-projets de décrets, ont été élaborés et soumis au Gouvernement.

372. En termes de réalisations physiques, les principaux acquis au cours de l'année 2013 ont porté sur les travaux de réhabilitation du Palais de la Culture et la rénovation et l'équipement de l'INSAAC. A cela s'ajoutent la réhabilitation et l'équipement du Centre d'Action Culturelle d'Abobo et la construction et l'équipement du CTAA de Bingerville. Une clôture et huit (08) blocs sanitaires ont également été construits au centre culturel de Grand Akousin.

373. Au plan financier, le secteur a bénéficié d'une dotation globale de 9,5 milliards FCFA, dont 5,5 milliards FCFA pour l'investissement. Le secteur a également bénéficié d'un appui du Gouvernement Chinois à hauteur de 5 milliards FCFA, dans le cadre des travaux de réhabilitation du Palais de la Culture de Treichville. Toutes ces ressources ont été entièrement absorbées.

Perspectives pour 2014 et 2015

374. Dans le domaine de la culture, les efforts du Gouvernement viseront à promouvoir le patrimoine culturel national et à améliorer la rentabilité économique et sociale des produits culturels. Pour ce faire, des infrastructures culturelles seront réhabilitées et équipées. Il s'agit notamment du Palais de la culture Bernard Dadié, du Centre Technique d'Arts Appliqués de Bingerville, du Musée Jean Marie Adiaffi de Béttié et du Centre culturel d'Abobo (CACAB).

375. De plus, des rencontres culturelles seront encouragées et organisées, notamment le Marché des Arts du Spectacles Africains d'Abidjan (MASA), le Salon du Livre et des industries culturelles d'Abidjan, le Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA), CLAP IVOIRE, le Festival des Arts Sacrés de la Savane (FASSA), le Festival vacances culture, etc.

376. En outre, les transferts financiers publics en direction du secteur privé seront intensifiés et une couverture maladie en faveur des artistes sera mise en place.

II.5 Recherche scientifique, innovation et transfert de compétences au service du développement

377. Le Gouvernement s'est engagé à mettre la recherche scientifique et l'innovation technologique au service du mieux-être des populations, à travers des institutions performantes et la valorisation des produits de recherche.

378. En termes de réalisations, la principale réforme en cours concerne le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche, qui a été élaboré. Le processus d'adoption de ce projet par le Gouvernement suit son cours. Le Centre de Recherche Ecologique (CRE) a réalisé quatre études, sur cinq prévues, relatives à la création de stations de recherche (Korhogo, TAI, LAMTO, COMOIE et Grand-Lahou).

379. Les programmes de 4 pôles de compétence et 3 programmes présidentiels ont été développés, et le programme national de recherche sur le SWOLLEN-SHOOT a été mis en œuvre. La 1^{ère} édition de l'Inventaire du Potentiel Scientifique et Technique (IPST) de la Côte d'Ivoire a été également réalisée et la Quinzaine Internationale de la Science et des Technologies (QIST) pour le renforcement de la culture scientifique a été organisée à Korhogo.

380. L'Institut Pasteur (IPCI), le centre de recherche en sismologie et climatologie (LAMTO), le Centre de Recherche Océanographique (CRO) et le Centre de Recherche Ecologique (CRE) ont été réhabilités et équipés.

381. La réhabilitation et l'équipement de l'Institut Pasteur (IPCI) ont concerné la clôture d'Adiopodoumé, ainsi que l'acquisition de 5 centrifugeuses, de 6 microscopes, d'étuves et de mobiliers de bureau. L'extension des infrastructures de l'IPCI a conduit à la construction d'une salle cryogénique, l'installation de 2 portes anti-intrusions (salle cryogénique, salle des -80°C), la réfection du réseau électrique et d'adduction d'eau, l'installation de l'ignés sous vide pour le transport d'azote liquide, le câblage du réseau informatique et l'installation de réseaux de gaz et de niches pour les bouteilles.

382. L'IPCI met en œuvre deux (02) projets, à savoir la construction du Laboratoire de sécurité niveau 3 (P3) et celle de Biobanque (Centre de Ressources Biologiques). Concernant le Laboratoire de sécurité niveau 3, le projet est à la phase de passation de marché pour l'étude-suivi-certification. Quant à la Biobanque, les procédures d'appel d'offres sont terminées et les prestataires sont à l'œuvre pour les devis des travaux.

383. Concernant l'équipement de la station géophysique de LAMTO (centre de recherche en sismologie et climatologie), le matériel et l'outillage technique ont été acquis et le système d'adduction d'eau a été réhabilité. La réhabilitation de la station géophysique est en cours. A ce jour, on note le reprofilage de la piste d'accès et la rénovation des bâtiments. Ce qui constitue un taux de réalisation de 42,5%. La station géophysique a été équipée d'appareils de mesure, de matériels roulant et d'infrastructures de base, achevant ainsi la phase 1 du projet.

384. Le projet de construction et d'équipement du laboratoire au CRO a permis la construction du rez-de-chaussée du Labo R+1 et l'acquisition de matériels de laboratoire. En outre, la réhabilitation et l'équipement du CRE ont permis de réaliser des travaux de voirie et l'achat de matériels et outillages techniques.

385. La réhabilitation et l'équipement du Centre de Recherche Océanologique (CRE) sont en cours. Le taux de réalisation est de 14%.

Perspectives pour 2014 et 2015

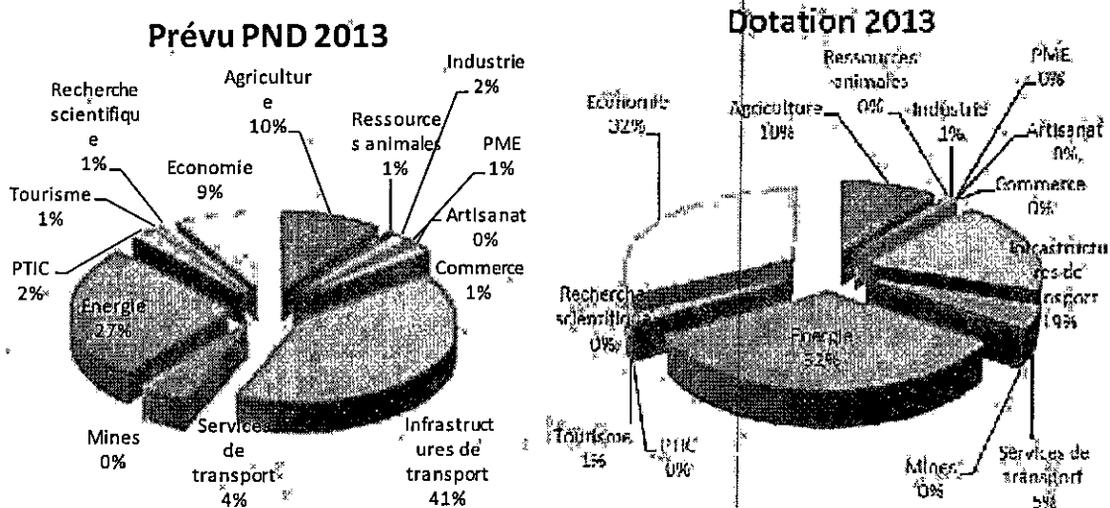
386. Pour la période 2014-2015, les actions prioritaires en matière de recherche scientifique porteront sur la réforme du cadre juridique et institutionnel, par l'adoption de la loi portant orientation et programmation de la recherche, et la création du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (CSRSdT), du Comité de Coordination des Pôles (CCP) et du Fonds National de la Recherche Scientifique et Technologique (FNRST). De plus, les programmes nationaux de recherche sur le SWOLLEN-SHOOT, sur les OGM (ex : graines de coton) et sur les changements climatiques seront mis en œuvre, et 24 programmes nationaux de recherche issus des pôles de compétences seront élaborés. Les constructions, réhabilitations et équipements des centres et instituts de recherche se poursuivront. En outre, la vulgarisation et la valorisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation technologique seront renforcées, à travers la mise en place d'un bureau de valorisation des résultats de la recherche et l'organisation de la Quinzaine internationale de la science et des technologies (QIST) pour le renforcement de la culture scientifique.

Situation des ressources financières allouées à la réalisation du résultat stratégique 2

387. Les ressources financières allouées à l'investissement public pour la réalisation du résultat stratégique 2 s'élevaient à 587,20 milliards FCFA en 2013. La plus grande part de ces ressources a été absorbée par les secteurs de l'énergie (32%), des infrastructures et services de transport (24%) et de l'agriculture (10%).

388. L'analyse de la répartition des allocations par secteur à l'intérieur du résultat stratégique, en référence au cadrage du PND, laisse apparaître des variations importantes pour les secteurs des infrastructures de transport (-22 points de pourcentage), l'économie (+23 points de pourcentage) et l'énergie (+5 points de pourcentage).

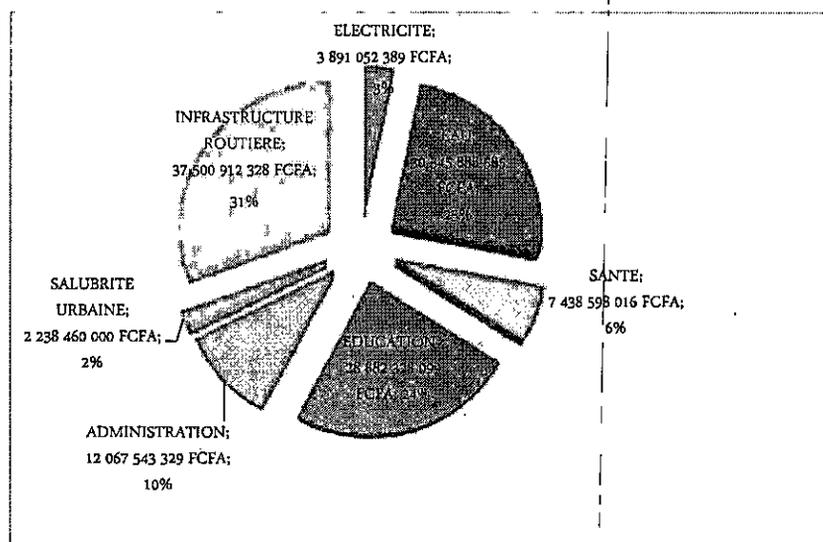
Figure 6 : Répartition des investissements publics du résultat stratégique 2



389. Bien que le volume des investissements réalisés dans les infrastructures de transport soit important, en raison des grands projets tels que le prolongement de l'autoroute du Nord, l'aménagement de l'autoroute Abidjan-Bassam et la construction du pont Henri Konan Bédié, le secteur a connu une baisse en proportion, du fait de l'accroissement important du volume des allocations des secteurs de l'économie et de l'énergie. L'accroissement du volume des investissements affectés au secteur de la gouvernance économique s'explique, d'une part, par les réformes en cours pour une meilleure gestion des finances publiques et, d'autres part, par les ressources du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), qui ne sont pas ventilées dans les ministères en charge des secteurs concernés.

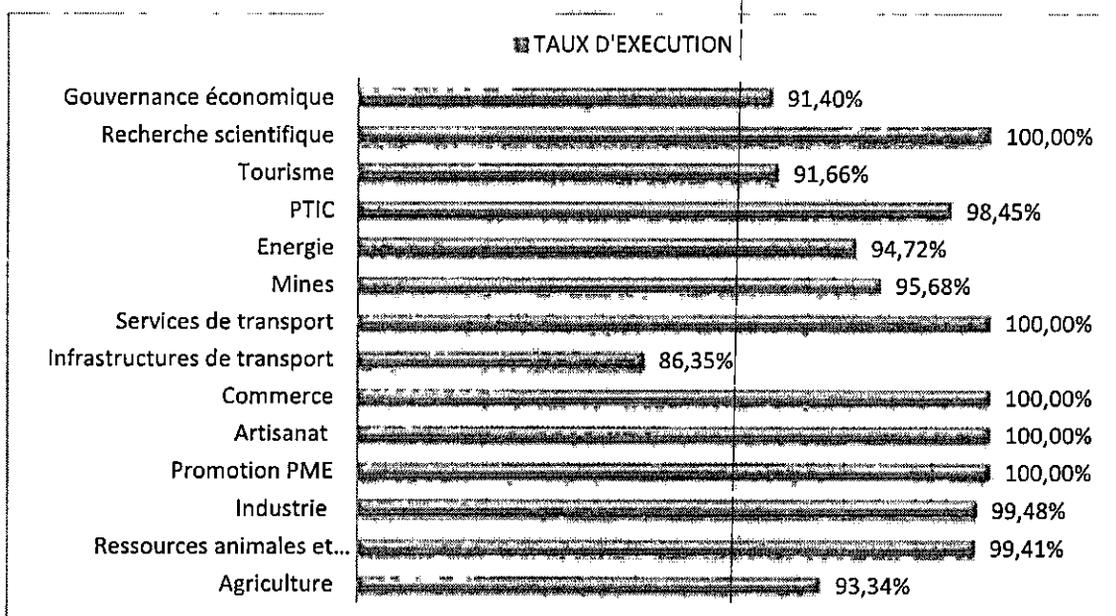
390. Pour ce qui est du secteur de l'énergie, la variation est due au projet de construction du barrage de Soubré, qui constitue une priorité pour le Gouvernement, et pour lequel des ressources ont été dégagées pour le démarrage effectif des travaux en 2013.

Figure 7 : Répartition des ressources du PPU-2013 par volet d'intervention



391. Concernant l'exécution budgétaire, les secteurs du résultat stratégique 2 ressortent un taux d'exécution du budget d'investissement compris entre 86% et 100%. Le niveau le plus faible est observé dans le secteur des infrastructures de transport.

Figure 8 : Exécution du budget d'investissement des secteurs du résultat stratégique 2



III. Résultat stratégique 3 : « Les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité »

392. Le résultat stratégique 3 relatif aux secteurs sociaux comprend les secteurs de la population, de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation, de l'enseignement supérieur, de la santé, de la jeunesse et des sports, et de la promotion du genre et de l'équité.

III.1. Population et Migrations

393. Dans la perspective d'un développement durable, le Gouvernement s'est engagé à assurer une bonne maîtrise des phénomènes démographiques et des flux migratoires. Pour ce faire, les interventions prioritaires sur la période 2012-2015 seront axées, d'une part, sur le renforcement de la gouvernance du secteur et, d'autre part, sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Politique Nationale de la Population (PNP).

394. Pour l'année 2013, les efforts du Gouvernement, appuyée par l'UNFPA, ont porté sur le renforcement de la gouvernance du secteur. Ainsi, l'opérationnalité de l'Office National de la Population (ONP), créé en février 2012, a été renforcée à travers la réhabilitation des locaux, l'acquisition d'équipements (véhicules, matériels informatiques, mobiliers de bureau, etc.) et la mise en place d'une bonne partie du personnel. De plus, les capacités techniques des agents de l'ONP ont été renforcées pour une meilleure appropriation des missions de la structure.

395. Dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la Politique Nationale de la Population, 1000 exemplaires du document de Politique ont été distribués. Le processus d'élaboration du Plan Stratégique de mise en œuvre de la Politique Nationale de Population (PSPNP) a été entamé avec le renforcement des capacités des acteurs nationaux sur la Gestion Axée sur les Résultats et le principe de la planification sensible aux questions de population. Cet atelier a permis l'adoption d'une méthodologie consensuelle axée sur cinq (05) axes stratégiques. Par ailleurs, le Rapport sur l'Etat et le devenir de la Population de Côte d'Ivoire (REPCI 2011-2012), sur le thème «Jeunesse et Développement», a été produit.

396. Au niveau financier, les ressources budgétaires allouées au secteur de la population s'élèvent à 653,3 millions FCFA, dont 349,3 millions FCFA pour l'investissement. Le budget d'investissement a été exécuté à 76%. L'appui financier décaissé par l'UNFPA s'élève à 26,3 millions FCFA.

Perspectives pour 2014 et 2015

397. Les priorités du secteur sur les deux prochaines années porteront sur : (i) le développement des programmes et projets, à travers l'élaboration du Plan d'Actions de la PNP, la conception d'une banque intégrée de projets de Population et Développement ; (ii) l'amélioration des connaissances en matière de population et ses interrelations avec le développement, à travers l'élaboration et la diffusion du REPCI 2013-2014 et l'organisation de sessions d'informations et de sensibilisation sur les enjeux du Dividende Démographique, en lien avec la question de l'émergence ; (iii) la promotion de la prise en compte effective

des questions de population dans les politiques, programmes et plans (sectoriels et locaux), à travers le renforcement des capacités des acteurs sectoriels, locaux et de la société civile à l'intégration des questions de population dans les stratégies de développement ; et (iv) le renforcement des capacités et des mécanismes de coordination des interventions en matière de Population et Développement.

III.2. Education Nationale, Alphabétisation, valeurs culturelles et civisme

398. Pour l'année 2013, le Gouvernement s'est engagé à développer l'enseignement préscolaire, réhabiliter et construire des infrastructures scolaires, recruter et former des instituteurs et des professeurs, améliorer la qualité des enseignements et réformer l'enseignement technique dans le cadre d'un partenariat public-privé.

399. La réalisation de ces engagements devrait permettre d'améliorer davantage les bonnes performances réalisées en 2012. Ainsi, passé de 76,2% en 2008 à 89,3% en 2012, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire devrait être maintenu au-dessus de la cible de 85% en 2013. De même, le Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le primaire, qui est passé de 56,1% en 2008 à 72,6% en 2012, devrait être maintenu au-dessus de la cible de 60% en 2013. Quant au Taux Brut d'Admission au CP1, qui était de 73,4% en 2008, il devrait se situer à 92% en 2013, après s'être établi à 87,8% en 2012. Pour ce qui est de l'Indice de parité entre sexes dans ce cycle, qui était de 0,87 en 2012, il devrait se stabiliser à 0,9 en 2013. Au premier cycle du secondaire, cet indice devrait évoluer de 0,7 à 0,8 sur la même période.

400. Le niveau des indicateurs en 2013 indique que les cibles sont pour la plupart atteintes, sinon dépassées, malgré quelques reculs observés par rapport à 2012.

401. De fait, le Rapport d'Analyse Statistique du système éducatif pour l'année scolaire 2012-2013 fait ressortir un TBS dans le primaire de 91,2% contre une cible de 85% et un TNS de 72,9% contre une cible de 60% en 2013. Bien qu'étant au-dessus de la cible fixée en 2013, le niveau du TNS indique que 27% des enfants en âge officiel d'être au primaire n'y sont pas.

Tableau 9 : Indicateurs de performance du secteur de l'Education

Indicateur	Valeur de référence	Valeur réalisée		Valeur cible	
		2012	2013	2013	2015
	2008	2012	2013	2013	2015
Taux Brut d'admission au CP1	73,4%	87,8%	88,7%	92%	96,2
Taux brut de scolarisation dans le primaire	76,2%	89,3%	91,2%	85%	95%
Taux net de scolarisation dans le primaire	56,1%	72,6%	72,9%	60%	70%
Taux d'achèvement du primaire	48,5%	59,1%	58,2%	53%	54%
Indice de parité entre sexes dans le primaire	0,84	0,87	0,9	0,9	1
Indice de parité entre sexes dans le secondaire 1 ^{er} cycle	0,75	0,7	0,7	0,8	0,9

Source : MENET, PND 2012-2015

402. L'indice de parité entre sexe dans le primaire s'est, quant à lui, établi à 0,9 alors que le Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) reculait de 1 point pour se situer à 58,2%. Le TAP des filles (52,1%) est plus préoccupant, car près de la moitié des filles n'achève pas le cycle primaire, tandis que le TAP des garçons se situe à 64%.

403. Les progrès réalisés sont le fruit des efforts du Gouvernement et des partenaires au développement en matière de : (i) renforcement de la gouvernance du secteur ; (ii) réalisation des salles de classe ; (iii) recrutement des enseignants ; (iv) amélioration de la qualité de l'enseignement ; et (v) mise en œuvre de mesures d'accompagnement, telles que la fourniture de mobiliers scolaires, la dotation en fournitures et manuels scolaires de base aux enfants et aux enseignants.

404. Dans le cadre du **renforcement de la gouvernance**, la stratégie sectorielle a été élaborée. Cette stratégie, confirmée dans la Lettre de Politique Educative, vise à relever les défis identifiés dans le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN). Elle découle de plusieurs documents conjointement produits par les ministères en charge du secteur de l'éducation/formation, notamment : (i) le Cadre de politique éducative sectorielle de la Côte d'Ivoire pour l'horizon 2020 ; (ii) le Plan d'Actions à Moyen terme du secteur de l'Education/Formation, qui traduit en actions les options stratégiques ; (iii) le Modèle de Simulation Financière ; et (iv) le Cadre de Dépenses à Moyen Terme.

405. Les activités d'informatisation des structures du MENET ont été marquées par l'interconnexion de 2 DRENET au site central et l'acquisition de 3 applicatifs relatifs respectivement au géo-référencement des établissements, au suivi de la carrière des élèves et à la codification des postes de travail. Le dispositif de collecte des données statistiques (SPASS) a été réformé et a permis d'élaborer l'annuaire statistique 2012-2013 en l'espace d'une année scolaire. En outre, la carte scolaire prospective est en cours de finalisation.

406. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation contre la fraude et la tricherie en milieu scolaire a été menée et un document de stratégie nationale de l'alphabétisation et de l'éducation non-formelle a été élaboré et adopté.

407. En ce qui concerne **l'accroissement des capacités d'accueil**, plus de ~~14000~~²⁴⁸⁷ salles de classes du primaire et du préscolaire, ainsi que 23 lycées et collèges, ont été construits. Ainsi, dans le préscolaire, le nombre d'élèves est passé de 91 393 en 2011-2012 à 110 370 en 2012-2013, dont 51% de filles. Les élèves du préscolaire fréquentent à 65% des écoles publiques, à 34% des écoles privées et à 1% des écoles communautaires. Dans le primaire, les effectifs sont de 3 014 241 élèves en 2012-2013 contre 2 920 791 élèves en 2011-2012. Dans le secondaire général, le nombre total d'élèves a atteint 1 200 088 en 2012-2013 contre 1 132 464 en 2011-2012. L'encadrement de ce volume croissant d'élèves a été renforcé par le recrutement de 8000 instituteurs et l'affectation de 307 professeurs de lycées et collèges.

408. Pour **améliorer la qualité de l'enseignement**, 3 CAFOP ont été réhabilités et 2 autres sont en construction dans le cadre du Projet d'Urgence d'Appui à l'Education de Base (PUAEB). De même, le contenu des enseignements a été révisé. L'expérimentation des nouveaux programmes, intégrant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et l'Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté (EDHC), s'est poursuivie en 2013. Ainsi, 1066 enseignants ont été formés aux programmes EDHC. En outre, dans le cadre de l'amélioration du suivi-évaluation des apprentissages et des enseignements pour une

éducation de qualité, les résultats de l'enquête sur l'évaluation diagnostique des acquis en français et en lecture en CE1 ont été restitués à l'ensemble des acteurs.

409. Concernant les *mesures d'accompagnement*, elles ont porté sur la distribution gratuite de 2 860 267 kits scolaires aux élèves. De plus, environ 8000 tonnes de vivres ont été fournies aux cantines scolaires pour l'alimentation d'environ un million d'apprenants. Une centaine de cantines en milieu rural ont été dotées de foyers améliorés et des bourses alimentaires ont été octroyées à 2000 filles des zones pauvres. L'effort des communautés et des partenaires au développement pour soutenir le fonctionnement des cantines scolaires est aussi à souligner. En effet, l'appui du Programme Alimentaire Mondial a permis d'assurer l'alimentation de 426 768 élèves, dont 45% de filles, dans 1975 écoles primaires.

410. Au titre de *l'alphabétisation et de l'éducation non formelle*, ce sont 800 jeunes filles dans les régions de Man, Bouna et San Pedro qui ont pu acquérir des connaissances de base pour mieux s'intégrer dans le tissu économique et assurer la cohésion sociale dans les différentes localités concernées. En outre, 116 établissements de confession islamique ont été intégrés au système éducatif national.

411. Au plan financier, le montant alloué au secteur au titre du budget d'investissement public s'élevait à un peu plus de 34 milliards FCFA, dont une contribution de 17 milliards FCFA des partenaires au développement, notamment le Programme Alimentaire Mondial, la Banque Islamique de Développement et la Banque Mondiale (Prêts IDA et dons du Partenariat Mondial pour l'Education).

412. Cette enveloppe a permis l'exécution de plusieurs projets, dont les plus importants en termes de dotation financière sont le Projet d'Appui au Secteur Education/Formation (PASEF), le Projet de Développement de l'Education de Base (PDEB), le Projet d'Urgence d'Appui à l'Education de Base (PUAEB), l'acquisition de manuels scolaires et la fourniture de vivres aux cantines scolaires.

Perspectives pour 2014 et 2015

413. Le Gouvernement mènera des actions pour améliorer l'accès et la qualité du système éducatif. Ainsi, l'accent sera mis sur le développement des infrastructures éducatives, à travers la construction et l'équipement de 10 000 classes du primaire, la construction d'un lycée d'excellence à Grand Bassam, la rénovation de 6 lycées et collèges et l'appui technique aux collectivités territoriales pour les constructions scolaires. En outre, 200 classes passerelles seront créées pour 6000 enfants bouviers dans les zones Nord, Est et Centre du pays, dans le cadre de la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation non-formelle.

414. Pour combler le déficit en personnels éducatifs, 2493 personnels seront formés à l'ENS en 2014 et mis à la disposition du système éducatif.

415. Une plus grande attention sera accordée à la promotion de l'éducation des filles. Pour ce faire, le plan d'accélération de l'éducation des filles 2013-2015 sera finalisé, un téléfilm d'information et de sensibilisation sur la scolarisation et le maintien des filles dans le système éducatif sera produit et diffusé, 200 Clubs Mères d'Élèves Filles (CMEF) seront créés dans 11 DRENET, des rations alimentaires sèches seront distribuées à 200 jeunes filles du Cours Moyen des zones rurales ayant un faible niveau de taux de scolarisation des filles, des bourses alimentaires seront octroyées à 5000 filles des zones pauvres, et des enseignants seront formés à l'administration de la « leçon de vie » en matière de lutte contre les grossesses en milieu scolaire.

416. Au titre de la mise en œuvre de la politique de gratuité, 3 135 879 kits scolaires seront acquis et distribués, les cantines scolaires seront approvisionnées en vivres et les capacités des gestionnaires de ces cantines seront renforcées.

417. Dans la perspective d'assainir l'environnement scolaire, des points d'eau et des latrines seront mis en place dans 1200 écoles primaires et secondaires publiques de 12 DRENET, les vendeuses des marchés scolaires des 1200 écoles de 12 DRENET seront formées à l'hygiène.

III.3. Enseignement Technique et Formation Professionnelle

418. L'engagement du Gouvernement est d'offrir aux adolescents, jeunes et adultes ayant achevé ou non une éducation de base, une formation à un métier adapté aux besoins du marché et de les accompagner dans leur insertion professionnelle. Afin d'y parvenir, les efforts à déployer devraient porter sur l'accroissement des capacités d'accueil à un enseignement technique et une formation professionnelle de meilleure qualité, à travers la réhabilitation, la reconstruction et l'équipement d'établissements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

419. L'enseignement technique a reçu au titre de l'année scolaire 2012-2013, un effectif de 49 839 élèves, dont 51% de filles, répartis dans 227 établissements. La contribution du secteur privé à cet ordre d'enseignement est plus importante que dans l'enseignement général. En effet, le privé assure la formation de 95,4% des élèves de l'enseignement technique dans 223 établissements. Cependant, le privé reçoit majoritairement les élèves inscrits dans les filières tertiaires (90%), alors que le public abrite une plus grande proportion d'élèves des filières industrielles (54%).

420. Les 4 établissements du secteur public comptent 89 salles de classe et sont dans un état de délabrement avancé. Ainsi, les études de faisabilité pour la réhabilitation et l'équipement des lycées techniques de Yopougon et de Cocody ont été réalisées dans le cadre de C2D. Quant au lycée technique de Bouaké, les travaux de réhabilitation financés avec l'appui de la BID connaissent un niveau de réalisation de 20%.

421. Au niveau de la **formation professionnelle**, les établissements ont reçu au titre de l'année scolaire 2012-2013, 29 525 apprenants, dont 46% sont des filles. La contribution du secteur privé à cet ordre d'enseignement est également importante. En effet, le privé assure la formation de 68,7% des apprenants en formation professionnelle dans un réseau de 151 établissements contre 56 établissements publics.

422. Les principales réalisations concernent la signature de conventions avec des PTFs (AFD, UE et ONUDI) pour la rénovation de 3 filières de formation et la réhabilitation, l'équipement et le renforcement des capacités de 10 établissements. A cela s'ajoutent la production de la carte scolaire de la formation professionnelle et celle de l'annuaire statistique 2013.

423. En outre, la formation qualifiante de 878 jeunes déscolarisés a été réalisée dans les CFP de Guiglo, Touba, Man et au CET de Bouaké. Le CET de Bouaké a été réhabilité avec l'accroissement de sa capacité d'accueil, qui passe de 300 à 650 apprenants en formation diplômante et à plus de 1200 en formation qualifiante. Le lycée professionnel de Man a été équipé en matériels didactiques et informatiques ; 91 bénéficiaires des 5 nouveaux établissements de la formation professionnelle ayant intégré les incubateurs ont achevé leur formation en entrepreneuriat.

424. Au plan financier, le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a bénéficié d'une dotation budgétaire en investissement public de 35 milliards FCFA, dont des appuis de la BADEA, du Fonds Saoudien et de la BID, à hauteur d'environ 30 milliards FCFA.

425. En termes d'exécution budgétaire, seulement 33% des ressources publiques ont été absorbées du fait de l'ouverture tardive du Système Intégré de Gestion Budgétaire (SIGBUD) et de la complexité des procédures de passation des marchés publics. Quant aux contributions attendues des partenaires au développement, elles n'ont pas été décaissées.

Perspectives pour 2014 et 2015

426. Pour répondre aux besoins en formation des populations pour leur insertion dans la vie active et leur promotion socioprofessionnelle, le Gouvernement entend renforcer le cadre institutionnel de la formation professionnelle, construire, réhabiliter et équiper des établissements de formation professionnelle et améliorer la qualité des formations.

427. Ainsi, le Gouvernement prendra un arrêté portant réglementation de la formation par apprentissage et rendra opérationnelles les instances de la réforme de la formation professionnelle et technique.

428. Au titre des réhabilitations et équipements, 8 établissements de formation professionnelle, notamment les lycées professionnels de Jacqueville et San-Pedro, et les centres de formation professionnelle de Bondoukou, Korhogo, Touba, Man, Guiglo et Odienné seront équipés. Le lycée professionnel d'Odienné, le lycée technique de Bouaké et le CBCG de Bouaké seront également réhabilités.

429. De nouvelles infrastructures de formation seront construites, notamment le lycée hôtelier de Yamoussoukro et les collèges d'enseignement technique de Bouaflé et d'Issia.

430. Afin d'améliorer la qualité de la formation, 20 programmes de formation seront révisés, 9 nouveaux programmes de formation seront créés dans 3 branches, et 5 nouveaux incubateurs seront créés dans les établissements par l'AGEFOP.

III.4. Enseignement supérieur

431. L'ambition de l'État dans le secteur de l'Enseignement Supérieur est de faciliter l'accès à un enseignement supérieur de qualité, débouchant sur des emplois décents aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, à travers : (i) une gestion du secteur de l'enseignement supérieur participative, transparente et efficace, (ii) un accès amélioré à l'enseignement supérieur, (iii) l'administration d'une formation de qualité adaptée à la demande du marché aux élèves et étudiants et (iv) une amélioration des conditions de vie sociale des étudiants.

432. Au titre de l'année 2013, les principales réalisations ont concerné la réouverture des universités publiques (fermées en avril 2011) qui ont accueilli 72 510 étudiants en 2013, contre 66 057 en 2010. Les URES de Korhogo et de Daloa ont été transformées en universités de plein exercice, respectivement Université Péléforo GON COULIBALY et Université Jean LOROUGNON GUEDE. Le CROU de Korhogo a également été créé. Les sites pour la construction des nouvelles universités ont été acquis à Bondoukou (302 ha), Man (332 ha) et San-Pedro (305 ha). En ce qui concerne la ville universitaire d'Adiaké, un site de 600 ha a été identifié et les travaux topographiques dudit site ont démarré.

433. Les travaux d'extension de l'Université Internationale de Grand-Bassam (UIGB) ont été réalisés à 95% et plus de 75% des équipements et matériels pédagogiques ont été acquis. L'UIGB s'est également engagée dans une démarche de management de la qualité. Cette activité a connu un taux de réalisation de 40%. Toutes ces actions sus-énumérées à l'UIGB concernent la phase 1 du projet. La phase 2 est relative à l'acquisition d'un terrain pour l'UIGB. Ce terrain est de 60ha. Il est dans la phase de reconstitution du titre de propriété.

434. Les textes réglementaires relatifs à l'instauration du système Licence-Master-Doctorat (LMD) ont été pris. La réforme LMD a été mise en œuvre depuis l'entrée académique 2012-2013. Dans le cadre de cette réforme, 8 domaines d'études ont été retenus. Les curricula de 2 domaines d'études ont fait l'objet de révision. Le processus de révision des curricula des autres domaines suit son cours.

435. Au niveau de l'administration et des ressources humaines, les efforts du Gouvernement ont permis le recrutement de 254 chercheurs et enseignants-chercheurs en 2013.

436. La problématique de la jeunesse estudiantine est au cœur du dispositif de normalisation de la vie sociale et politique engagée par le Gouvernement. Ainsi, plusieurs actions ont été réalisées pour permettre d'occuper sainement les étudiants en dehors de leurs activités académiques et de les éloigner de l'oisiveté. Par ailleurs, les résidences universitaires des campus de Cocody, Mermoz et Bouaké, ainsi que 5 infirmeries sur les 16 que compte le CROU-Abidjan, ont été réhabilitées. Les travaux de réhabilitation de la Cité rouge se poursuivent. Il est à noter aussi l'ouverture du restaurant des campus de Cocody et de Nangui ABROGOUA. Cependant, les résidences universitaires ne sont pas encore ouvertes.

437. Les annuaires statistiques de 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ont été élaborés et sont disponibles. La mise en œuvre du nouveau cadre de gestion CDMT/Fichier unique du patrimoine du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est effective. D'autre part, la carte universitaire, qui est un système d'information et de géolocalisation des universités et grandes écoles publiques, a été réalisée.

438. Le secteur de l'Enseignement Supérieur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 38,1 milliards FCFA pour l'investissement. Ces ressources ont été essentiellement concentrées sur l'appui à la réforme LMD, la réhabilitation des universités et grandes écoles publiques, ainsi que la réhabilitation de cités universitaires.

Perspectives pour 2014 et 2015

439. Les efforts du Gouvernement sur les deux prochaines années seront orientés vers l'appui à la réforme du système LMD, à travers le renforcement des équipements pédagogiques des universités et des grandes écoles et la formation de leur personnel enseignant, administratif et technique. Les réhabilitations et équipements des universités, de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et des résidences universitaires seront achevées. La priorité sera accordée à la poursuite de la décentralisation des universités, à travers la construction progressive d'universités sur le territoire national. En outre, de nouveaux outils de gestion et d'évaluation du système d'enseignement supérieur seront mis en place pour améliorer son efficacité.

III.5. Santé, Nutrition et VIH/Sida

440. Dans le domaine de la santé, le Gouvernement s'est engagé à améliorer l'état de santé et le bien-être des populations, notamment par la réduction de la morbidité et de la mortalité des populations. A cet effet, l'essentiel de ces efforts se concentre sur l'amélioration de l'offre et de la qualité des prestations des services de santé, le renforcement de la lutte contre le VIH/Sida, et les autres problèmes prioritaires. Afin de donner un coup d'accélérateur pour l'atteinte de cet objectif, le Gouvernement a déclaré l'année 2013 « Année de la santé »

441. Le tableau 10 montre que pour certains indicateurs les cibles 2013 ont été dépassées. Il s'agit de l'incidence du paludisme et de la tuberculose. Par contre des efforts restent à faire en ce qui concerne la mortalité maternelle et la mortalité des enfants de moins de 5 ans pour lesquels l'évolution des taux n'est pas favorable à l'atteinte des OMD 4 et 5.

442. En effet, le taux de mortalité maternelle, estimé à 543 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2008, est passé à 614 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2013. De même, malgré une légère baisse, le taux de mortalité des enfants de moins de (5) ans demeure encore élevé. De 125 pour 1000 habitants en 2008, il est passé à 108 pour 1000 habitants en 2013. Quant à l'incidence des cas déclarés de tuberculose, toutes formes confondues, elle est de 106 pour 100 000 habitants. La pandémie du VIH/Sida demeure le facteur le plus propice au développement de la tuberculose. En effet, 36 à 41% des cas de tuberculose, première infection opportuniste chez les PVVIH, sont attribuables au VIH et la prévalence du VIH chez les tuberculeux est de 24% en 2010.

Tableau 10 : Indicateurs de performance du secteur de la santé

Indicateurs	2008	Réalisé 2012	Cible 2013
Incidence du paludisme (pour 1000 habitants)	146,3	104	120
Prévalence du VIH chez les adultes de 15-49 ans (%)	4,7	3,7	
Incidence de la tuberculose (cas pour 1000 habitants)	393	106	307
Taux de Mortalité Maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	543	614	345
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1000 naissances)	125	108	88
Taux d'utilisation des services de santé (%)		20	

Source : EDS-MICS 2011-2012, DIPE

443. L'amélioration des indicateurs de santé, en dépit des contre-performances que présentent celui de la santé maternelle et infantile-juvenile, résulte des efforts entrepris par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers.

444. En matière d'offre de service de santé, le Gouvernement s'est doté d'un Plan d'actions qui prend en compte sur le court terme la réhabilitation et le rééquipement d'hôpitaux et de centres de santé, ainsi que la mise aux normes des plateaux techniques de structures sanitaires. Ainsi, les services d'urgences des CHU de Bouaké, Cocody, Treichville et Yopougon, et le service de néo-natalité du CHU de Cocody, ont été réhabilités et équipés.

445. En outre, 38 infrastructures sanitaires ont été réhabilitées et équipées sur l'ensemble du territoire. De plus, les études pour la mise aux normes des Hôpitaux Généraux de Koumassi, Marcory, Treichville, Yopougon-Attié, Abobo-sud et Bingerville sont achevées.

446. Dans le cadre du désengorgement des CHU, les Hôpitaux Généraux de Yopougon-Attié, Bingerville et Port-Bouët ont été réhabilités et équipés. De plus, 6 blocs opératoires sur 15 commandés ont été livrés.

447. En ce qui concerne le volet médicaments, les actions du Gouvernement ont permis un changement de statut de la Pharmacie de la Santé Publique (PSP), qui est passée d'Établissement Public National à une association sans but lucratif, afin d'améliorer la disponibilité des médicaments à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

448. Les interventions menées par le Gouvernement en matière de lutte contre le paludisme ont permis la prise en compte intégrale du traitement des cas de paludisme des femmes et des enfants, dans le cadre de la gratuité ciblée. A cela s'ajoute la distribution de 613 432 MILDA en campagnes et 620 255 MILDA en routine.

449. Concernant la santé maternelle, le Gouvernement a élaboré un Cadre d'Accélération de la réalisation des OMD 2012-2015 (CAO), afin de lever les goulots d'étranglement qui ralentissent la mise en œuvre des stratégies et politiques axées sur l'OMD 5. Ainsi, la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA 2013-CI) a été lancée en juillet 2013, conformément aux engagements pris par les États membres de l'Union Africaine.

450. Les services de santé de la mère et de l'enfant ont été également renforcés, à travers la construction et l'équipement des blocs opératoires d'Akoupé, d'Alépé, de Sikensi, de Nassian, d'Adiaké, de Yopougon Attié, de Marcory, de Koumassi et de Kouibly. Les travaux du projet de l'hôpital mère-enfant de Bingerville ont démarré.

451. Pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile, le Gouvernement a instauré une mesure de gratuité pour les femmes enceintes et les enfants. Une évaluation a permis de noter une augmentation du nombre des accouchements assistés par un personnel qualifié (10 860, soit 31% d'augmentation). A cette volonté politique s'ajoute la prise de mesures relatives à la gratuité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU). Dans ce cadre 171 145 Kits d'accouchement et de 18 000 kits césarienne ont été mis à la disposition au niveau de la PSP au cours de l'année 2013.

452. Les interventions réalisées en faveur de l'amélioration de la lutte contre la malnutrition et de la sécurité nutritionnelle ont donné lieu au dépistage de 16 002 enfants, dont 3360 cas de malnutrition aiguë sévère, pris en charge lors du dépistage actif, et la prise en charge des cas de malnutrition en stratégie avancée.

453. En matière de lutte contre le VIH/Sida, le tableau des indicateurs montre qu'il y a eu une baisse de la prévalence du VIH dans la population générale. Pour arriver à ce résultat, le Gouvernement a mis un accent particulier sur la prévention, en particulier chez les groupes vulnérables, dont les jeunes, les filles et les femmes et la prise en charge des populations. La

prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, a été assurée. Ainsi, 987 structures de santé offrant la CPN ont délivré des services de PTME, dans ce cadre, 11 615 femmes enceintes ont été dépistées positives au VIH et 10 422 femmes enceintes séropositives ont reçu les ARV.

454. Par ailleurs, la prise en charge thérapeutique de près de 5000 personnes infectées sous traitement ARV est assurée, soit près de 70% des PVVIH éligibles au traitement et plus de 112 774 PVVIH sous traitement ARV ont régulièrement bénéficié du traitement.

455. Concernant la tuberculose, les efforts des autorités ont permis la mise à disposition de 141 centres de prise en charge avec 16 centres régionaux de coordination. Ce dispositif permet d'augmenter le nombre de personnes dépistées et de faciliter leur prise en charge.

456. Au plan financier, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 63 milliards pour l'investissement. Cette dotation qui est en hausse de plus de 70% par rapport à 2012 montre bien la volonté du Gouvernement de mettre le développement du capital humain au cœur de sa politique. Toutefois, des efforts supplémentaires restent à faire dans le sens de la mobilisation de financements publics additionnels, prérequis indispensable à l'amélioration de la qualité de soins et à la promotion d'un accès équitable aux services de santé.

Perspectives pour 2014 et 2015

457. Les efforts du Gouvernement seront orientés vers l'accroissement des infrastructures sanitaires, à travers la réhabilitation des services clés des CHU, l'ouverture des ESPC non fonctionnels et la mise aux normes d'hôpitaux Généraux. De même, est prévue la déconcentration de la nouvelle PSP par la création des agences régionales de Yamoussoukro, de Korhogo, de San-Pedro, d'Abengourou et de Gagnoa.

458. La priorité sera également mise sur l'achèvement de l'hôpital d'Angré, du Centre de médecine nucléaire et la construction de l'Hôpital Joseph MOSCATI de Yamoussoukro. En outre, débiteront les travaux de construction de l'Institut de Cardiologie de Bouaké. Par ailleurs, le Gouvernement finalisera le Document Projet de Réforme Hospitalière.

459. Au titre des perspectives sur le VIH/Sida, des services de PECARV pour la PTME seront offerts à 30 000 femmes enceintes et 138 000 personnes vivant avec le VIH bénéficieront de traitement ARV. En matière de paludisme, des campagnes de distribution de MILDA seront organisées.

III.6. Emploi

460. La question de l'emploi des jeunes représente un défi majeur pour le Gouvernement. Afin de favoriser l'accès de la population active, notamment les jeunes, à un emploi décent, les efforts déployés au cours de l'année 2013, ont porté principalement sur : (i) l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'emploi ; (ii) la promotion du dialogue social avec les syndicats de travailleurs ; et (iii) la promotion de l'emploi des jeunes. Un accent a également été mis sur la lutte contre le travail des enfants.

461. En ce qui concerne le *cadre institutionnel et juridique*, le projet de décret portant création de l'Organisation des Services Civiques d'Aide à l'Emploi et au Développement (OSCAED) a été signé le 26 novembre 2013 et le document de Stratégie de Relance de l'Emploi a été adopté. Dans le cadre du Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et l'Insertion des Jeunes (PAAEIJ), un plan d'actions prioritaires 2013-2014 a

été adopté. En outre, des projets de texte sur l'indemnisation du chômage et le stage de qualification des primo demandeurs d'emploi sont également en cours de finalisation. Un Comité emploi et une plateforme collaborative pour l'emploi ont été mis en place. Par ailleurs, l'institutionnalisation de l'Enquête emploi (annuelle) et de l'enquête sur le secteur informel (biannuelle), décidée par le Gouvernement, a abouti au lancement de l'enquête nationale Emploi 2013, piloté par l'AGEPE.

462. Pour ce qui est de *l'amélioration de l'accès aux emplois et du développement de compétences professionnelles des jeunes*, le Gouvernement a poursuivi, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Programme Emploi Jeunes et Développement de Compétences (PEJEDEC). Ce programme a permis d'accroître le nombre de bénéficiaires, le portant à 11 480 jeunes. Les données disponibles à ce jour révèlent la mise en apprentissage de 2238 jeunes auprès de maîtres apprentis, la mise en formation professionnelle de courte durée au bénéfice de 970 jeunes et la mise en stage de 1704 jeunes dans le cadre du Programme d'Aide à l'Embauche. Par ailleurs, 6348 jeunes bénéficient du programme THIMO dans 16 localités et 220 jeunes sont en formation en entrepreneuriat.

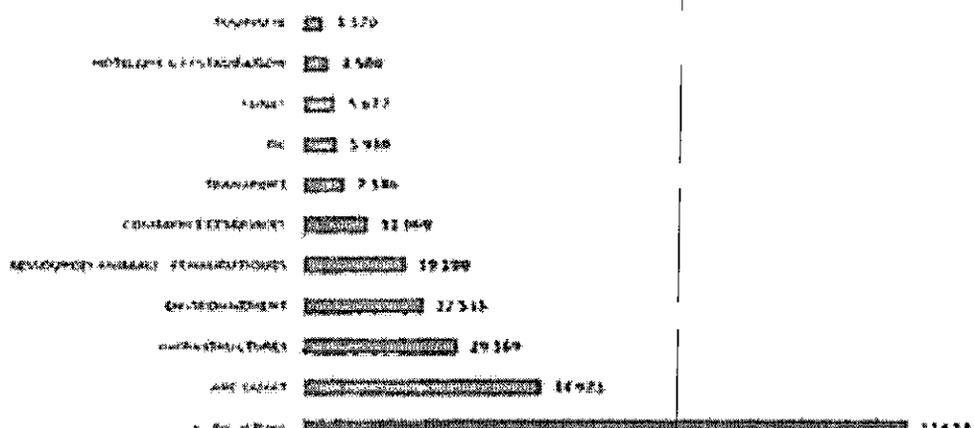
463. Parallèlement, le ministère en charge de l'emploi a procédé au lancement d'une opération de cartographie des initiatives d'emplois émanant des secteurs public et privé. L'animation de la plate-forme pour l'emploi, dans ce cadre, a permis d'accélérer la collecte des données et de répertorier au total 449 initiatives et 2 012 127 emplois induits pour un montant estimé à 1962 milliards. Un Comité Emploi a été installé officiellement en mars 2013, pour assurer le suivi de ce chantier et confronter les chiffres avancés avec la réalité du terrain.

464. Dans le *domaine du travail*, les problématiques adressées s'articulent autour des questions de lutte contre le travail des enfants, de santé et de sécurité au travail et de dialogue social. En ce qui concerne le phénomène de la traite des enfants, les réalisations ont porté sur le renforcement du cadre législatif et institutionnel de protection de l'enfance, le renforcement des capacités des intervenants et la sensibilisation de proximité des populations. Par ailleurs, une convention sur la traite transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso a été signée et un rapport d'enquête multisectorielle dans les secteurs des mines, du transport, de l'agriculture, du commerce et du travail domestique urbain est disponible.

465. En matière d'amélioration de l'environnement de travail, ce sont 85 visites d'entreprises qui ont été effectuées en 2013 dans le cadre du contrôle du respect de l'application du cadre juridique relatif au travail décent, et plusieurs préavis de grève traités. Relativement à l'application des normes internationales du travail, le Conseil des Ministres a adopté le 05 août 2013 les textes relatifs à l'Observatoire National des Accidents de Travail/Maladies Professionnelles indemniables et à la révision de la liste des maladies professionnelles indemniables. En outre, la Politique Nationale de Santé et de Sécurité au Travail a été validée. Par ailleurs, le projet de texte portant revalorisation du taux du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) à 60 000 FCFA a été adopté en Conseil des Ministres.

466. Au titre de l'année 2013, la dotation budgétaire en investissements s'élève à 14 milliards FCFA, dont 10,2 milliards FCFA exécutés, soit un taux d'exécution d'environ 73%.

Figure 9 : Contributions sectorielles à la création d'emploi en 2013



Source : MEMEASFP

Perspectives pour 2014 et 2015

467. En matière d'emploi, les efforts du Gouvernement seront axés sur : (i) la promotion de la création et de l'accès à l'emploi ; (ii) le renforcement de l'employabilité des jeunes (âgés de 18-40 ans) ; (iii) le développement de l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi (âgés de 18-40 ans) ; et (iv) la production de l'information sur le marché du travail.

468. La promotion de la création et de l'accès à l'emploi se fera à travers l'insertion de 12500 jeunes dans les THIMO, la mise en stage et le suivi en entreprise de 2250 demandeurs de premier emploi, la mise en apprentissage de 3000 jeunes auprès de maîtres apprentis et la formation de 850 jeunes à l'entrepreneuriat.

469. Le renforcement de l'employabilité des jeunes (âgés de 18-40 ans) sera réalisé à travers la formation de 3900 jeunes bénéficiaires des THIMO, à la création d'AGR et à la recherche d'emploi salarié. De même, 4096 jeunes seront insérés dans les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre et 3000 personnes vulnérables bénéficieront des opportunités d'autosubsistance.

470. Quant au développement de l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi, il se fera à travers la création d'AGR dans les filières agro-pastorales, pour 4600 jeunes par une formation de base par les structures de la Plate-Forme de Services (PFS) et l'appui à la création de micro et petites entreprises pour 8000 jeunes dans le secteur informel.

471. Un accent particulier sera mis sur la production de l'information sur le marché du travail, à travers la réalisation de l'enquête emploi et la réalisation d'études, notamment sur le suivi des sortants du système éducation/formation et sur le secteur informel.

III. 7. Protection Sociale

472. La protection des populations, notamment les groupes vulnérables, contre les risques sociaux et juridiques est une préoccupation permanente du Gouvernement et de ses

partenaires au développement. Ainsi, le Gouvernement s'est engagé, d'une part, à renforcer la participation, la transparence et l'efficacité dans la gestion du système de la protection sociale et, d'autre part, à améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services d'actions sociales et à une protection adéquate.

473. Au titre du **renforcement de la gouvernance du secteur**, le projet de loi instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU) a été adopté en Conseil des Ministres et 10 études techniques sur 13, y compris le cadrage actuariel, ont été validées. Des échanges avec les opérateurs des filières oléagineuse, du café-cacao, du palmier à huile et de l'hévéa se sont tenus et des points focaux des différentes Organisations Professionnelles Agricoles sont identifiés, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote de l'opération.

474. En outre, les organes de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et agents de l'Etat (MUGEF-CI), notamment le Conseil d'Administration, le Comité de Contrôle et les délégués régionaux, ont été renouvelés au terme d'élections.

475. Au cours du premier trimestre 2013, une commission technique bipartite, entre la CGRAE et la CNPS, a été mise en place en vue de l'adoption du projet de convention de coordination de la réglementation en matière de retraite entre les deux institutions. Un traité de dévolution de l'actif de la CGRAE a également été élaboré. Il vise à mettre cet établissement en capacité d'asseoir son nouveau statut d'Institution de Prévoyance Sociale (IPS-CGRAE).

476. Pour une meilleure prise en compte des groupes vulnérables, une base de données du Système Intégré de Collecte et de Gestion des Données en matière de vulnérabilités sociales a été conçue. Par ailleurs, un plan d'actions budgétisé a été validé et 565 millions FCFA ont été alloués au titre des secours sociaux, des aides aux indigents et des sinistres.

477. S'agissant du **renforcement du dispositif de l'action sociale**, 14 kits de production statistique (ordinateurs, consommables, mobiliers, fournitures de bureau) ont été remis aux Directeurs Régionaux, le 13 mars 2013. Ces directeurs ont bénéficié également de formations à la manipulation des outils statistiques, aux fins de la mise en route d'un Système Intégré de Collecte et de Gestion de Données en matière d'affaires sociales.

478. En faveur des personnes handicapées, plusieurs actions ont été menées, notamment la création, avec l'appui de la Fondation PETROCI et de la CNPS, d'une bibliothèque sonore dotée d'une centaine de livres sonores, en vue de favoriser l'accès des personnes handicapées visuelles à l'information et à l'éducation. De même, des dons d'appareillages ont été faits aux personnes handicapées, en vue de contribuer à leur autonomisation, et 137 demandeurs ont bénéficié d'une allocation de fonds d'assistance aux personnes vulnérables ou en détresse, dans le cadre de la Commission des Secours Sociaux.

479. Au plan financier, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire en investissements d'un peu plus d'un milliard FCFA, dont près de la moitié est alloué à la contribution au Fonds d'établissement de la Couverture Maladie Universelle.

Perspectives pour 2014 et 2015

480. Les priorités du Gouvernement pour la période 2014-2015 portent sur la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle à travers, notamment, la mise en place de l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale (AIRMS), la création et la mise en place du Fonds national de garantie de la Mutualité Sociale (FOMUS-CI), la réalisation des

études techniques sur l'indigence et la mobilisation des ressources pour la mise en place de la CMU.

481. Le Gouvernement s'attachera également à améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables, à travers le renforcement du dispositif de mise en œuvre des actions de protection, l'amélioration de l'accessibilité à l'information et la mise en œuvre de la phase pilote du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI).

III.8. Jeunesse, Sports et Loisirs

482. En matière de promotion de la jeunesse et des sports et loisirs, les principaux axes d'intervention du Gouvernement sont : (i) les réformes du cadre institutionnel et juridique du secteur ; (ii) la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles ; et (iii) l'accroissement de l'offre d'infrastructures sportives et de jeunesse.

483. Concernant les **réformes du cadre institutionnel et juridique** du secteur, les textes de décret portant organisation du Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire, ainsi que l'arrêté d'application, ont été pris. Le Fonds National de la Jeunesse a été créé, tandis que le Programme du service civique National et le Fonds National de Solidarité ont été dissous.

484. Au cours de l'année 2013, le Fonds National de la Jeunesse a cautionné le financement de 51 projets individuels et collectifs, pour un montant global d'un milliard FCFA. Ces projets permettront de créer 1171 emplois directs et 3400 emplois induits.

485. Dans le cadre de **l'accroissement de l'offre d'infrastructures sportives et de jeunesse**, plusieurs travaux ont été réalisés, à travers le projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures sportives administratives et scolaires. Il s'agit notamment de la réhabilitation et de l'équipement de l'OISSU, des infrastructures sportives scolaires et du réfectoire de l'INJS, ainsi que des travaux de construction du siège de l'ONS. Les études pour la construction du Lycée sportif de Bouaké ont également débuté.

486. En outre, l'achèvement des travaux de réhabilitation du Palais des Sports de Treichville a permis la bonne tenue des Afrobasket 2013 et de la coupe du monde de Taekwondo. De plus, la Côte d'Ivoire a obtenu l'organisation des Jeux de la Francophonie en 2017.

487. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un **système de prévention efficace en matière de santé sexuelle et reproductive au niveau des jeunes**, des campagnes de sensibilisation de masse et de proximité ont été organisées. Ainsi, 187 200 préservatifs masculins, 65 000 préservatifs féminins et divers objets de visibilité (tee-shirts, pins, casquettes, polos, kits scolaires, dépliants, affiches, affichettes) ont été distribués. De plus, les centres d'écoute et de conseil de Toumodi et Tanda ont été réhabilités et de nouveaux centres ouverts à Fresco et M'Bengué.

488. Les financements mobilisés par ce secteur au cours de l'année 2013 s'élèvent à environ 10 milliards FCFA, dont 190 millions FCFA d'appui des partenaires au développement, notamment l'UNFPA. La dotation budgétaire des ressources de l'Etat était de 7,7 milliards FCFA pour le fonctionnement, dont 61,2% ont pu être absorbés. Au niveau de l'investissement, 87,6% des 1,8 milliards FCFA alloués ont été absorbés.

Perspectives pour 2014 et 2015

489. Les efforts du Gouvernement seront orientés vers le développement des infrastructures sportives, à travers la réhabilitation des infrastructures de l'INJS d'Abidjan et des stades principaux de compétitions pour la CAN 2019, la construction des complexes sportifs régionaux à Abidjan et à l'intérieur du pays, la construction du Lycée Sportif de Bouaké, la construction du Stade Olympique d'Anyama.

490. La participation de la Côte d'Ivoire aux compétitions internationales sera préparée et assurée, notamment la Coupe du Monde de football au Brésil, les Jeux Olympiques des jeunes au Botswana. Le pays organisera également les jeux de la CEDEAO et le championnat national civil dans diverses disciplines sportives. En outre, le Conseil National de la Jeunesse et un corps national de volontaires seront mis en place.

III.9. Promotion du Genre et de l'Équité

491. L'harmonie et l'équité dans les rapports de vie entre les hommes et les femmes constituent un impératif pour le Gouvernement dans sa politique de développement économique et social. Pour ce faire, il s'est engagé à : (i) garantir la sécurité économique et les droits des femmes, (ii) réduire les Violences Basées sur le Genre (VBG) et (iii) assurer la protection des enfants.

492. Pour ce qui concerne les *réformes* au niveau du secteur, la loi portant code des personnes et de la famille votée en 2012 est entrée en application depuis le 9 mars 2013.

493. Dans le cadre de *l'autonomisation de la femme*, 6000 femmes et jeunes filles ont été encadrées par les Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF) et 170 autres ont reçu leurs attestations de fin de formation, après un cycle de formation de 3 années. Par ailleurs, 700 commerçantes à Abidjan et dans certaines villes de l'intérieur ont été encadrées par les enseignantes des IFEFF, en alphabétisation fonctionnelle, en éducation à la vie familiale et en comptabilité simplifiée.

494. En matière de *lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)*, les acteurs ont été formés aux techniques de communication de lutte contre les VBG et 2 missions d'échange d'expériences sous régionales en matière de prise en charge des VBG ont été réalisées en Sierra Leone et au Sénégal. En outre : (i) 35 survivantes de violences sexuelles du Centre d'Excellence des Femmes de Man (CEFEM) ont vu leurs capacités renforcées en comptabilité simplifiée et ont reçu des subventions ; (ii) 14 cas de violences ont bénéficié d'une prise en charge juridique ; (iii) 3 cas de viol ont bénéficié d'une prise en charge médicale ; et (iv) 11 cas de déni de ressources, d'opportunité et de service ont été gérés.

495. Aussi, des formations ont été réalisées au profit des acteurs de la lutte contre les VBG, des points focaux des plates-formes VBG et des responsables du suivi-évaluation des directions régionales du Gbèkè, du Bas-Sassandra, du Cavally et du Guémon. En outre, 150 directrices et directrices adjointes des IFEFF ont été formées sur le formulaire de collecte de données.

496. Dans le cadre de *la protection des enfants*, la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) a été adoptée en octobre 2013 et son Plan d'Action de mise en œuvre budgétisé validé. Des directives et outils sur le mode de fonctionnement du système multisectoriel de protection de l'enfant au niveau local ont été adoptés, dans le cadre de la

prévention et de l'assistance aux victimes et de la lutte contre l'impunité. De plus, un module de formation obligatoire de 50 heures sur la protection des mineurs a été intégré dans les curricula de formation initiale des écoles de Police et de Gendarmerie.

497. Avec l'appui des partenaires, 2472 leaders et relais communautaires et 551 professionnels (travailleurs sociaux, enseignants, etc.) ont eu leurs capacités renforcées en matière de détection, signalement, référence et prise en charge des enfants victimes.

498. Par ailleurs, plus de 700 enfants victimes de violences sexuelles, dont 48% de violences sexuelles, ont été répertoriés et pris en charge par les services sociaux, en coordination avec les autres services sectoriels et les ONG. Dans 36 départements, grâce aux interventions de sensibilisation et mobilisation communautaire, environ 311 700 enfants ont intégré un environnement familial plus sensible à la protection des enfants contre la violence et les abus.

499. Afin d'offrir des services de qualité aux OEV, les capacités de 10 ONG, 5 plateformes et 175 intervenants sociaux ont été renforcées par l'Etat, le PEPFAR et l'UNICEF.

500. Concernant les **activités de solidarité**, la Journée Internationale de la Solidarité Humaine, célébrée le 20 décembre 2013, a été l'occasion pour le Gouvernement de sensibiliser les victimes de guerre et autres personnes vulnérables à la cohésion sociale et aux opportunités de prise en charge. Un Comité de Coordination Élargi (CCE) a été mis en place pour coordonner l'ensemble des actions liées à l'humanitaire. Dans ce cadre, des vivres et non vivres ont été collectés et distribués, respectivement, à 63 familles endeuillées par la bousculade du 1er janvier 2013, 120 familles sans abris à Babien, S/P de Sifié Département de Séguéla, 5000 PDI à Petit Guiglo et Ziléby (S/P de Bloléquin), 51 commerçants sinistrés à Agnibilékrou, 67 familles sinistrées par un incendie à Marcory Anoumabo, 47 ménages abritant des OEV à Bonoua, des populations défavorisées d'Abobo, d'Anyama et de Yopougon Maca issues de la communauté musulmane pendant le mois de jeûne, 63 familles des victimes des accidents de l'autoroute du nord, et des ivoiriens rapatriés de la Centrafrique suite aux troubles qu'a connus ce pays.

501. Le secteur a bénéficié des ressources financières de l'Etat à hauteur d'un peu plus de 5 milliards FCFA, dont 1,6 milliards FCFA en investissement. Le taux d'exécution du budget d'investissement est de 84%.

Perspectives pour 2014 et 2015

502. Le gouvernement axera ses interventions sur le renforcement du cadre de gestion du secteur, à travers la révision et l'adoption du Document de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) et l'élaboration du document de politique générale pour le relèvement du niveau de la représentativité des femmes aux instances de prise de décision.

503. De plus, des campagnes de sensibilisation sur la loi relative aux mutilations génitales féminines seront menées, la prise en charge intégrée (médicale, juridique, psychosociale, économique) des survivantes de violences basées sur le genre sera améliorée et des plateformes de lutte contre les VBG seront mises en place à l'intérieur du pays.

504. Dans le domaine de **la protection de l'enfant**, le Gouvernement mettra en œuvre le Plan d'Action quinquennal de la Protection de l'Enfant (PAN-PNPE 2014-2018), articulé autour de la prévention, l'assistance aux victimes, la lutte contre l'impunité et les dispositifs

organisationnels. Les mécanismes de coordination et de suivi de la PNPE seront mis en place au niveau national et régional, et des plateformes pour la Protection de l'enfant seront mises en place dans 54 structures d'action sociale. De même, les capacités de 3 plateformes (Bondoukou, Korhogo, Man) de prise en charge des OEV et de 200 intervenants sociaux de 52 sites de prise en charge de 145 000 OEV et leurs familles seront renforcées.

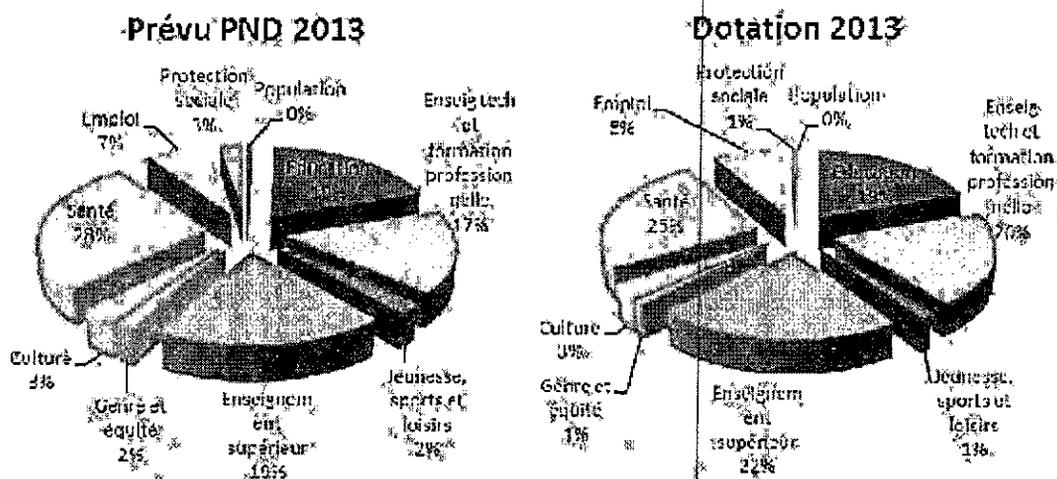
505. En outre, les IFEF feront l'objet d'évaluation et leurs capacités seront renforcées. Leurs axes d'intervention seront orientés désormais sur l'approche communautaire incluant des projets et des activités en faveur des populations en vue de l'amélioration des capacités sociales et économiques des femmes et des jeunes filles.

Situation des ressources financières allouées à la réalisation du résultat stratégique 3

506. En 2013, le budget d'investissement alloué à la réalisation du résultat stratégique 3 s'élevait à 175,86 milliards FCFA, soit une hausse de 34% par rapport à 2012. Ces ressources ont essentiellement financé la Santé (25%), l'Enseignement Supérieur (22%), l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (20%), l'Education (19%) et l'Emploi (8%). La Santé a été un secteur de concentration des ressources de l'Etat en 2013, en raison des importants engagements pris par le Gouvernement en déclarant cette année « Année de la santé ». Le gain en proportion (+ 3 points de pourcentage), observé au niveau de la formation professionnelle, s'explique par les importantes ressources mobilisées pour réhabiliter les centres de formation professionnelle et les lycées professionnels, notamment ceux de Ferkessédougou, Jacqueville et Man.

507. De façon globale, les allocations sectorielles d'investissements (en volume et en proportion) sont restées dans la tendance du cadrage du PND. En effet, les variations les plus importantes n'excèdent pas 3 points de pourcentage. Toutefois, certains secteurs ont été très faiblement dotés par rapport au cadrage du PND. Il s'agit notamment du secteur de la Protection sociale, qui n'a reçu que 1/5 de la dotation prévue au PND, et des secteurs Genre-équité et Jeunesse-sports, qui n'ont reçu que la moitié de la dotation prévue.

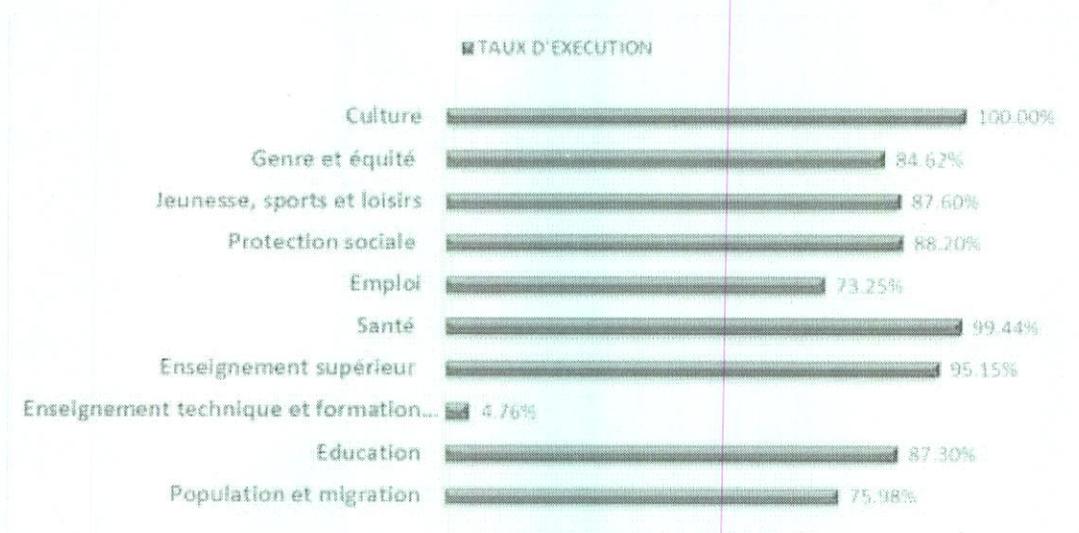
Figure 10 : Répartition des investissements publics du résultat stratégique 3



508. En volume, les gaps les plus significatifs concernent la santé (- 10 milliards FCFA), l'éducation et la protection sociale (- 4 milliards FCFA) et la jeunesse et sport (- 2 milliards FCFA).

509. Au niveau du taux d'exécution du budget d'investissement des différents secteurs, les ressources ont été consommées pour la plupart à plus de 70%. Par contre, le secteur de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle enregistre un faible pourcentage du fait des emprunts d'environ 30 milliards FCFA inscrits au budget et non mobilisés. Ces ressources étaient attendues de la BADEA, du Fonds Saoudien et de la BID. Seules les ressources propres du Trésor Public s'élevant à environ 5 milliards FCFA ont été exécutées.

Figure 11 : Exécution du budget d'investissement des secteurs du résultat stratégique 3



IV. Résultat stratégique 4 « Les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat »

510. Le résultat stratégique 4 repose sur les domaines de l'Eau potable, de la Salubrité, de l'Assainissement, de l'Urbanisme et l'Habitat, de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

IV.1. Accroissement de l'accessibilité à l'eau potable

511. En ce qui concerne l'Eau potable, les initiatives prévues dans le PND devront garantir un accès durable des populations à l'eau potable à travers l'amélioration de la gestion du secteur et de l'accessibilité à l'eau potable.

512. Concernant **l'amélioration de la gestion du secteur**, l'accent a été particulièrement mis sur l'adoption de textes réglementaires. Ainsi, au titre des réformes, 3 décrets ont été pris : le décret N°2013-440 du 13 juin 2013 déterminant le régime juridique des périmètres de protection des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ; le

décret N°2013-441 du 13 juin 2013 relatif à la protection des ressources en eau ; et le décret n°2013-507 du 25 juin 2013 portant détermination de la périodicité de l'inventaire des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques .

513. Par ailleurs, le projet de décret portant révision du tarif de l'eau 2013/2017 est en attente des négociations entre l'Etat et la SODECI. Dans le même élan, un projet de texte réglementaire, complétant le décret d'utilité publique pour la sécurisation des champs captant de Bonoua, est en cours de finalisation. En outre, en prélude à la prise de textes réglementaires relatifs à l'organisation et au partage des rôles des acteurs étatiques du secteur de l'eau potable, un projet de Contrat-Plan est au stade de la signature.

514. A côté de ces décrets, des études ont été réalisées, notamment l'étude sur l'état des lieux de l'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abidjan et les études hydrologiques des 36 bassins, dans le cadre de l'évaluation de la qualité des eaux brutes et de l'environnement.

515. Au niveau de ***l'amélioration de l'accessibilité à l'eau potable***, le Gouvernement s'est appesanti sur : (i) la sécurisation des ressources en eau mobilisables ; (ii) la réhabilitation d'infrastructures d'hydraulique humaine ; et (iii) la construction et le développement d'infrastructures d'hydraulique humaine.

516. S'agissant de la sécurisation des ressources en eau mobilisables, elle est mise en évidence par la délimitation des périmètres de protection des retenues d'eau d'Adzopé, Daloa et Gagnoa, ainsi que la matérialisation des périmètres de protection des champs captant de Nord Riviera, Niangon Nord, Zone Nord, Adjamé Nord et Zone Ouest. De plus, l'état des lieux des champs captant de Anonkoua Kouté, Nord Riviera, Niangon Nord, Banco 1, Zone Ouest a été réalisé. L'étude technique de protection des champs captant de Niangon Nord, Nord Riviera, Zone Nord dans le District d'Abidjan a été également réalisée.

517. Par ailleurs, les processus d'attribution de plusieurs marchés ont été lancés. Ils portent sur les travaux de bathymétrie et les mesures hydrauliques/hydrométriques pour les retenues d'eau AEP ; sur les travaux d'auscultation et d'inspection des digues des retenues d'eau AEP ; sur l'évaluation de la qualité des eaux brutes et de l'environnement des retenues d'eau AEP et sur les études de la lagune Aghien (C2D), ainsi que sur les travaux d'auscultation et d'inspection de la retenue d'eau d'Abengourou. A cela, s'ajoutent les mesures piézométriques et hydrométriques en cours sur la nappe d'Abidjan et du Sud Comoé, ainsi que le lancement de la réalisation du modèle mathématique de gestion de la nappe d'Abidjan.

518. Pour ce qui est de la ***réhabilitation d'infrastructures d'hydraulique humaine***, elle s'est matérialisée principalement par le curage et le nettoyage de 36 digues et seuils de retenues d'AEP, ainsi que par la réparation, dans le cadre du contrat ETAT-SODECI, des 5000 pompes endommagées. De même, ont été menées des interventions portant sur : l'extension des réseaux de canalisations des stations de traitement à Dabakala, Séguéla, Minignan, Touba, Duékoué ; la réhabilitation et le raccordement de 2 forages à Yakassé Attobrou ; l'achèvement de la rénovation des installations de production d'eau potable de Katiola ; le renforcement et la réhabilitation des installations de production d'eau potable d'Abengourou et Tanda.

519. A cela, s'ajoutent la poursuite de la réhabilitation de 9 systèmes HVA défectueux et celle des pompes villageoises en panne, ainsi que l'entretien du parc de l'hydraulique rurale.

520. Concernant la **construction et le développement d'infrastructures d'hydraulique humaine**, le programme d'adduction d'eau potable a permis de renforcer l'alimentation en eau potable de Daloa, San Pedro, Tabou et Niangon (Abidjan). A cela, s'ajoute la poursuite des travaux d'Alimentation en Eau Potable d'Abidjan, à partir de Bonoua.

521. En outre, l'alimentation en eau potable de Gbéléban a été achevée, ainsi que l'extension des réseaux de canalisations de Niakaramadougou, Vavoua, Bonon, Divo, Ouangolodougou pour renforcer l'alimentation en eau potable des villes avoisinantes. Les différentes interventions ont aussi permis la construction de 480 points d'eau et 6 HVA, l'entretien et la maintenance de 8 000 Pompes à Motricité Humaine (PMH) et la réalisation de 18 forages pour la ville d'Abidjan.

522. Au titre de l'exercice 2013, le budget d'investissement a été exécuté à hauteur de 56,7 milliards FCFA pour une dotation budgétaire de 63,4 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 89,4%.

Perspectives pour 2014 et 2015

523. Au titre des perspectives, les interventions prioritaires porteront principalement sur des aménagements et ouvrages hydrauliques ; l'exécution et l'évaluation des phases "études" et "mise en œuvre des recommandations" du projet sur la réduction des consommations d'eau de l'Etat ; l'expérimentation de la pompe villageoise solaire à SONGON et d'une station mobile Aquadrop ; l'achèvement de 460 points d'eau, l'achèvement des travaux d'inspection et d'auscultation des digues ; l'élaboration du répertoire des activités anthropiques génératrices de pollution des ressources en eau sur les bassins versants des 36 ouvrages ; la réalisation de la bathymétrie des 36 ouvrages ; l'installation/réhabilitation des équipements de mesures hydrométriques/hydrauliques .

IV.2 Assainissement

524. Dans le domaine de l'Assainissement, l'objectif du Gouvernement est de permettre aux populations d'avoir accès à un système d'assainissement et de drainage approprié. A cet effet, l'Etat s'est engagé à améliorer la gestion du secteur de l'assainissement et à renforcer et développer le système d'assainissement et de drainage. Par ailleurs, il a procédé à la mise en route de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) et du Fonds National de l'Assainissement et du drainage (FNAD), créés respectivement par les décrets n° 2011-482 et n° 2011- 483 du 28 décembre 2011.

525. Pour le **renforcement et le développement du système d'assainissement et de drainage**, les interventions ont porté sur la réhabilitation et l'entretien des installations d'assainissement et de drainage existantes, la densification des réseaux de drainage, l'assainissement des excréta et la bonne utilisation des systèmes d'assainissement et de drainage.

526. Au niveau de la réhabilitation et l'entretien des installations existantes, les travaux ont porté sur le curage de 152 753 ml de réseaux et ouvrages associés du District d'Abidjan. De plus, des marchés constitués de 6 lots ont été attribués pour le curage des ouvrages de l'Indenié, leurs exutoires et les autres canaux. Des travaux d'urgence sont aussi en cours d'exécution, avec un curage de 56 742 m³ sur 57 200 m³, soit un taux de réalisation de 98%. Quant aux travaux de curage de Yopougon Kouté et des barrages écrêteurs, ils sont achevés.

527. Dans le cadre du Projet d'Urgence d'Infrastructures Urbaines (PUIUR), les travaux de remise en service et d'amélioration des stations sont achevés. De plus, des réseaux enterrés dans les Communes d'Abidjan ont été réhabilités grâce aux ressources mobilisées au titre de la Contribution de Développement Assainissement (CDA).

528. Pour la densification des réseaux de drainage, les sites ont été mis à la disposition des entreprises, avec le démarrage effectif des travaux de construction et de réhabilitation des barrages excréteurs, dans le cadre du projet de gestion intégrée du bassin versant du Gourou. De même, les travaux d'assainissement de Treichville et la pose de tampons sur les grands axes routiers d'Abidjan sont réalisés à 70%. Au niveau d'Abobo, 863 ml de buses sur 1050 ml ont été posés dans le cadre de l'aménagement de la cuvette de SAMAKÉ.

529. En termes de **renforcement des capacités**, la formation des formateurs spécialisés dans l'assainissement a été effectuée avec le déploiement des équipes sur le terrain. De plus, des acteurs du secteur ont été sensibilisés sur les impacts de l'assainissement sur le cadre de vie et la santé publique.

530. **Au niveau financier**, la dotation en investissement public de 11,8 milliards FCFA a été entièrement exécutée. La principale contribution extérieure, obtenue du Fonds Africain de Développement pour le financement de la phase d'urgence du Projet de Gestion Intégrée du Bassin Versant du Gourou, s'élève à 1,3 milliard FCFA sur un total de 17,9 milliard FCFA.

IV.3 Salubrité Urbaine

531. En matière de salubrité urbaine, les interventions de l'Etat ont essentiellement porté sur : (i) l'actualisation du cadre institutionnel du secteur de la salubrité, (ii) le déguerpissement des zones occupées, (iii) le traitement et la valorisation des déchets domestiques et industriels et (iv) l'élimination des ordures et déchets industriels et ménagers en zones urbaines et suburbaines.

532. En ce qui concerne le **cadre institutionnel et juridique**, l'avant-projet de loi portant code de la salubrité urbaine a été validé. En outre, le décret portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques a été pris. L'entrée en application de cette mesure, initialement fixée au 23 novembre 2013, a été prorogée de 6 mois.

533. Des actions de déguerpissement des voies principales et latérales, en vue de l'embellissement, ont été menées dans tout le District d'Abidjan et dans les villes de l'intérieur. De plus, les actions de déguerpissement des sites préalablement déguerpis ont été réalisées en 2013 dans le District d'Abidjan. Par ailleurs, plusieurs kilomètres de linéaires de caniveaux ont été curés et des voies nettoyées.

534. Au niveau du **traitement des déchets**, sur 720 000 tonnes de déchets prévisionnels, 603 118,80 tonnes ont été collectées et enlevées, soit un taux de collecte-enlèvement de 95%. Par ailleurs, il a été mis fin aux activités de récupération des déchets jugés extrêmement graves en provenance de la décharge publique d'AKOUEDO.

535. Pour l'élimination des ordures et déchets industriels et ménagers, ainsi que pour la valorisation d'une gestion participative et créatrice d'emploi à l'intérieur du pays, les actions réalisées sont la livraison de 135 tracteurs, 26 bennes traîneuses, 16 camions bennes, 8 chargeuses et 37 tricycles. Cette action a été appuyée par la mise en œuvre et la diffusion du

guide de gestion des déchets. Par ailleurs, les capacités techniques et opérationnelles de la brigade de salubrité ont été renforcées pour le District d'Abidjan.

536. Au titre de la professionnalisation de la filière des déchets, on note les acquis suivants : (i) l'élaboration d'un répertoire des emplois métiers de la chaîne de gestion des déchets, (ii) la création de 412 emplois sur 500 prévus, (iii) le positionnement de 3 centres d'incubation équipés en matériels roulants et informatiques et (iv) la formation de 487 précollecteurs et autres encadreurs à la collecte des déchets.

537. Concernant *les ressources financières*, sur une dotation d'environ 1,7 milliards FCFA au titre du budget d'investissement public, 1,3 milliards FCFA a été effectivement exécuté.

Perspectives pour 2014 et 2015

538. Au titre de l'année 2014, les actions à mener concernent principalement la mise en œuvre de l'opération décharge Akouédo, la professionnalisation de la filière déchets solides et ménagers et la mise en place de l'unité de Compostage à Anyama.

539. Pour l'année 2015, les actions majeures sont : l'élaboration du schéma directeur de la gestion des déchets solides urbains ; l'installation de bourses de déchet plastiques ; la gestion des déchets d'emballages et d'équipements électriques et électroniques ; la gestion des huiles usagées et des déchets industriels et dangereux dans le district d'Abidjan ; la construction de décharges contrôlées dans les villes et districts de la Côte d'Ivoire ; la mise en place d'une unité de compostage pour le traitement des déchets organiques et assimilés dans le district d'Abidjan.

IV.4 Habitat et cadre de vie

540. Au niveau de l'urbanisme et de l'habitat, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place les conditions d'une urbanisation réussie, à permettre aux populations d'avoir accès à un logement décent et à garantir la qualité du logement.

541. Aussi, l'important déficit dans ce domaine devrait-il être comblé, grâce à : (i) l'actualisation du cadre institutionnel et juridique en matière d'urbanisme ; (ii) l'élaboration des outils de planification urbaine ; (iii) la mobilisation de réserves foncières pour la réalisation des grands projets de l'Etat ; (iv) la maîtrise de la gestion de l'urbanisme et du foncier ; (v) la restructuration des quartiers d'habitats précaires construits sur des sites habitables ; et (vi) la maîtrise du patrimoine immobilier de l'Etat en Côte d'Ivoire et à l'étranger.

542. Au titre de *l'actualisation du cadre institutionnel, réglementaire et de gestion* en matière d'urbanisme et de logement, la révision du schéma directeur d'urbanisme du Grand Abidjan est en cours de réalisation. En outre, l'objet et le fonctionnement du Compte De Mobilisation pour l'Habitat (CDMH) et du Fonds de Soutien de l'Habitat (FSH) ont été modifiés, respectivement par les décrets n°2013-222 et n°2013-219 du 22 mars 2013, pour soutenir efficacement la mise en œuvre de la politique de l'habitat social. Concernant l'élaboration des outils de planification urbaine, des marchés ont été passés pour la réalisation de 31 plans d'urbanisme directeurs des chefs-lieux de régions.

543. En matière de *réserves foncières*, 940 ha de réserves foncières ont été identifiés pour la création de zones industrielles et l'ordonnance n°2013-297 du 02 mai 2013, fixant le barème des montants de la redevance d'occupation des terrains industriels, a été prise.

544. Pour le **programme de construction des logements sociaux et économiques**, une superficie totale de 3059,57 ha de réserves foncières a été mobilisée, dont 1015 ha à Abidjan, 39,27 ha à Yamoussoukro et 2005,30 ha pour les autres chefs-lieux de départements. Ce programme prévoit la construction de 20 000 logements sociaux. Dans ce cadre, 56 539 pré-souscripteurs, assistés par le Centre de Facilitation des Formalités d'Accès aux Logements (CEFFAL), ont été enregistrés. A ce jour, 131 logements sont en cours de livraison pour Abidjan et 145 logements pour l'intérieur du pays. En plus du programme des logements sociaux, 2190 logements ont été réalisés à Abobo PK-18 dans le cadre du projet « des résidences concorde », 201 logements à Daloa, 231 logements à San-Pedro et 202 logements à la cité ADO 1 à Yopougon.

545. En vue d'assurer **la maîtrise de la gestion de l'urbanisme et du foncier**, un marché pour la numérisation et la sauvegarde des archives domaniales du ministère en charge de la construction et de l'urbanisme, ainsi que la mise en place d'un centre de réplique, sont en cours d'exécution. Par ailleurs, 3 guichets de proximité ont été ouverts à Grand Bassam, Bingerville et Anyama, et 8 Bureaux ont été aménagés dans les villes d'Aboisso, d'Abengourou, d'Agboville, de Touba, de Séguéla, d'Odienné, de Dimbokro et de Bondoukou. A ce jour, 38 977 demandes d'actes ont été enregistrées et traitées.

546. Pour la **restructuration des quartiers d'habitats précaires** construits sur des sites habitables, les études de faisabilité de 5 quartiers sur les 17 identifiés ont été réalisées. Il s'agit des quartiers de PK-18 dans la commune d'Abobo, Gesco dans la commune de Yopougon et Divo I & II et Aklomianbla dans la commune de Koumassi.

547. En termes **d'identification, de réhabilitation, d'entretien et de maintenance des bâtiments administratifs**, l'opération de recensement du patrimoine immobilier de l'Etat a permis de répertorier 32 761 biens immobiliers. Par ailleurs, la réhabilitation du CClA, pour le retour de la BAD, en Côte d'Ivoire est achevée, tandis que celle de l'immeuble Symphonie est en cours. En ce qui concerne l'immeuble Postel 2001, le rapport d'évaluation du nombre de bureaux d'accueil pour la relocalisation des services administratifs est disponible et les besoins en relogement des services ont été évalués.

548. Concernant **les ressources financières**, les 26,9 milliards FCFA alloués au titre des ressources publiques pour les dépenses d'investissement ont été entièrement exécutés.

Perspectives pour 2014 et 2015

549. En termes de perspectives, il s'agira de sensibiliser la population au respect des normes de construction, à l'utilisation des installations d'assainissement et aux technologies d'assainissement à faible coût. Il s'agira également de développer l'approche "Assainissement Total Piloté par la Communauté" (ATPC) et de poursuivre le recensement du patrimoine immobilier de l'Etat et la réhabilitation des bâtiments publics. En outre : l'opération de construction des logements sociaux sera poursuivie ; le foncier et l'habitat seront informatisés ; le schéma directeur d'urbanisme du district d'Abidjan sera révisé et les plans d'urbanisme directeurs des chefs-lieux de régions seront actualisés. Les quartiers d'habitats précaires construits sur des sites habitables seront restructurés et le programme d'aménagement des quartiers restructurés d'Abidjan se poursuivra.

IV.5. Environnement et Développement Durable

550. En vue de garantir un environnement sain et protégé à ses populations, le Gouvernement s'est engagé à améliorer la gestion des ressources naturelles et des déchets domestiques et industriels et à restaurer les écosystèmes.

551. Les actions menées dans le cadre de l'environnement et du développement durable ont porté sur : (i) la réforme du cadre institutionnel ; (ii) la remise à niveau des structures ; (iii) la gestion durable des ressources forestières et des milieux aquatiques ; (iv) la préservation de l'environnement ; (v) la promotion de l'environnement et du développement durable.

552. Concernant *la réforme du cadre institutionnel*, les décrets portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de gestion des Catastrophes, de la Commission Nationale pour la Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) et de l'Autorité Nationale du Mécanisme pour un développement propre en abrégé « AN-MDP » ont été pris. De même le texte fixant les modalités d'application du principe pollueur-payeur, tel que défini par la loi n°96-76 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement, et celui relatif à l'Evaluation Environnementale Stratégique des politiques ont été adoptés. De plus, la Côte d'Ivoire a ratifié en 2013 la Convention de Maputo sur la conservation de la nature et les ressources naturelles.

553. Au titre de la *remise à niveau des structures du secteur*, une trentaine de bâtiments des services déconcentrés de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a été réhabilitée sur l'ensemble du territoire. De plus, du matériel roulant, de surveillance et de cartographie a été acquis. Ce matériel se compose, entre autres, de 35 pick-up, 30 motos, 8 hors bords, 60 GPS et de caméras de vidéosurveillance.

554. Pour la dépollution des eaux lagunaires, un projet pilote portant sur la restauration de la qualité de la baie de Cocody est en cours. Dans le cadre de ce projet, la lutte contre l'ensablement a démarré. Pour ce qui concerne le réaménagement de l'espace du littoral, l'étude de faisabilité de l'aménagement de l'estuaire du fleuve Comoé à Grand Bassam et l'étude sur le projet de réalisation de la carte de vulnérabilité de la zone côtière ivoirienne ont été réalisées. Concernant la mise en œuvre des activités de lutte contre le changement climatique, le projet d'évaluation technologique en matière de changement climatique est achevé.

555. Pour la *gestion durable des ressources forestières et des milieux aquatiques*, de nombreux travaux ont été entrepris. Ainsi, au niveau du Parc national du Banco, 40 km de pistes intérieures ont été débroussaillées et les chablis le long de ces pistes dégagés. De plus, les travaux de nivellement de 32 Km de pistes et ceux du rechargement de 5,6 Km de pistes ont été réalisés. A cela s'ajoute la réalisation des aires de pique-nique, la production d'un plan topographique de l'entrée Shell-Sud, l'installation de 6 bornes fontaines, l'engazonnement de l'espace éco touristique, de l'écomusée et de l'espace de la piscine naturelle.

556. Pour les autres Parcs Nationaux et Réserves, les travaux d'aménagement entrepris se sont soldés par 63 km de pistes profilées, 266 km de pistes entretenus manuellement et 24,2 km de limites périmètres ouvertes mécaniquement et entretenues. A cela s'ajoute la réhabilitation de 150 bornes et de 6 panneaux d'identification des limites, et l'implantation

de 14 bornes. En outre, 251 missions de surveillance ont été conduites, 2 unités spécialisées dans la lutte anti-braconnage ont été formées et 97 séances de sensibilisation ont été réalisées.

557. Concernant la **protection des Parcs Nationaux et Réserves** et leur promotion, plusieurs projets ont été mis en œuvre, notamment l'appui à la mise en place et aux opérations de la fondation pour les parcs et réserves, l'aménagement et surveillance de parcs nationaux, l'aménagement du Parc National de Tai, le Projet d'Appui à la Relance et à la Conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (PARC-CI).

558. La mise en place des microprojets au profit des populations riveraines des forêts classées, des parcs nationaux et réserves, s'est matérialisée par la réhabilitation de 5 microprojets, l'instruction de 5 groupements riverains aux techniques d'élevage de porcs et le développement de 1 microprojet d'élevage de volailles pour le Parc National de Taï.

559. De plus, le programme STEWARD a été mis en œuvre dans la Zone Prioritaire n°2 du Mont Nimba, avec des dons d'outils agricoles et la levée des forêts communautaires dans les villages riverains retenus par le projet. Ce programme a également mis en place le groupement maraîcher des femmes.

560. Pour assurer la maîtrise des impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales, 40 personnes, dont 10 membres d'associations d'orpailleurs, 10 experts pour la méthodologie d'inventaires, 10 orpailleurs et 10 points focaux de ministères clés ont été formés.

561. Concernant la **promotion du développement durable**, les capacités de la société civile et des points focaux sectoriels ont été renforcées sur les principes du développement durable et sur la grille d'évaluation du développement durable. De plus, une séance d'information parlementaire sur l'agenda post 2015 a été réalisée et le document national des indicateurs du développement durable validé.

562. En outre, un jeu concours intitulé « quête pour une école verte » a été organisé dans les 35 directions régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique. Les échanges menés avec les entreprises sur la nécessité de la transition vers une économie verte ont, quant à eux, abouti à l'identification des actions de développement des filières vertes.

563. Au titre de l'exercice 2013, le secteur de l'environnement a bénéficié d'une dotation budgétaire de 3,4 milliards FCFA, dont 2,3 milliards FCFA ont été exécutés. De même, sur environ 4,7 milliards FCFA attendus des partenaires techniques financiers, 2,1 milliards FCFA ont été effectivement décaissés.

Perspectives pour 2014 et 2015

564. Les perspectives s'articulent autour de : (i) la mise en œuvre des projets matures ; (ii) le renforcement du suivi-évaluation des projets/programme ; (iii) la promotion de l'économie verte (Partnership for Action on Green Economy et Green Economy Advisory Services) ; et (iv) la mise en œuvre des mesures d'atténuation du changement climatique.

IV.6. Eaux et Forêts

565. L'ambition du gouvernement est d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles. Pour ce faire, les efforts ont porté sur (i) l'amélioration de la gestion du secteur, (ii) la restauration des différents écosystèmes, (iii) l'aménagement du patrimoine forestier et (iv) la protection de la faune.

566. Ainsi, ***l'amélioration de la gestion du secteur*** a été marquée par la prise de 4 décrets d'application du code de l'eau, l'élaboration du projet de loi portant code forestier par l'ensemble des acteurs, et la réalisation de l'étude sur la révision de la fiscalité forestière. En outre, le Plan d'urgence de sauvegarde des forêts ivoiriennes a été élaboré et le processus des Etats Généraux du secteur est entamé.

567. Concernant la ***restauration des différents écosystèmes***, les projets de « Développement du clonage du Samba, de l'Acajou et du bouturage du Tiokoué » à Oumé et de « Gestion et conservation des semences forestières » à Adzopé, sont achevés. Ils ont permis la plantation de 100 ha de Samba, 100 ha d'acajou et 10 ha de Tiokoué dans les forêts classées de Téné et de Sangoué, la création de 6 ha de vergers à graines, la sélection de 133 ha de nouvelles parcelles semencières et l'aménagement de 307 ha de parcelles semencières. Les travaux d'entretien et d'éclaircies sanitaires sont réalisés sur ces parcelles.

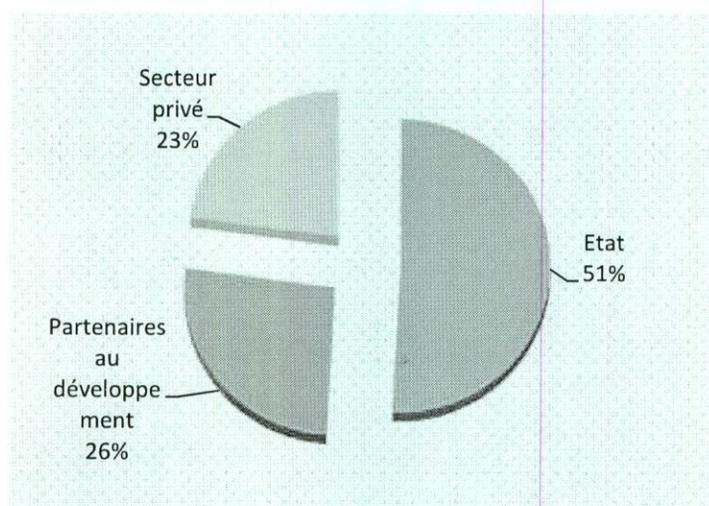
568. Dans la même optique, 2975 ha ont été reboisés par la SODEFOR et les opérateurs du bois, et 111,2 ha ont été réalisés par 52 établissements scolaires, dans le cadre du projet « une école 5 ha de forêts ». Outre ces opérations, le couvert forestier a été restauré à travers les reboisements compensatoires de 3500 ha dans les forêts classées et dans le domaine rural.

569. ***L'aménagement du patrimoine forestier*** a permis la réalisation de l'état des lieux des forêts classées de Foubou, Palaka, Dé, Haut Dé et du mont Korhogo; ce qui a révélé l'existence de 32 745 ha de forêts naturelles et de 398 ha de reboisement. De même, le dispositif de surveillance des forêts classées a été renforcé. En effet, 1117 patrouilles ordinaires et 126 patrouilles mixtes ont eu lieu. Aussi, 205 réunions ont été organisées pour sensibiliser les parties prenantes à la préservation de la forêt, 48 comités de surveillance ont été mis en place et 4 887 ha de cultures pérennes plantées en forêts classées ont été détruits.

570. ***Au niveau de la protection de la faune***, des travaux d'inventaire des éléphants dans les Parcs Nationaux d'Azagny, d'Abokouamékro et de la Marahoué ont été réalisés dans le cadre de stratégie de gestion durable des éléphants de Côte d'Ivoire. Dans ce même cadre, des travaux préalables à la translocation d'éléphants de la région de Daloa au Parc national d'Azagny ont été réalisés et un protocole d'accord a été signé avec IFAW.

571. L'analyse des ressources d'investissement allouées à ce secteur révèle que 4,65 milliards FCFA ont été exécutés sur 5,29 milliards FCFA alloués, soit un taux d'exécution de 88%. Le secteur privé a pour sa part octroyé 2,1 milliards FCFA sur 2,3 milliards prévus. Pour ce qui est des bailleurs (PNUD, FAO, OIBT, FEM, , AFD, Japon), leur appui financier acquis est de 2,4 milliards FCFA sur 6,5 milliards FCFA prévus. Au total, le secteur a bénéficié de 9,16 milliards FCFA en 2013 sur 14,04 milliards prévus, soit un taux d'absorption de 65,24%.

Figure 12 : Répartition des ressources exécutées pour le secteur des eaux et forêts par source de financement



Perspectives pour 2014 et 2015

572. En termes d'actions prioritaires à mener, il s'agira d'actualiser et/ou adopter les textes règlementaires du secteur des eaux et forêts ; organiser les Etats Généraux de la forêt ; équiper les structures du MINEF en matériel roulant, technique, informatique et de bureau ; mettre en place un système informatisé de gestion et de suivi-évaluation des programmes et projets au niveau des structures centrales et déconcentrées du MINEF ; mettre en œuvre respectivement 12 et 14 projets relatifs à la gestion durable des ressources forestières, fauniques et en eau pour les années 2014 et 2015 ; aménager durablement les forêts classées ; poursuivre les négociations de l'APV/FLEGT avec l'UE ; conduire les études du projet sur la lagune Aghien.

Situation des ressources financières allouées à la réalisation du résultat stratégique 4

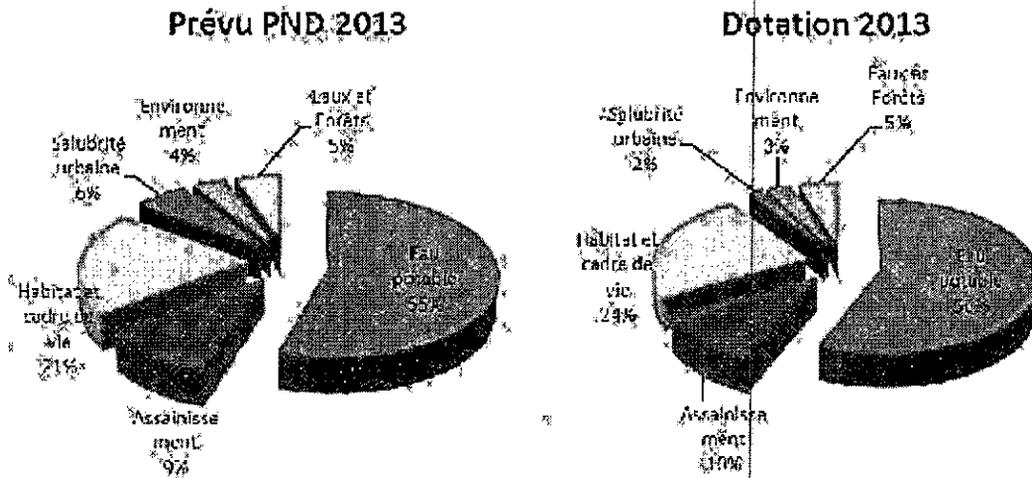
573. Les efforts financiers réalisés par l'Etat et ses partenaires au développement dans le cadre du budget d'investissement pour l'amélioration de l'environnement du cadre de vie des populations s'élèvent à 112,55 milliards FCFA en 2013. Le montant alloué en 2013 est en deçà de la prévision du cadrage du PND qui est de 135 milliards FCFA, soit un gap d'un peu plus de 20 milliards FCFA.

574. La répartition des allocations budgétaires des secteurs à l'intérieur du résultat stratégique laisse apparaître une cohérence globale entre le cadrage du PND et les dotations budgétaires. Ainsi, hormis le secteur de la salubrité urbaine, qui a connu une variation à la baisse de 4 points, passant de 6% à 2%, les autres secteurs sont restés dans la tendance du cadrage du PND.

575. Le secteur de l'eau potable a concentré l'essentiel des ressources, soit plus de 50%, allouées au résultat stratégique 4, compte tenu de l'importance des besoins des populations

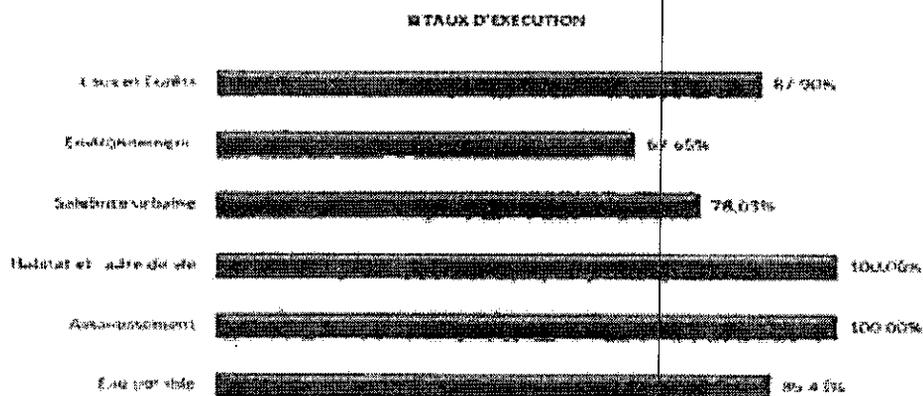
et du coût élevé des infrastructures à réaliser. Le secteur de l'habitat a quant à lui mobilisé un peu plus de 20% des ressources du résultat stratégique, en vue de poser les bases du programme d'accès aux logements sociaux. L'assainissement est resté dans la fourchette des 10%, alors que la salubrité urbaine ne représente que 2%. En effet, l'opération « ville propre » lancée en 2012 a connu un ralentissement en 2013.

Figure 13 : Répartition des investissements publics du résultat stratégique 4



576. Le budget d'investissement pour les secteurs du résultat stratégique 4 a été exécuté avec un pourcentage d'au moins 60%.

Figure 14 : Exécution du budget d'investissement des secteurs du résultat stratégique 4



V. Résultat stratégique 5 « Le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif »

577. En matière de coopération internationale et d'intégration régionale, le Gouvernement s'est engagé à rendre la Côte d'Ivoire dynamique sur la scène régionale et internationale. Pour cela, les efforts devraient assurer l'amélioration de la gestion du secteur, la restauration de l'image du pays au niveau international, l'éco-diplomatie, la reconstruction post-crise et la relance économique, le renforcement des capacités des agents du secteur, et le développement des échanges extérieurs et des expertises économiques.

578. Dans le cadre de l'amélioration de la gestion du secteur, outre l'effectivité de l'application du plan de carrière du diplomate, des réformes ont été menées. Elles s'articulent essentiellement autour de la classification des missions diplomatiques et postes consulaires, de l'élaboration d'un organigramme-type et de la détermination des effectifs par type d'Ambassade. Le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères s'est aussi doté d'une charte de la diplomatie ivoirienne, dont il assure le suivi régulier.

579. Dans le cadre de la restauration de l'image de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale, les autorités ivoiriennes ont mené une offensive diplomatique à travers notamment les multiples visites officielles, de travail et d'affaires dans plusieurs pays du monde. Ce qui a eu pour retombées, la confiance placée dans la Côte d'Ivoire et la reconduction, en février 2013, du Président de la République par ses pairs de l'Afrique de l'Ouest pour continuer d'exercer la présidence de la CEDEAO.

580. Par ailleurs, le Gouvernement, en collaboration avec le HCR, a organisé le retour volontaire de 222 000 réfugiés sur les 300 000 ivoiriens réfugiés majoritairement dans la sous-région, en raison de la crise postélectorale.

581. Sur le plan de l'éco-diplomatie, plusieurs investisseurs sont venus des 4 coins du monde pour explorer le marché ivoirien, en vue d'y investir. En effet, Abidjan, la capitale économique, a accueilli des missions d'hommes d'affaires africains, européens, asiatiques, américains et océaniques. En outre, la Côte d'Ivoire a bénéficié de nombreuses aides octroyées par la communauté internationale pour lui permettre de devenir un pays émergent à l'horizon 2020.

582. En matière de reconstruction post-crise et de relance économique, plusieurs actions ont été entreprises. Ce sont, entre autres : (i) la réhabilitation et l'équipement de chancelleries et résidences de Chefs de Missions ; (ii) la construction du bâtiment R+3 du Département central ; (iii) l'interconnexion des Ambassades au Département central ; (iv) l'extension de la carte diplomatique avec l'ouverture de 2 nouvelles Ambassades en Turquie et en Guinée Equatoriale ; (v) la réhabilitation en cours du Département Central du bloc ministériel ; et (vi) le démarrage de l'étude de faisabilité du Port Sec de Ferkessedougou et des Centres Régionaux de Transit (CRT) de Man et Odienné.

583. En matière de renforcement des capacités, 151 agents chargés du protocole des ministères et institutions nationales et 300 agents des forces de l'ordre ont été formés au respect des privilèges et immunités diplomatiques à l'endroit des diplomates et assimilés, accrédités en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, le Ministère de l'Intégration Africaine et des

Ivoiriens de l'Extérieur a bénéficié d'un appui financier pour la réalisation du projet de construction du bureau de l'intégration.

584. En termes de développement des échanges extérieurs, des études sur les filières de l'emballage, du bois, des services, et le Tarif Extérieur Commun (TEC), ont été réalisées avec le soutien du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR). Les acquis les plus importants du PACIR se résument à l'appui direct à une vingtaine d'entreprises exportatrices issues de 3 filières prioritaires, à la mise en ligne de la réglementation régionale relative au commerce, et au renforcement du dialogue public-privé sur toutes les questions liées aux négociations internationales ou régionales. Par ailleurs, dans le cadre du Programme APE pour le Développement (PAPED), des projets prioritaires ont été identifiés et transmis à la partie européenne.

585. Les ressources allouées à l'investissement pour la coopération internationale et l'intégration africaine s'élèvent respectivement à 17,8 milliards FCFA et 512 millions FCFA, soit un total de 18,3 milliards FCFA.

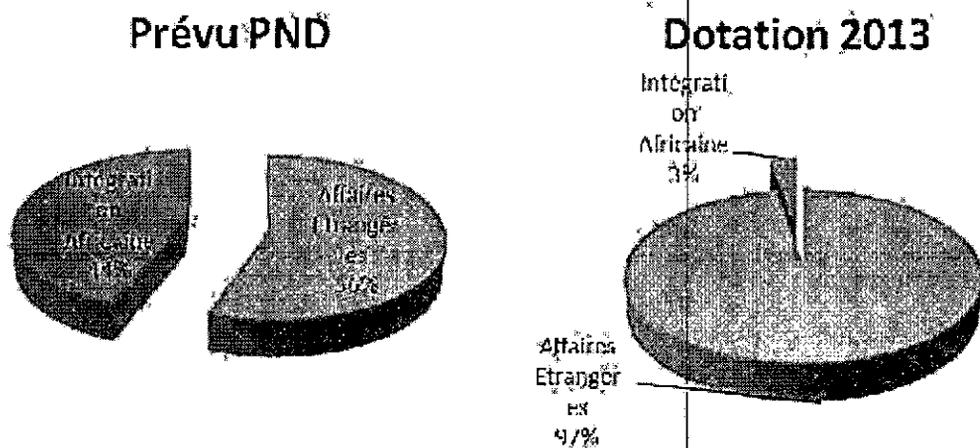
Perspectives pour 2014 et 2015

586. En termes de perspectives, il s'agira de : mettre en œuvre le projet d'interconnexion du Département central avec les Ambassades et Missions diplomatiques ; poursuivre la réactivation et la création des commissions mixtes ; étendre la carte diplomatique ; et poursuivre la réhabilitation et l'acquisition de locaux à l'extérieur

Situation des ressources financières allouées à la réalisation du résultat stratégique 5

587. Les ressources financières allouées au renforcement de la coopération internationale se sont élevées à 18,3 milliards FCFA en 2013. Ce volume de financement est légèrement en hausse par rapport au cadrage du PND, qui le situait à 18 milliards FCFA. Cependant, une forte disproportion apparaît lorsqu'on analyse la répartition par secteur à l'intérieur du résultat stratégique.

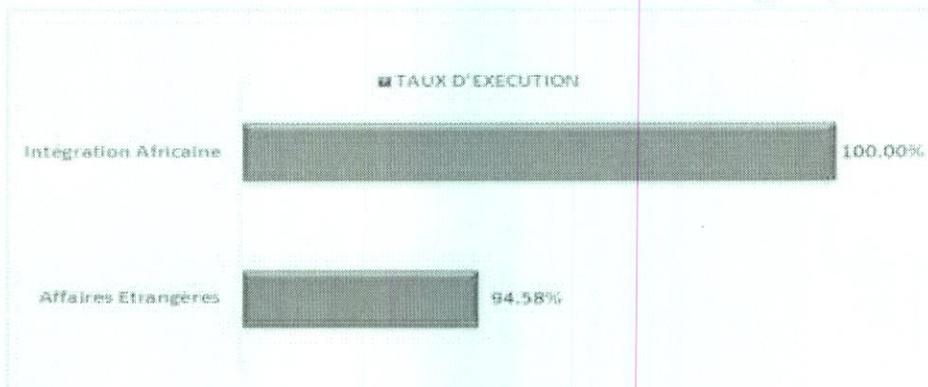
Figure 15 : Répartition des investissements publics du résultat stratégique 5



588. En effet, le ministère des affaires étrangères a concentré la quasi-totalité (97%) des ressources allouées au résultat stratégique, contre une prévision de 56% selon le cadrage du PND. Ainsi, 17,8 milliards FCFA ont été octroyés aux affaires étrangères, contre une prévision de 10 milliards FCFA. Cette situation s'explique par la volonté du Gouvernement de repositionner la Côte d'Ivoire sur l'échiquier international, qui s'est traduite par la réhabilitation et la construction de plusieurs ambassades et résidences d'ambassadeurs.

589. Les secteurs du résultat stratégique 5, donnent un très un fort taux d'exécution du budget qui avoisine les 90% comme valeur minimale. Ce résultat est du au fait que les efforts ont été mis sur la restauration de l'image du pays au niveau international, l'éco-diplomatie, la reconstruction post-crise et la relance économique.

Figure 16 : Exécution du budget d'investissement des secteurs du résultat stratégique 5



Chapitre 3 : Fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du PND

I. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PND

590. Le cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PND 2012-2015 a été adopté par décret n°2012-1158 en date du 19 décembre 2012. Ce cadre institutionnel prévoit 5 instances : le Conseil National de Développement, le Comité National de Pilotage, le Comité Technique, les Coordinations Sectorielles et les Comités de District.

591. *Les Comités de District et les Coordinations Sectorielles* ont pour rôle d'impulser la mise en œuvre du PND et de faire la remontée de l'information sur les résultats obtenus au Comité Technique.

592. *Le Comité Technique* est le cadre de concertation intersectorielle. Il fait l'analyse et propose au Comité National de Pilotage des mesures correctrices adéquates pour une mise en œuvre efficiente du PND. Le Secrétariat Technique est l'organe opérationnel du Comité Technique. Il est chargé du suivi de la mise en œuvre du PND et assiste les organes dans l'accomplissement de leurs missions. Ce secrétariat est assuré par le Directeur Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté.

593. *Le Comité National de Pilotage*, présidé par le Premier Ministre, est l'instance qui fixe les orientations du processus de développement en fonction des résultats des travaux du Comité Technique. Il est également la plate-forme d'échanges entre le Gouvernement et les Partenaires au Développement.

594. *Le Conseil National de Développement*, présidé par le Chef de l'État, est l'instance suprême du cadre de suivi de la mise en œuvre du PND. Il est le cadre par excellence pour la reddition des comptes dans le cadre de la mise en œuvre du PND.

595. Ce dispositif de suivi a pour avantage une implication effective des gouvernants et de l'ensemble des parties prenantes, pour une meilleure prise de décision. Toutefois, le caractère hautement stratégique et participatif rend difficile l'opérationnalisation des instances.

596. Au terme de deux (2) années de mise en œuvre, le Conseil National de Développement et le Comité National de Pilotage n'ont pu être mis en place. Les Comités de District, à l'exception de celui du District Autonome d'Abidjan, ont été installés. Toutefois, aucun comité n'a été fonctionnel. Les Coordinations Sectorielles sont quant à elles opérationnelles. Tous les départements ministériels disposent d'un point focal, chargé de dresser le bilan de la mise en œuvre des actions sectorielles.

597. L'opérationnalisation des Coordinations Sectorielles a permis de réaliser les revues sectorielles et la revue des indicateurs du PND. Un cadre de dialogue sur les thématiques transversales est mis en place. Cette bonne pratique est à capitaliser dans le cadre de l'opérationnalisation des autres instances du cadre institutionnel de suivi du PND.

II. Système de suivi-évaluation du PND

598. Le système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND passe par l'élaboration et la validation d'outils, avec l'ensemble des parties prenantes. Ces outils sont, entre autres, la Matrice de suivi physique, la Matrice de suivi financier, la Matrice de suivi des résultats sectoriels, et les canevas de rapports. Toutefois, le recueil des informations relatives à la mise en œuvre des activités met en évidence l'absence de plans annuels alignés sur le PND, dans la majorité des départements ministériels.

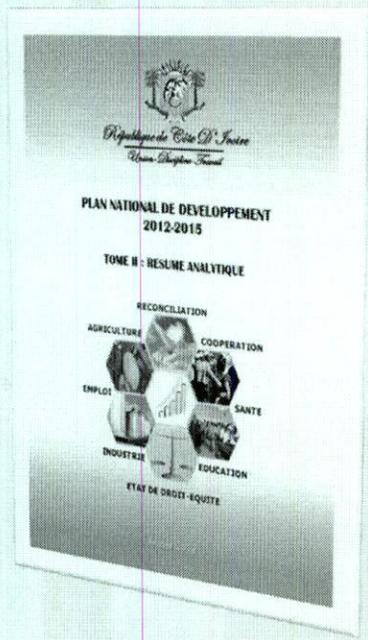
599. Un plan de suivi-évaluation du PND, élaboré avec les Coordinations Sectorielles, constitue la boussole des activités de suivi-évaluation. Ce plan devra être transposé au sein de chaque département ministériel, mis en œuvre et coordonné par le point focal. Ce mécanisme permettra d'institutionnaliser le processus de suivi et facilitera la mise en place de système d'informations.

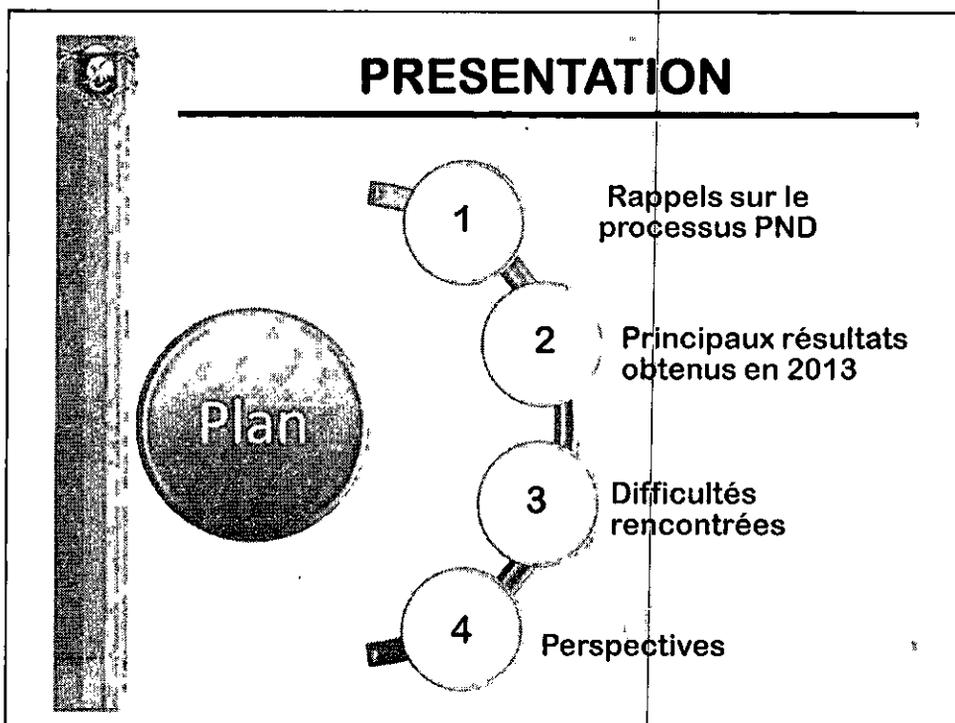
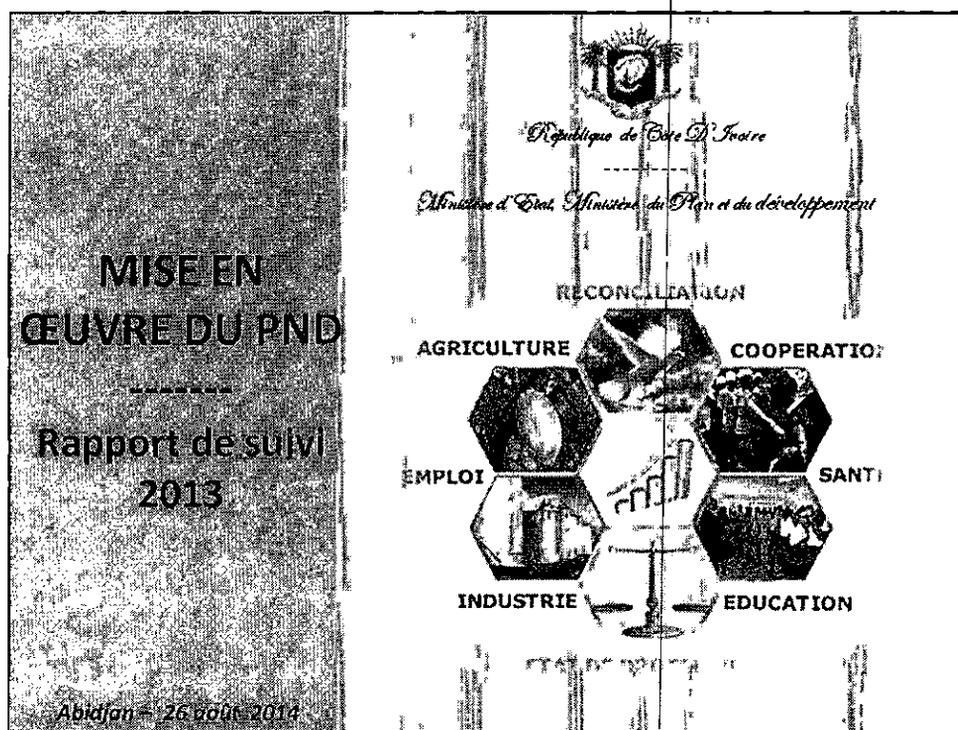
600. Malgré ces avancées au niveau institutionnel, quelques difficultés demeurent. Ce sont principalement : le déficit en capacités humaines, organisationnelles et matérielles et l'absence de système d'informations et de dispositifs de suivi-évaluation au sein des Directions de Planification.

601. Au niveau local, les Comités de District ont été réactivés lors des revues locales. Toutefois, ces comités doivent être opérationnalisés par la tenue régulière des réunions statutaires de suivi et le renforcement de leurs capacités techniques, organisationnelles et matérielles.

602. L'examen du système de suivi-évaluation appelle des enseignements à tirer, notamment : (i) le renforcement des capacités des points focaux et des directions sectorielles de planification au sein des ministères techniques et au niveau local par le Ministère en charge du Plan ; (ii) la mise en place de systèmes de suivi-évaluation et d'informations au sein des ministères techniques ; et (iii) l'opérationnalisation effective des instances du cadre institutionnel de suivi du PND.

*Merci pour
votre attention*





**SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PND EN 2013**

1

**Rappels sur le
processus PND**

Rappels sur le processus PND

1.1. Adoption du PND 2012-2015 en mars 2012

VISION DE DEVELOPPEMENT

**"Transformer la Côte d'Ivoire en un pays émergent
à l'horizon 2020"**

**Exportation de
matières
premières brutes**

**Transformation
de matières
premières**

**Exportation
des capitaux**

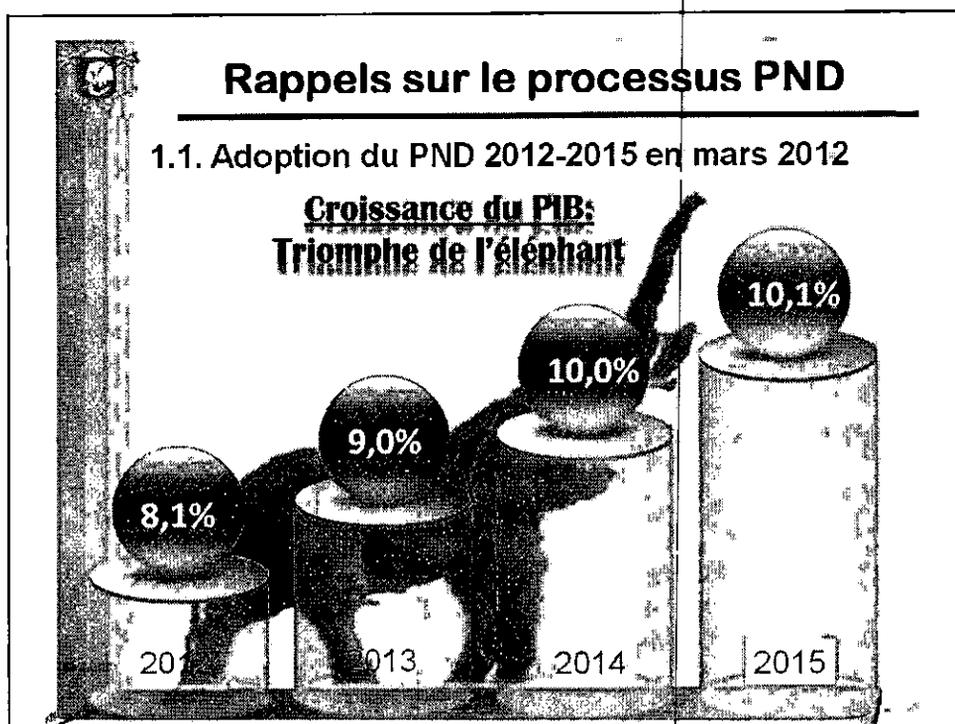
**Exportation
des
connaissances**

Rappels sur le processus PND

1.1. Adoption du PND 2012-2015 en mars 2012

Objectif global: Les fondements faisant de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 sont réalisés en 2015

- RS 1 • Les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée
- RS 2 • La création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance répartis dans l'équité
- RS 3 • Les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité
- RS 4 • Les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat
- RS 5 • Le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif





Rappels sur le processus PND

QUELQUES REALISATIONS CLES DE 2012

Taux de croissance du PIB :

- ✓ 9,8% en 2012 contre une prévision de 8,1%

Amélioration de la sécurité des personnes et des biens :

- ✓ Indice de sécurité passe de 3 à 1

Agriculture plus rémunératrice et assure la sécurité alimentaire :

- ✓ Au moins 60% du prix international garanti aux producteurs



Rappels sur le processus PND

QUELQUES REALISATIONS CLES DE 2012

Lancement des grands projets d'infrastructures dans les domaines routiers et énergétiques

- ✓ Prolongement de l'autoroute du nord
- ✓ Aménagement de l'autoroute Abidjan-Grand Bassam
- ✓ Construction du 3e pont Riviera-Marcory et échangeur VGE
- ✓ Construction du barrage de Soubre

Meilleur accès des populations, en particulier les femmes et les enfants aux soins de santé :

- ✓ Augmentation des accouchements normaux de 31% en 2012

Rappels sur le processus PND

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT 2012

- Assurer la fluidité du circuit de la dépense et renforcer la diligence dans les procédures de passation et de régulation des marchés.
- Accélérer les réformes devant permettre au pays d'accroître son rendement fiscal et d'améliorer la qualité de la gestion budgétaire
- Renforcer la coordination intra-ministérielle et les capacités des acteurs de la chaîne PPPBSE

Rappels sur le processus PND

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT 2012

- Poursuivre l'amélioration de l'alignement des ressources sur les priorités de développement en cohérence avec le PND
- Renforcement des réformes de passage du budget axé sur les moyens au budget axé sur les résultats conformément aux nouvelles directives de l'UEMOA
- Nécessité d'harmonisation des procédures des PTF et de renforcement de leur collaboration à l'effet de rendre efficaces leurs contributions individuelles et collectives à l'Etat ivoirien

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PND EN 2013

2

**Principaux résultats
obtenus en 2013**

Cadre macroéconomique

Renforcement de la stabilité macroéconomique

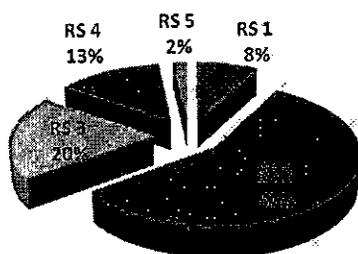
Taux de croissance du PIB de 9,1% en 2013

Quelques critères de convergence de l'UEMOA	Norme	2012	2013
Solde budgétaire de base / PIB nominal (%)	$0 \geq$	-2,4	-0,5
Taux d'inflation annuel moyen (%)	≤ 3	1,3	2,7
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	≤ 70	49,7	44,5
Ratio investissements publics financés sur ressources internes / Recettes fiscales (%)	≥ 20	23,1	26,3
Taux de pression fiscale (%)	≥ 17	17,6	16,9

Profil de financement du PND

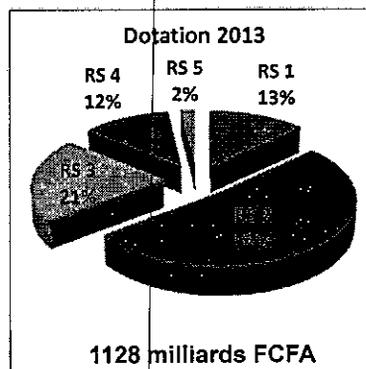
REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS PAR RESULTAT STRATEGIQUE

Prévu PND 2013



1000 milliards FCFA

Dotation 2013

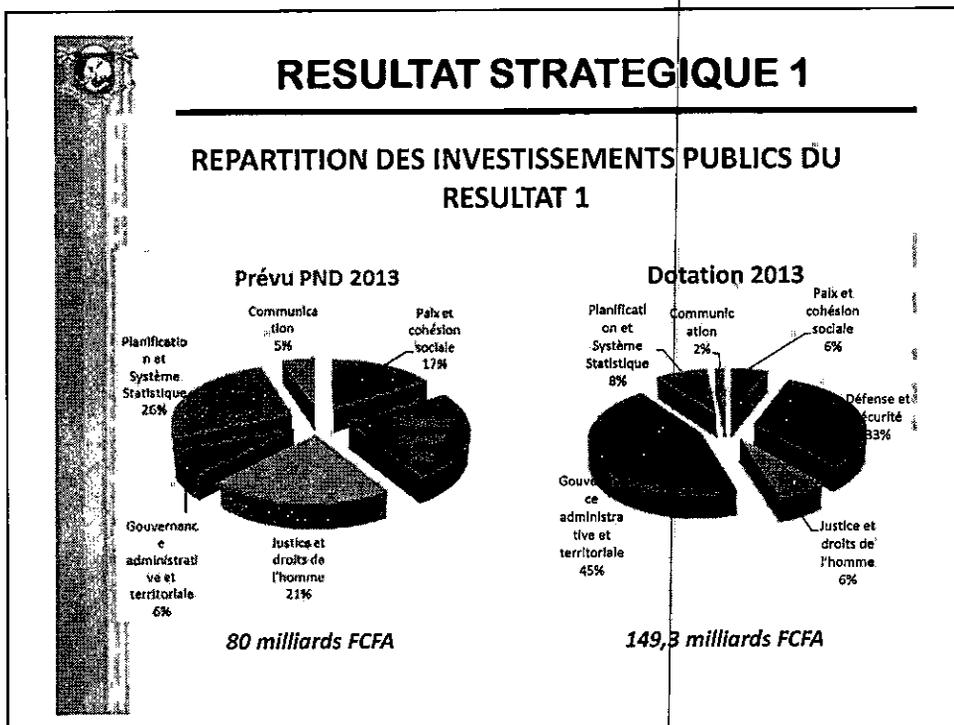


1128 milliards FCFA

Profil de financement du PND

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Année	Planifié (PND)	Programmé (PIP)	Budgétisé (Budget)
2012	676 400	650 487	778 909
2013	1 000 000	1 015 400	1 128 800
2014	1 291 150	1 346 500	1 258 700
2015	1 612 001	1 402 980	
Total	4 579 551	4 415 317	3 166 409



RESULTAT STRATEGIQUE 1

La sécurité des personnes et des biens s'est renforcée...

Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) passe de 2 en 2012 à 1,3 en 2013

Lutte contre les ALPC	Renforcement des capacités opérationnelles	Lutte contre le racket
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5840 armes, 1840 grenades et 350 000 munitions collectées et détruites ▪ 521 déposants d'armes ont bénéficié de 7 projets d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du CCDO et de la FRAP ▪ 50 commissariats, 15 services de police d'Abidjan et de la zone Ouest réhabilités et équipés ▪ 375 véhicules de type ACMAT acquis pour les FRCI et les unités de lutte contre la criminalité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 158 sessions de formation organisées pour 8968 policiers ▪ Comités Consultatifs d'Ethique installés dans les 116 commissariats

RESULTAT STRATEGIQUE 1

L'harmonie entre les populations se rétablit progressivement ...

- **Décrispation du climat sociopolitique**
 - Plusieurs rencontres de discussions Gouvernement-opposition
 - Libération et dégel des avoires de membres de l'opposition
- **Renforcement du dialogue intercommunautaire**
 - 100 000 citoyens de 6 localités ayant enregistré des violences aux législatives de 2011 sensibilisés à la paix et la cohésion sociale
- **Processus DDR**
 - 17 121 ex-combattants désarmés et démobilisés
 - 27 116 ex-combattants ont entamés ou achevés le processus de réintégration

RESULTAT STRATEGIQUE 1

L'Etat de droit et l'autorité de l'Etat se renforcent ...

Loi portant dispositions spéciales en matière d'acquisition de la nationalité par déclaration

Loi portant modification des articles 12, 13, 14 et 16 du Code de la nationalité

Décret portant tarification des émoluments et frais de justice en matière civile, commerciale, administrative et sociale

Ordonnance fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance

Ordonnance relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées

RESULTAT STRATEGIQUE 1

L'Etat de droit et l'autorité de l'Etat se renforcent ...

1 magistrat pour 33 000 habitants contre 1 magistrat pour 40 000 habitants en 2012

11 juridictions sur 17 endommagées lors des crises sont réhabilités

6 cliniques juridiques ouvertes et offrant des prestations gratuites 3000 personnes

11 Maisons d'Arrêt et de Correction remises en état et fonctionnelles

1997 nouveaux gardes pénitentiaires recrutés dans le cadre du programme de réinsertion des ex-combattants.

délivrance d'acte de naissance à 5585 enfants scolarisés exposés au risque de l'apatridie pour défaut d'enregistrement à l'état civil.

RESULTAT STRATEGIQUE 1

L'Etat de droit et l'autorité de l'Etat se renforcent ...

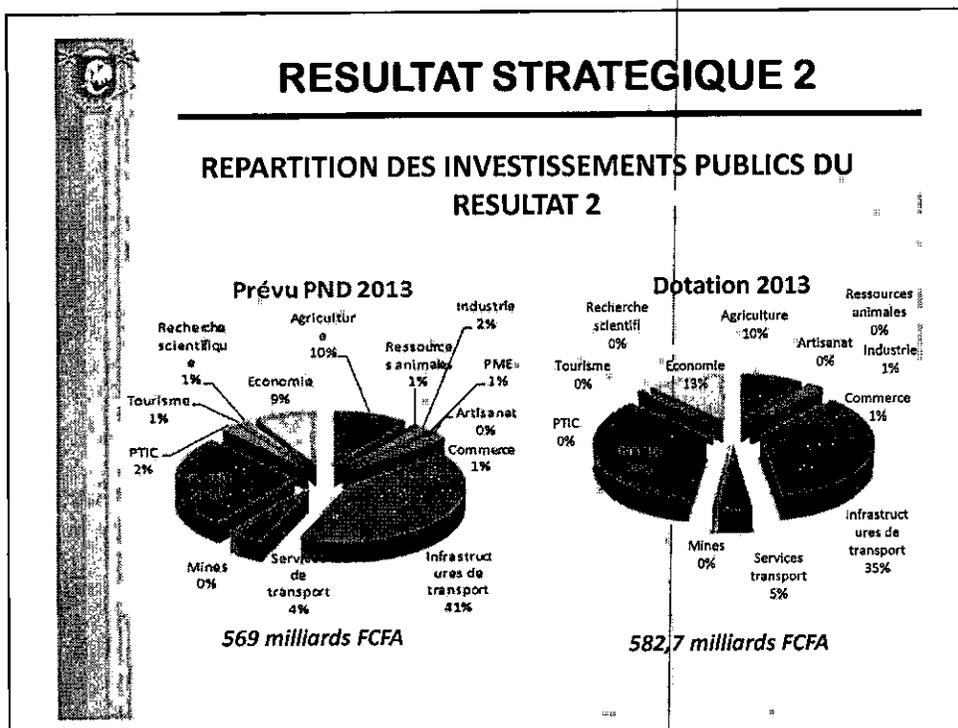
6 préfectures et 2 sous-préfectures construites

3 préfectures et 8 sous-préfectures réhabilités

56 véhicules de commandement offerts aux Autorités Préfectorales

35 bâtiments de l'administration générale réhabilités et équipés

82 agents et 58 officiers de l'état-civil formés sur les pratiques institutionnelles et la procédure d'enregistrement des naissances



RESULTAT STRATEGIQUE 2

Agriculture plus rémunératrice pour les producteurs

- Au moins 60% du prix international garanti aux producteurs de café-cacao
- 3000 milliards FCFA payés aux producteurs dont 1017 milliards FCFA aux cacaoculteurs
- Baisse de la production cacaoyère de 1,59% (1 415 997T contre 1 438 818 000T en 2012)
- Hausse de la production cotonnière de 53,84% (340 000T contre 260 000T en 2012)
- Baisse de la production d'anacarde (400 000T contre 430 000T en 2012)

En marche vers l'autosuffisance alimentaire ...

- Hausse de 6% de la production vivrière
- Production de 1 150 000 tonnes de riz blanchi contre 984 000 tonnes en 2012
- 40 fermes agropastorales installées

RESULTAT STRATEGIQUE 2

La création de richesse s'est accrue ...

Taux de croissance du PIB de 9,1% en 2013

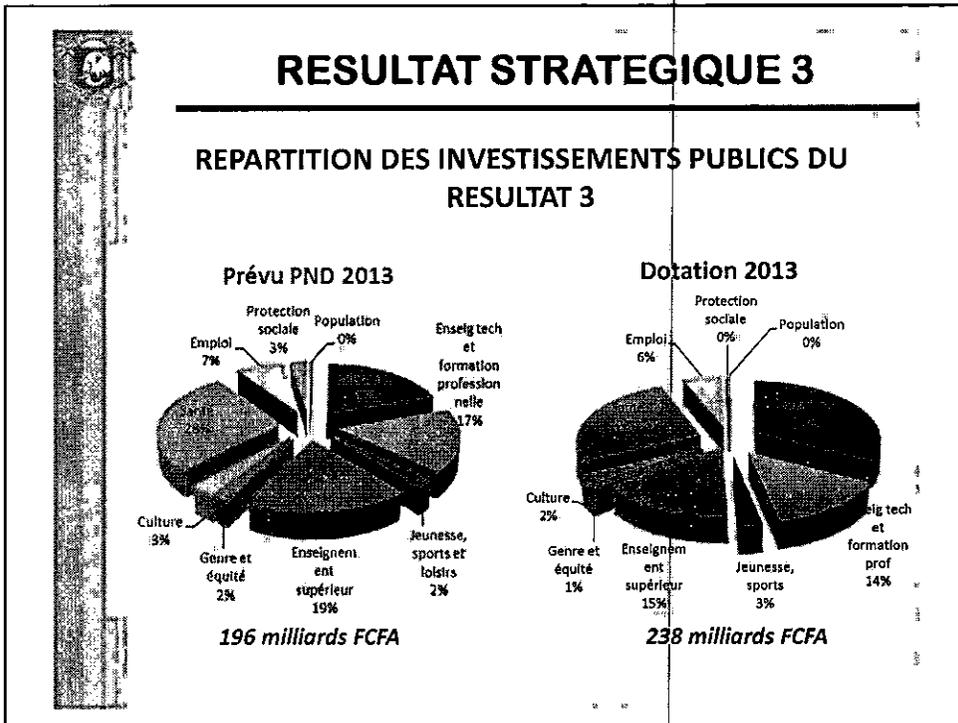
Grands projets routiers	Réalisé
Construction du pont Henri Konan BEDIE	50%
Construction du pont de Jacqueline	36%
Réfection du tronçon d'autoroute Gesco-Singrobo	100%
Achèvement du tronçon d'autoroute Singrobo- Yamoussoukro	100%
Bitumage du tronçon Boundiali-Bolona	100%
Construction autoroute Abidjan-Grand Bassam	19%
Aménagement de la voie Abobo-Anyama	31%
Echangeur du VGE	40%
Réhabilitation de pistes rurales de dessertes	5000 km

RESULTAT STRATEGIQUE 2

La création de richesse s'est accrue ...

Côte d'Ivoire classée parmi les 10 pays ayant mis en œuvre le plus de réformes au cours de l'année 2013

Réintégration au processus de Kimberly suite aux réformes engagées	Taux d'occupation des hôtels passe de 58% en 2012 à 65% en 2013	Croissance de la production industrielle de 4,1% en 2013
Hausse de la production d'or de 6,41% (14,244 T en 2013)	Nombre de touristes passe de 289 191 en 2012 à 300 000 2013	Application de la TVA à taux réduit aux produits de grande consommation soumis à la TVA
Hausse de la production de manganèse de 21,2% (146 018 T en 2013)	6 hôtels de haut standing répondant aux normes internationales réhabilités	Renforcement de la surveillance et des contrôles de prix des produits de grande consommation
Construction barrage de Soubré		
519 localités électrifiées		



RESULTAT STRATEGIQUE 3

Le système éducatif retrouve son dynamisme

Renforcement des capacités d'accueil

- 2487 salles de classe construites dans le primaire
- 21 lycées et collèges construits
- Réouverture des Universités Publiques fermées en avril 2011

Amélioration de l'encadrement

- 8 000 instituteurs recrutés
- 307 professeurs de lycées et collèges affectés
- 3 CAFOP réhabilités
- 2 CAFOP en construction

Renforcement des conditions de maintien

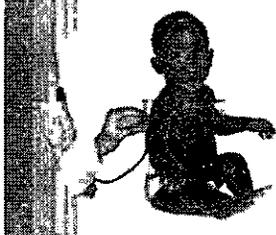
- 2 860 267 kits scolaires distribués
- 8000 tonnes de vivres fournis aux cantines scolaires
- bourses alimentaires octroyées à 2000 filles des zones pauvres

RESULTAT STRATEGIQUE 3

Améliorer la santé de la mère et de l'enfant, une priorité....



- ↘ Incidence du paludisme en baisse (104 ‰ en 2012 contre 146,3‰ en 2008)
- ↘ Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en baisse (108 ‰ en 2012 contre 125 ‰ en 2008)
- ↘ Prévalence du Vih/Sida chez les adultes en baisse
- ↗ Taux de mortalité maternelle en hausse (614 pour 100 000 naissances vivantes en 2012 contre 543 en 2008)



- Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA 2013-CI) lancée en juillet 2013
- Urgences des CHU de Bouaké, Cocody, Treichville et Yopougon réhabilités et équipés
- 1 233 687 MILDA distribués
- 16 002 enfants malnutris dépistés dont 3360 cas pris en charge
- 112 774 PVVIH bénéficient du traitement ARV.

RESULTAT STRATEGIQUE 3

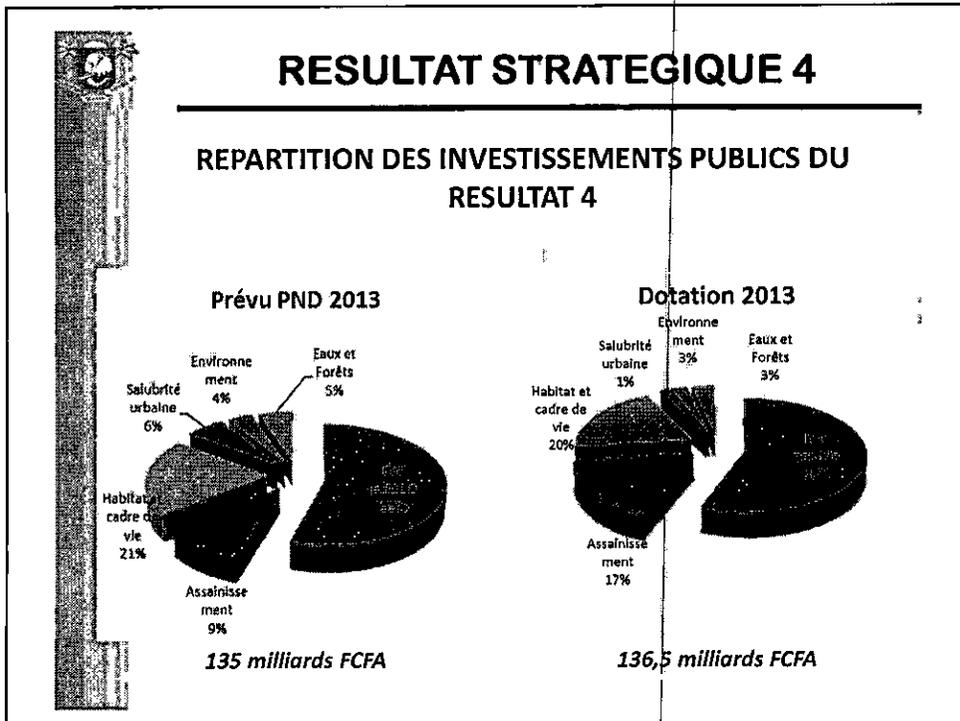
La prise en charge des personnes vulnérables et à risque se renforce ...

Accès des jeunes à l'emploi

2238 jeunes mis en apprentissage
1704 jeunes mis en stage
6348 jeunes bénéficient du programme THIMO
Revalorisation du SMIG à 60 000 FCFA
51 projets individuels et collectifs cautionnés par le Fonds National Jeunes pour financement

Promotion du Genre et de l'équité

6000 femmes et jeunes filles encadrées par les IFEF
2472 leaders et relais communautaires formés à la détection et prise en charge des enfants victimes de violences
311 700 enfants intégrés dans un environnement familial plus sensible à la protection des enfants



RESULTAT STRATEGIQUE 4

Un cadre de vie sain pour les populations



Accès à l'eau potable

- 5000 pompes endommagées réparées
- 9 systèmes HVA défectueux réhabilités
- 430 points d'eau construits
- 13 forages réalisés pour la ville d'Abidjan
- 3 000 pompes à Mouton Humaine (PMH) en état



Assainissement

- 152 753 mètres linéaires de réseaux et ouvrages associés du District d'Abidjan curés
- 869 mètres linéaires de buses posés dans le cadre de l'aménagement de la cuvette de Abobo-Samako
- 665 118 tonnes de déchets domestiques enlevées à Abidjan
- Prise de décret portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques

RESULTAT STRATEGIQUE 4

Un cadre de vie sain pour les populations

Accès au logement décent

2190 logements réalisés à Abobo PK-18, 201 à Daloa, 231 à San-Pedro et 202 à la cité ADO 1 à Yopougon

3059 ha de réserves foncières mobilisée pour la construction des logements sociaux et économiques

études de faisabilité de restructuration de 5 quartiers d'habitats précaires réalisée

Restaurer le couvert forestier

Ratification de la convention de Maputo sur la conservation de la nature et des ressources

2975 ha de forêts reboisés

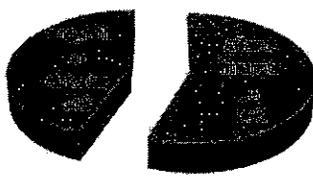
6 ha de vergers à graines créés et 307 ha de parcelles semencières aménagées

1243 patrouilles de surveillance des forêts classées réalisées

RESULTAT STRATEGIQUE 5

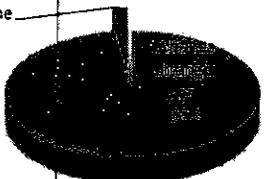
REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DU RESULTAT 5

Prévu PND



18 milliards FCFA

Dotation 2013



22,3 milliards FCFA

Intégration Africaine 2%

RESULTAT STRATEGIQUE 5

La diplomatie ivoirienne retrouve sa vigueur..

- Réhabilitation et équipement de chancelleries et résidences de Chefs de Missions
- Ouverture de 2 nouvelles ambassades en Turquie et en Guinée Equatoriale
- Formation de 151 agents chargés du protocole des ministères et institutions nationales et 300 agents des forces de l'ordre au respect des privilèges et immunités diplomatiques
- Organisation du retour volontaire de 222 000 réfugiés sur les 300 000 ivoiriens dans la sous-région
- Appui direct à une vingtaine d'entreprises exportatrices issues de 3 filières prioritaires dans le cadre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR)

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PND EN 2013

3

Difficultés rencontrées

DIFFICULTES RENCONTREES

- Absence de Direction en charge de planification et du suivi-évaluation au sein de certains ministères
- Insuffisance des ressources humaines et matérielles des structures dédiées à la planification et au suivi-évaluation
- Procédure budgétaire complexe de certains bailleurs

RECOMMANDATIONS

- Mettre en place les Directions de Planification et de Statistiques dans tous les ministères
- Accompagner les initiatives du Gouvernement pour le renforcement de la chaîne PPBSE
- Simplifier et harmoniser les procédures de décaissement des bailleurs

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PND EN 2013

4

Perspectives

PERSPECTIVES

- Réalisation de la revue du PND
 - Atelier de concertation par résultats stratégiques du 27 août au 03 septembre 2014
 - Revues locales dans la 2^e quinzaine de septembre 2014
 - Panel de haut niveau en octobre 2014
- Préparation PND 2016-2020
 - Nouvelles orientations pour l'émergence à l'horizon 2020

Chapitre 4 : Difficultés rencontrées, recommandations et perspectives

I. Difficultés rencontrées

603. La mise en œuvre du PND a connu des difficultés à deux niveaux majeurs : dans la mise en œuvre des actions et dans l'élaboration du rapport de mise en œuvre 2013 .

604. Au niveau de l'élaboration du rapport, ces difficultés s'articulent autour de ; (i) l'absence d'une feuille de route ou d'un plan de travail des points focaux des Ministères, assorti(e) d'un chronogramme d'activités annuel ; (ii) l'absence d'indicateurs précis ou d'outils adoptés ; (iii) la non prise en charge financière et matérielle des activités relatives au suivi de la mise en œuvre ; (iv) l'inexistence d'un lien fonctionnel entre le service en charge du suivi-évaluation au niveau central et les structures d'exécution des projets.

605. Au niveau de la mise en œuvre des actions, les principales difficultés sont : (i) l'insuffisance des allocations budgétaires de l'Etat, la lourdeur des procédures de décaissement et le non-paiement des décomptes des marchés ; (ii) l'unicité du compte pour tous les projets affiliés, entraînant un faible niveau d'approvisionnement de ce compte et un faible taux de décaissement de la partie Trésor ; (iii) l'absence de Direction de Planification au sein de certains Ministères ; (iv) le faible taux de décaissement de certains bailleurs, la durée extrêmement longue des Avis de Non Objection et la procédure budgétaire complexe de certains bailleurs ; (v) l'insuffisance des ressources humaines et matérielles des structures dédiées à la planification et au suivi-évaluation budgétaire.

II. Recommandations

606. En vue d'améliorer la performance de la mise en œuvre du PND pour la période restante, des recommandations sont formulées à l'endroit du MEMPD, de la DGPLP, des acteurs de mise en œuvre et des Partenaires au Développement.

607. A l'endroit du **MEMPD**, il s'agira de : (i) rendre opérationnelles les instances du cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PND ; (ii) veiller à la coordination des appuis des Partenaires au Développement en faveur du PND.

608. A l'endroit de la **DGPLP**, il s'agira de/d' : (i) opérationnaliser le Plan de Suivi-Évaluation du PND ; (ii) finaliser la base des indicateurs sectoriels ; (iii) mettre en place le système de suivi-évaluation au sein des structures focales du PND ; (iv) renforcer les capacités techniques des points focaux ; (v) mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation au niveau local ; (vi) veiller à l'opérationnalisation du PND par sa déclinaison en Plans de Travail Annuels Sectoriels.

609. A l'endroit des **acteurs de mise en œuvre**, il s'agira de/d' : (i) mettre en place les Directions de Planification et de Statistiques ; (ii) élaborer un Plan Annuel de Travail adossé au PND ; (iii) élaborer un Plan de Suivi-Évaluation du Plan de Travail ; (iv) renforcer la coordination entre la structure centrale dédiée au Suivi-Évaluation et les structures

d'exécution des projets ; (v) veiller au respect du cycle annuel de Suivi-Évaluation prévu par le mécanisme de suivi du PND.

610. A l'endroit des **Partenaires au Développement**, il s'agira de : (i) soutenir le renforcement des capacités opérationnelles et techniques des Coordinations Sectorielles, à travers les Directions de Planification et de Statistiques et des Comités de District; (ii) aligner effectivement leurs appuis financiers sur les projets inscrits dans le PND ; (iii) accompagner les initiatives du Comité Technique du PND en matière de Suivi-Évaluation.

III. Perspectives

611. Au regard des difficultés rencontrées, des recommandations formulées et des objectifs de résultats à atteindre, les perspectives pour 2014 se déclinent comme suit : (i) établir un chronogramme de mise en œuvre des recommandations ; (ii) organiser une session du Conseil National de Développement ; (iii) organiser une session du Comité National de Pilotage ; (iv) achever l'institutionnalisation du Plan de Suivi-Évaluation du PND ; (v) appuyer l'opérationnalisation des Coordinations sectorielles et des Comités de District ; (vi) finaliser l'élaboration des indicateurs de suivi des actions sectorielles ; (vii) organiser la revue à mi-parcours du PND 2012-2015.

ANNEXES

Annexe 1 : Situation des ressources d'investissements publics par secteur et résultat stratégique

(Montants en millions FCFA)

Secteurs par Résultat Stratégique	Cadrage investissement public PND 2013	Prévu PND 2013	Dotation 2013 (Collectif)	Exécuté 2013 (Prise en charge)
TOTAL		2 263 345		
Dont Investissement Public		1 000 000	957 934	853 222
Résultat Stratégique 1 : les populations vivent en harmonie dans une société dans laquelle la bonne gouvernance est assurée	8,0%	80 000	67 410	62 181
Paix et cohésion sociale	1,3%	13 000	26 973	26 973
Défense et Sécurité	2,0%	20 000	16 133	14 902
Justice et droits de l'homme	1,7%	17 000	9 302	5 399
Gouvernance administrative et territoriale, décentralisation et protection civile	0,5%	5 000	1 674	1 674
Planification du développement et Système Statistique	2,1%	21 000	10 773	10 773
Communication	0,4%	4 000	2 556	2 461
Résultat Stratégique 2 : la création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance reparties dans l'équité	56,9%	569 000	583 797	538 302
Agriculture	5,9%	59 000	60 209	56 201
Ressources animales et halieutiques	0,4%	4 000	1 012	1 006
Industrie	0,9%	9 000	3 607	3 588
Promotion PME	0,6%	6 000	701	701
Artisanat	0,1%	1 000	220	220
Commerce	0,8%	8 000	856	856
Infrastructures de transport	23,4%	234 000	109 900	94 900

Secteurs par Résultat Stratégique	Cadrage investissement public PND 2013	Prévu PND 2013	Dotation 2013 (Collectif)	Exécuté 2013 (Prise en charge)
Services de transport	2,4%	24 000	25 330	25 330
Mines	0,1%	1 000	425	463
Energie	15,4%	154 000	189 345	179 345
Hydrocarbures	0,0%	0	0	0
PTIC	1,3%	13 000	1 300	1 280
Tourisme	0,3%	3 000	899	624
Recherche scientifique	0,5%	5 000	1 512	1 512
Gouvernance économique	4,8%	48 000	188 482	172 276
Résultat Stratégique 3 : les populations, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité	19,6%	196 000	175 864	131 661
Population et migration	0,1%	1 000	349	265
Education	3,8%	38 000	34 326	29 966
Enseignement technique et formation professionnelle	3,3%	33 000	35 000	1 665
Enseignement supérieur	3,7%	37 000	38 113	36 266
Santé	5,5%	55 000	44 182	43 936
Emploi	1,4%	14 000	14 000	10 255
Protection sociale	0,5%	5 000	1 000	882
Jeunesse, sports et loisirs	0,4%	4 000	1 798	1 575
Genre et équité	0,3%	3 000	1 597	1 351
Culture	0,6%	6 000	5 500	5 500
Résultat Stratégique 4 : les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat	13,5%	135 000	112 550	103 730
Eau potable	7,4%	74 000	63 400	56 700
Assainissement	1,3%	13 000	11 820	11 820
Habitat et cadre de vie	2,8%	28 000	26 910	26 910

Secteurs par Résultat Stratégique	Cadrage investissement public PND 2013	Prévu PND 2013	Dotation 2013 (Collectif)	Exécuté 2013 (Prise en charge)
Salubrité urbaine	0,8%	8 000	1 730	1 350
Environnement	0,5%	5 000	3 400	2 300
Eaux et Forêts	0,7%	7 000	5 290	4 650
Résultat Stratégique 5 : le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif	1,80%	18 000	18 312	17 348
Affaires Etrangères	1%	10 000	17 800	16 836
Intégration Africaine	0,80%	8 000	512	512

Annexe 2 : Evolution de quelques indicateurs du PND 2012-2015

OBJECTIFS / INDICATEURS	REFERENCE		REALISE EN 2012	PERFORMANCE 2013		CIBLE 2015	OBSERVATIONS
	Année	Valeur		Cible PND	Réalisée		
OBJECTIFS GENERAUX							
Taux de croissance du PIB	2008	2,4	9,8	9	9,1	10	
Taux d'investissement	2008	9	13,7	18,1	16,5	19,5	
Taux d'investissement Public	2011	2,9	4,9	7,8	7,2	7,9	
Taux de Pauvreté	2008	48,9	NR	NR	NP	24,45	L'ENV 2014 permettra de situer le niveau actuel
RESULTAT STRATEGIQUE 1							
Indice de Sécurité	2008	3	1	2	1,6	1	L'amélioration de la situation sécuritaire s'est traduite par la réduction des effectifs de l'ONUCI et le retour en cours de la BAD à son siège d'Abidjan
Indice de Perception de la corruption	2008	150e sur 179 Pays	130e sur 176 pays	Parmi les 100 premiers pays	136e sur 176 Pays	Parmi les 80 premiers pays	Nécessité de redoubler d'effort pour atteindre la cible de 2015
Indice de satisfaction des usagers de l'administration	2008	30%	NP	60%	NP	70%	Aucune enquête réalisée à ce jour
RESULTAT STRATEGIQUE 2							
Taux d'inflation (%)	2008	1,8	1,3	3%	2,7	3%	
Service de la dette en % des exportations	2008	9,5	7,8	9,2	3,4	9,2	

OBJETIFS / INDICATEURS	REFERENCE		REALISE EN 2012	PERFORMANCE 2013		CIBLE 2015	OBSERVATIONS
	Année	Valeur		Cible PND	Réalisée		
de biens et services							
Taux de pénétration des institutions de microfinance(%)	2006	16,5	NP	25	NP	30	
Délai d'établissement d'une entreprise	2008	40 jours	2 jours	30 jours	Moins de 2 jours	20 jours	Plus de 2 775 nouvelles créations d'entreprises dans le secteur privé à fin décembre 2013
Taux d'investissement privé (%)	2008	7,50	7,1	10,9	NP	13%	
Part de l'agriculture dans le PIB (%)	2008	23	19,9	19,90	NP	19	
Production de riz (en tonnes)	2008	800 000	984 000	1 600 000	1 150 000	2 000 000	
RESULTAT STRATEGIQUE 3							
Linéaire de routes interurbaines construites (km)	2011	NR	74	557	NP	301	
Renforcement des routes revêtues (km)	2011	NR	2000	1100	2250	1600	
Rechargement de routes en terre (km)	2011	NR	6000	7000	5000	5000	
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)	2005	125	108	88	NR	50 pour 1000	Pas données factuelles 2013 en dehors de l'EDS-MICS 2011-2012
Taux de mortalité maternelle pour 1000 naissances vivantes (Nombre de décès)	2005	543	614	345	NR	149	
Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)	2008	76,2	89,3	85	91,2	95	
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	2008	56,1	72,9	60	72,9	70	
Taux d'achèvement dans le primaire (%)	2008	48,5	89,3	53	91,2	54	
Taux brut de scolarisation dans le secondaire	2008	76,2	41,9	87	46	89,4	

OBJECTIFS / INDICATEURS	REFERENCE		REALISE EN 2012	PERFORMANCE 2013		CIBLE 2015	OBSERVATIONS
	Année	Valeur		Cible PND	Réalisée		
RESULTAT STRATEGIQUE 4							
<i>Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau potable (%)</i>	2008	61	78	76,1	NP	82,5	
<i>Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (%)</i>	2008	57	NP	NR	NP	81	
<i>Proportion des ménages ayant accès à un logement décent (%)</i>	2008	30	NR	37	NP	40	
RESULTAT STRATEGIQUE 5							
<i>Repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif</i>						Redevenir un pays phare en Afrique et la locomotive de l'Afrique de l'Ouest	

NR : Non Renseigné

NP : Non Parvenu